

V

VACHAL (ARTHUR, LOUIS, MARIE, Joseph), né le 25 septembre 1838 à Argentat (Corrèze), mort le 1^{er} février 1911 à Argentat.

Député de la Corrèze de 1881 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 466.)

Joseph Vachal, qui s'était représenté en 1885 où il avait obtenu 16.644 voix sur 61.515 votants au premier tour, retrouva en 1889 la 1^{re} circonscription de Tulle, mais ne put emporter le siège : il obtint 4.748 voix sur 12.322 votants, Léon Borie étant élu avec 7.508 voix.

Ce double échec l'incita probablement à tenter sa chance au renouvellement sénatorial du 7 janvier 1894 ; il ne rassembla que 154 voix sur 712 votants.

Pendant plus de quinze ans il se désintéressa de la vie publique, mais aux élections législatives de 1910 posa de nouveau sa candidature, toujours dans la 1^{re} circonscription de Tulle, où il obtint 5.925 voix sur 12.658 votants, s'inclinant devant Mons, 6.436 voix.

Il devait mourir l'année suivante le 1^{er} février 1911 à Argentat, à l'âge de 72 ans.

VACHER (LÉON, CLÉRY), né le 28 mars 1832 à Treignac (Corrèze), mort le 15 juillet 1903 à Treignac.

Député de la Corrèze de 1876 à 1890 et de 1898 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 466.)

Réélu en 1889 au second tour par 8.561 voix sur 15.718 votants contre 7.093 voix à son adversaire Delpuch, son élection est invalidée et le 27 avril 1890 il est battu par le même adversaire d'une centaine de voix, obtenant 8.017 voix sur 16.219 votants contre 8.119 à Delpuch.

En 1893, il est à nouveau battu, obtenant 5.522 voix contre 6.824 à Delpuch sur 15.230 votants.

Il prend sa revanche aux élections de 1898, comme candidat républicain indépendant. Il est élu au second tour par 8.259 voix sur 14.239 votants contre 5.976 voix à son adversaire traditionnel Delpuch, alors sous-secrétaire d'Etat au ministère des Postes et Télégraphes.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe radical-socialiste et prône à nouveau la nationalisation des voies ferrées. Il se fait également le défenseur de l'impôt progressif sur le revenu.

Candidat aux élections de 1902, il n'arrive au premier tour qu'en troisième position et ne se présente pas au second. Il devait mourir l'année suivante, à Treignac, le 15 juillet 1903 à l'âge de 71 ans.

Léon Vacher est l'auteur des ouvrages suivants : *Etude statistique sur la mortalité à Paris, à Londres, à Vienne et à New York* ; *Des maladies populaires et de la mortalité à Paris, à Londres, à Vienne et à New York* ; *De l'obésité et de son traitement*.

VACHER (MARCEL, LUCIEN, FRANÇOIS), né le 24 décembre 1858 à Moulins (Allier), mort le 10 juin 1919 à Montmarault (Allier).

Député de l'Allier de 1895 à 1898.

Agriculteur, avocat au barreau de Montluçon, Marcel Vacher est élu conseiller municipal en 1884 puis maire de Montmarault en 1885.

Candidat aux élections législatives en 1893 dans la 1^{re} circonscription de Montluçon, contre Christophe Thivrier, socialiste, député sortant, ex-ouvrier mineur qui fut le premier à avoir siégé en blouse à la Chambre des députés, il subit un échec, Thivrier étant réélu par 8.871 voix contre 6.636 à Vacher. Mais Christophe Thivrier meurt le 8 août 1895 et Marcel Vacher, devenu entre temps conseiller général de Montmarault, se présente à l'élection partielle qui pourvoit à son

remplacement : il obtient 6.931 voix au premier tour contre 4.032 à Létang et 3.831 à Boissier et l'emporte au second tour par 16.413 voix contre 8.266 à Létang, socialiste.

Républicain progressiste, Vacher s'intéresse plus particulièrement aux problèmes juridiques et agricoles : il siège notamment à la commission d'initiative parlementaire, à celle chargée de modifier les articles du code civil concernant le divorce, à la commission pour la création et la négociation des warrants agricoles. Ses rapports et ses interventions en séance publique portent sur l'agriculture, le commerce, les champs de course.

Il se représente aux élections de 1898 : le premier tour lui donne 8.535 voix contre 6.509 à Létang, son ancien adversaire et 3.191 à Constans ; au second tour, il devance Létang de trois voix seulement (9.325 contre 9.322) et est proclamé élu. Mais trois semaines plus tard il est invalidé en raison de fraudes électorales dans une commune. Létang sera déclaré élu à sa place, avec 9.328 voix.

En 1901, Marcel Vacher sera battu au Conseil général ; il se représentera sans succès en 1913 et il mourra dans sa commune d'élection le 10 juin 1919 à l'âge de 60 ans.

VACHERIE (HENRI, JEAN-BAPTISTE, MATHIEU), né le 25 juin 1847 à Rancon (Haute-Vienne), mort le 7 juillet 1917 à Rancon.

*Député de la Haute-Vienne
de 1889 à 1898 et de 1902 à 1909.*

*Sénateur de la Haute-Vienne
de 1909 à 1917.*

Vacherie avait pris part au siège de Verdun en 1870. Fait prisonnier à Beaugency, il avait réussi à s'évader.

Grâce à de sérieuses qualités d'organisateur et à l'aménité de son caractère, il avait acquis dans son département une légitime autorité. Docteur en médecine très estimé, il avait été porté par ses citoyens à la présidence du Conseil général où il donna la mesure que peut avoir un esprit sage et éclairé, désintéressé et simplement soucieux des meilleures solutions.

Vacherie était également maire de Rancon.

Il fut élu député de l'arrondissement de Bellac en 1889, mandat qu'il détenait jusqu'en 1898. Il est alors candidat aux élections sénatoriales du 28 janvier 1900, mais il n'obtient au second tour que 296 voix contre 334 à Henri Laverlujon qui est élu.

Il revient comme député à la Chambre en 1902 et remplit son mandat jusqu'en 1908.

De nouveau candidat aux élections sénatoriales du 3 janvier 1909, il est élu

au deuxième tour par 404 voix sur 655 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, Vacherie prend une part active, quoique discrète, aux travaux de l'assemblée, membre de plusieurs commissions — des travaux publics et chemins de fer, des associations et congrégations, de l'hygiène publique — il est l'auteur de rapports sur des projets de loi relatifs à des lignes de chemins de fer d'intérêt local, sur un projet de loi relatif au port d'Alger. Avec son collègue Codet, il dépose une proposition de loi tendant à faire allouer des secours aux victimes des manifestations ouvrières de Limoges, en avril 1905 et en demande la discussion immédiate. Il prend part à la discussion des crédits budgétaires des Postes et Télégraphes pour 1908.

Député discret, il se fait une spécialité des rapports sur des mesures d'intérêt local.

Ne comptant au Sénat que des amis, il appuie toujours de ses votes les principales réformes démocratiques.

Il meurt en cours de mandat le 7 juillet 1917 dans son bourg natal de Rancon.

VAGNAT (CHARLES, AUGUSTE), né le 4 novembre 1851 à Briançon (Hautes-Alpes), mort le 23 décembre 1914 à Paris.

*Sénateur des Hautes-Alpes
de 1900 à 1914.*

Après des études classiques faites au collège de sa ville natale, Briançon, puis au lycée de Grenoble, Charles Vagnat étudie la médecine en partie à Paris et en partie à Grenoble, où il fut interne de l'hôpital. Docteur en médecine en 1878, avec une thèse sur un cas de kératite ulcéreuse, il exerce sa profession à Briançon, où il se distingue lors d'une grave épidémie locale. Sa conduite lui vaut d'être nommé médecin du service départemental des Hautes-Alpes.

Conseiller municipal de Briançon, puis conseiller général de ce canton en 1885, Charles Vagnat devient maire de Briançon en 1897. A ces titres divers, il prend une part active dans l'action des élus du département. S'intéressant à toutes les questions de sport, il est également élu président de la section de Briançon du Club alpin français.

Au renouvellement triennal du Sénat du 28 janvier 1900, il se porte candidat républicain dans le département des Hautes-Alpes, au siège rendu vacant par le décès de Chaix. Elu, par 314 voix contre 276 à son concurrent, également républicain, Fuzière, sur 350 votants, il était réélu d'abord le 4 janvier 1903, par 179 voix sur 338 votants, puis le 7 janvier 1912, par 174 voix sur 336 votants.

Au Sénat, il siège au groupe de la gauche démocratique. Républicain radical et protectionniste en économie sociale, il établit, dès son arrivée à la Haute Assemblée, un rapport remarqué sur l'hygiène, la salubrité des mines et la santé des travailleurs, puis d'autres sur le travail des enfants dans les établissements industriels, sur l'amnistie. Nommé secrétaire du Sénat en janvier 1909, il conserve ce poste jusqu'à la fin de l'année 1912.

En 1914, il signait un acte d'engagement pour la durée de la guerre dans le 9^e bataillon de chasseurs à pied, mais il décédait à son domicile, rue de l'Abbé-de-l'Épée, à Paris, le 23 décembre 1914 à l'âge de soixante-trois ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1896 et officier d'Académie.

VAILLANDET (PIERRE, ANDRÉ), né le 13 mai 1888 à Versailles (Seine-et-Oise).

Député du Vaucluse de 1936 à 1942.

En 1924, Pierre Vaillandet est nommé professeur à l'Ecole normale d'instituteurs d'Avignon.

Elu conseiller municipal et adjoint au maire de cette ville le 7 mai 1925 (Municipalité socialiste Louis Gros), il démissionne le 20 juillet suivant. Il se représente le 13 mars 1929 et est réélu conseiller municipal et maire-adjoint.

Le député-maire d'Avignon, Louis Gros, ayant été élu sénateur, le parti S.F.I.O. désigne Pierre Vaillandet pour défendre ses couleurs aux élections législatives de 1936, dans ce fief socialiste depuis douze ans. La profession de foi du candidat porte essentiellement sur l'abrogation des décrets-lois, la lutte contre le chômage, le contrôle des banques, le désarmement. Le premier tour se scrutin lui donne 8.637 voix sur 23.592 votants, contre 6.959 à Tramier, 3.889 à Arnol et 3.282 à Gormet. Et il est élu au deuxième tour par 14.046 voix contre 8.963 à Tramier.

Inscrit au groupe socialiste à son arrivée à la Chambre, il siège à la commission d'Alsace-Lorraine et à la commission de l'enseignement et des beaux-arts. Au cours de la législature, Pierre Vaillandet intervient : en août 1936, lors des interpellations concernant les occupations d'usines à Avignon ; en décembre 1937, sur le budget de l'Education nationale ; en janvier 1938, dans la discussion du projet de loi autorisant la création d'une Ecole d'administration.

Il apporte son soutien aux gouvernements Léon Blum, Camille Chautemps, Edouard Daladier, Paul Reynaud. Et le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Il collaborait au *Bulletin des études robespierristes* et avait publié, en 1933, deux volumes intitulés *Correspondance des députés d'Avignon près l'Assemblée nationale (1790-1791)*.

VAILLANT (MARIE, Edouard), né le 29 janvier 1840 à Vierzon (Cher), mort le 18 décembre 1915 à Paris.

Député de la Seine de 1893 à 1915.

Le père d'Edouard Vaillant est notaire. Il ne portera jamais beaucoup d'intérêt à son fils. Un grand attachement unit, au contraire, Edouard Vaillant à sa mère qui est une catholique très croyante.

Venu à Paris avec sa famille à l'âge de 2 ans, Edouard Vaillant séjourne souvent dans le Loir-et-Cher, à Salbris, où son père possède une forge. Il y apprend le latin avec un prêtre. Vers 8-9 ans, il entre comme interne au collège Sainte-Barbe, dont il supporte mal la sévère discipline. Après avoir passé son baccalauréat ès sciences en 1857, il prépare l'Ecole centrale, y est admis et en sort ingénieur en 1862, classé dix-huitième sur 81. De 1862 à 1866, il poursuit des études à la Sorbonne, au Collège de France, à l'Ecole de médecine et au Muséum d'histoire naturelle.

Sans être encore très engagé dans la vie politique, il fréquente les milieux de l'opposition à l'Empire, notamment le journaliste Auguste Rogeard. Il signe, en 1866, l'adresse des étudiants de Paris aux étudiants d'Allemagne et d'Italie contre la guerre, la misère et l'ignorance.

Il part en Allemagne en 1866, étudie les sciences, la médecine, mais aussi la philosophie aux universités d'Heidelberg, Tübingen et Vienne. Il obtient le diplôme de docteur en médecine. Il fait la connaissance de socialistes à Vienne, correspond avec Feuerbach, publie une brochure *La France et l'opinion* et adhère à la section allemande de Genève de l'Internationale.

A Paris, il compte parmi ses relations de futurs communards tels que Félix Pyat, Jules Vallès, Charles Longuet.

Rentré à Paris au début de la guerre de 1870, il prend part à l'insurrection du 4 septembre. Avec Charles Longuet, il envoie un télégramme à Karl Marx pour l'informer de la chute de l'Empire. Pendant le siège, il sert dans l'artillerie de la Garde nationale. Il est de ceux qui poussent à la constitution de comités de vigilance pour surveiller l'action du gouvernement de la Défense nationale suspect de faiblesse. Il est signataire du manifeste du Comité central républicain des 20 arrondissements des 13-14 septembre. C'est à cette époque qu'il noue des relations avec Blanqui dont il deviendra un fidèle admirateur. Il participe au mouvement insurrectionnel avorté du 31 octobre. est un des rédacteurs de « l'AT-

fiche Rouge » placardée le 6 juin, anime la tentative encore manquée du 22 janvier.

Après la capitulation, il est présenté aux élections à l'Assemblée nationale par plusieurs groupes républicains, socialistes et révolutionnaires, mais n'est pas élu. Il part néanmoins à Bordeaux le 12 février avec Blanqui et Tridon, pour plaider la continuation de la guerre.

A l'annonce de l'insurrection du 18 mars, il regagne en hâte la capitale, déploie une grande activité au Comité des 20 arrondissements, est élu aux élections du 26 mars dans le 8^e arrondissement. L'Assemblée de la Commune le désigne comme l'un des sept membres de sa Commission exécutive; réélu le 20 avril, il est également nommé délégué à l'Instruction publique. Partisan de moyens radicaux tels que l'exécution d'otages en réponse aux exécutions faites par les Versaillais, il ne fait partie d'aucune des factions rivales en présence, tentant au contraire de les concilier. Il veut une Commune agissante et non un lieu de palabres.

Après avoir participé jusqu'au bout aux délibérations et à l'action de la Commune, il parvient à s'échapper et à gagner Londres par l'Espagne et le Portugal, après un voyage de quelques semaines. Il sera condamné à mort par contumace par le 3^e Conseil de guerre, le 17 juillet 1872.

A Londres, il passe ses examens de docteur en médecine britannique, ce qui lui permet d'exercer sa profession et de soigner ses camarades exilés. Mais l'action politique le retient plus que jamais. Entré en relation avec Marx par l'intermédiaire de Charles Longuet, il commence à être influencé par le marxisme qui va supplanter le proudhonisme jusque-là prédominant dans ses idées sociales.

Il est nommé membre du conseil général de l'Internationale, participe à la conférence de Londres (septembre 1871) et au congrès de La Haye (septembre 1872), mais se retire de ce dernier et continue de voir Marx à Londres et joue un rôle éminent au sein de la fraction Blanquiste dénommée « Commune révolutionnaire ».

Revenu en France après la loi d'amnistie de 1880, il y poursuit le combat politique aux côtés de Blanqui qu'il aide de ses deniers à lancer le quotidien *Ni Dieu, ni maître* auquel il collabore. Il se consacre particulièrement à la propagande révolutionnaire dans le Cher, se fixant à Vierzon où son père le renie. Il s'y présente aux élections municipales de 1881, obtenant 600 voix sur 1.800 suffrages exprimés. La même année, il brigue la députation dans la 2^e circonscription de Bourges sous l'étiquette « ancien membre de la commune et candidat socialiste ». Il recueille au premier tour 3.578 voix sur 14.237 votants, et au second tour : 2.973 sur 13.791. Il est encore candidat aux élections cantonales en 1882 dans le canton de la Guerche,

et, en 1883, dans le canton de Charost, où il réunit 1.021 voix contre 1.569 à Henri Brisson.

Pendant tout ce temps, il est un des trois dirigeants du comité révolutionnaire central avec Emile Eudes et Ernest Granger. Il collabore à de nombreux journaux plus ou moins éphémères de Paris et de province.

En 1884, il est élu simultanément conseiller municipal à Vierzon-Ville, Vierzon-Village, et dans le quartier du Père-Lachaise à Paris. Il opte pour ce dernier mandat qui lui sera renouvelé en 1887 et qu'il n'abandonnera qu'après son élection à la Chambre des députés.

Révolutionnaire intransigeant, il n'en entend pas moins réaliser à l'Hôtel de Ville une œuvre positive en faveur de la classe ouvrière.

Aux élections législatives de 1885, inscrit sur trois listes socialistes du département de la Seine, il suit le sort commun de tous les candidats de cette tendance qui sort écrasée du scrutin.

Pendant la crise boulangiste, il préconise la lutte contre toutes les factions bourgeoises réactionnaires, boulangistes ou opportunistes, sans aucune compromission avec l'une d'elles.

A l'élection partielle de Lyon de juillet 1888, il est le candidat de tous les groupes socialistes à l'exception des possibilistes. Il obtient au premier tour 17.147 voix sur 69.212 suffrages exprimés. Cette même année voit la scission du groupe blanquiste du comité révolutionnaire central divisé sur l'attitude à prendre par rapport au boulangisme. Vaillant n'en pose pas moins, dès cette époque, la question de l'unité socialiste qui restera toujours l'une de ses préoccupations dominantes. Cette unité commencera de se réaliser avec la constitution d'un groupe socialiste unique de près de 50 députés entrés à la Chambre à l'issue des élections de 1893. Vaillant, élu dans la 2^e circonscription du XX^e arrondissement, en fait partie. Il avait recueilli, au premier tour, 5.627 voix contre 4.247 au radical Patenne, et 1.538 à Poulain, pour l'emporter, au second tour par 7.358 contre 4.530 à Patenne, effaçant ainsi l'échec qu'il avait essuyé en 1889, dans la 1^{re} circonscription du XX^e arrondissement.

Sa première intervention à la tribune est pour défendre, au milieu des interruptions, la Commune de Paris dont il revendique l'honneur d'avoir été membre et pour proclamer sa foi socialiste et révolutionnaire. Ses autres interventions de la législature concernent notamment son opposition aux lois « scélérates » contre les menées anarchistes, le chômage, la législation sociale à propos de laquelle il se livre à des comparaisons approfondies avec l'Angleterre et l'Allemagne.

En politique extérieure il exprime à plusieurs reprises son hostilité à l'alliance franco-russe. A la fin de la législature, dans le débat qui s'instaure au

sein du groupe parlementaire socialiste sur l'attitude à adopter à propos de l'affaire Dreyfus, il prend parti avec Jaurès et Guesde pour l'engagement du mouvement socialiste en faveur de la révision du procès. Il souhaite toutefois que cela se fasse en toute autonomie au regard des hommes politiques de la bourgeoisie, ce qui le sépare quelque peu de la position de Jaurès.

Cette attitude « dreyfusiste » lui vaut de se voir opposer, au premier tour des élections de 1898, un candidat du comité central socialiste révolutionnaire, blanquiste rochefortiste, Emile Masson. Il sort néanmoins victorieux de la compétition électorale. Il totalise au premier tour 6 717 voix contre 4 152 à Patenne, 2 257 à Turquet et 2 156 à Masson. Après le désistement de ce dernier, les résultats du deuxième tour donnent 7 612 voix à Vaillant et 7 016 à Patenne.

La nouvelle législature allait être marquée par la constitution du cabinet Waldeck-Rousseau et la crise socialiste que provoqua la participation d'Alexandre Millerand à ce gouvernement.

Le 12 juin 1899, son interpellation sur les « violences de la police contre les républicains » entraîne la chute du cabinet Charles Dupuy et son remplacement par Waldeck-Rousseau.

Vaillant s'élève violemment contre la présence de Millerand dans un gouvernement aux côtés du général de Galliffet. Le groupe socialiste éclate, Vaillant constituant avec ses amis le groupe socialiste révolutionnaire. A la séance du 26 juin, il attaque le gouvernement Waldeck-Rousseau et tout particulièrement le général de Galliffet, traité de « massacreur de Paris, assassin de la Commune, homme qui en 1871 dirigeait le massacre versaillais des parisiens, etc. » Mais au moment du vote, avec son groupe et la fraction parlementaire du parti ouvrier français, il s'abstient, ce qui permet le maintien du cabinet de défense républicaine.

Au Congrès général des organisations socialistes qui siègent à la salle Japy des 3 au 8 décembre 1899, Vaillant, qui est la personnalité marquante du parti socialiste révolutionnaire, renouvelle son opposition absolue à toute participation socialiste à un gouvernement bourgeois. Il réaffirme cette opposition de principe aussi bien à la tribune de la Chambre en novembre 1900 que devant les congrès socialistes. Battu sur ce point au Congrès de Lyon de 1901, il le quitte. Il constitue, la même année, avec le Parti Ouvrier de France de Jules Guesde, le Parti Socialiste de France.

A la Chambre des députés, il déploie son habituelle activité parlementaire dans divers domaines : celui de la Défense nationale où il reprend ses propositions sur la suppression de l'armée permanente, du code militaire et des conseils de guerre, celui du droit social où il demande l'institution de la journée de 8 heures, la création d'un ministère du travail et de l'assurance sociale, celui de l'agriculture où il réclame la

reconstitution et l'extension du domaine agricole communal, celui de l'organisation politique où il préconise l'application de la loi communale à Paris et la révision de la Constitution par l'institution du droit d'initiative populaire et du référendum, celui de la politique internationale où il se prononce pour la création de règles de droit international, celui de l'enseignement dont il demande la laïcisation et que l'on y développe la partie scientifique.

Aussi peut-il présenter à ses électeurs, en 1902, un éloquent bilan de son activité parlementaire et c'est dès le premier tour qu'il est élu par 8 745 voix contre 3 867 à Patenne, 2 740 à La Soudière et 1 648 à Lasvigne.

Les propositions de loi qu'il présente pendant la législature reprennent en substance celles qu'il a déjà déposées.

En 1902, à propos des congrégations, et en 1905, dans le débat sur la loi de séparation, il réclame une vigoureuse politique de laïcisation de l'Etat explicitement destinée à ruiner la puissance de l'Eglise en la dépossédant de ses moyens d'action matériels.

En 1904, dans la discussion de la loi de 2 ans, il présente un contre-projet portant suppression de l'armée permanente et création d'une milice nationale.

En 1905, il intervient dans le débat sur l'affaire du Maroc, et, à l'occasion d'interpellations sur la politique en Extrême-Orient, rappelant les positions définies par les congrès socialistes, il prédit le recours « à la grève générale et à l'insurrection plutôt que de laisser le gouvernement engager le pays dans une guerre odieuse ».

Dans le domaine de la politique socialiste, l'année 1905 lui avait apporté une grande joie avec le congrès d'unité du globe, dont il fut un artisan efficace.

Les élections sont maintenant pour lui sans surprise. Il est réélu en 1906 au premier tour par 9 891 voix contre 4 152 et 2 677 à ses concurrents Blancherville et de Villemandy.

En juin 1906, lors d'une séance d'interpellations, il attaque durement la politique de répression anti-ouvrière de Clemenceau, ministre de l'Intérieur. Il renouvelle ses critiques en mai 1907, accusant Clemenceau et les radicaux d'être à la dévotion de la classe dirigeante.

En 1907, il demande que la France renonce à intervenir au Maroc.

Les électeurs de sa fidèle 2^e circonscription du XX^e arrondissement lui renouvellent leur confiance en 1910. Il est vainqueur, au premier tour, recueillant 8 652 suffrages contre 4 827 à Renoux, 3 332 à Briand, 51 bulletins se dispersent sur trois autres candidats.

Et c'est la même activité parlementaire qui reprend à la rentrée, allant des questions locales de détail aux grands problèmes de l'heure.

En mai 1911, il est l'interprète de la doctrine du parti socialiste sur l'organisation et le fonctionnement de la démocratie. Il se déclare partisan de la représentation proportionnelle et ses interventions dans le domaine de la politique extérieure et de la défense sont nombreuses et importantes.

Au sein du parti socialiste et de l'internationale, Vaillant est l'un des partisans les plus ardents de la résistance à la guerre par la grève générale et l'insurrection.

Mais son plus long discours de la législature est consacré au contre-projet qu'il oppose, en mai 1912, au projet de loi de réduction de la journée de travail à 10 heures.

Son dernier mandat législatif lui est facilement renouvelé en 1914. Il est réélu au premier tour avec 9.357 voix, les quatre autres candidats n'en totalisant que 7.586, 445 bulletins étant nuls.

Au Congrès national du parti socialiste des 14, 15 et 16 juillet, il soutient contre l'avis de Jules Guesde l'emploi de la grève générale ouvrière pour prévenir et empêcher la guerre.

Mais les événements se précipitent. Les dirigeants socialistes, dont Vaillant, réunis à Bruxelles le 29 juillet, tentent de conjurer le péril. Le 31, Jaurès est assassiné. Vaillant en est terriblement atteint. La mobilisation générale est décrétée le 2 août. Le choc que produit sur lui la situation nouvelle qui s'est créée l'amène à redéfinir sa position. Il déclare le 2 août : « Les socialistes rempliront à la fois leur devoir patriotique et leur devoir socialiste. En présence de l'agression, ils accompliront tout leur devoir pour la Patrie, pour la République, pour la Révolution ». Le 4 août, aux obsèques de Jaurès, il reprend les mêmes formules. L'après-midi, à la Chambre, marquant symboliquement son adhésion totale à l'union sacrée, il serra pour la première fois de sa vie la main d'Albert de Mun, ancien officier de l'armée versaillaise. Jusqu'à sa mort, la préoccupation de la Défense nationale va primer tout autre souci. Il accepte la participation ministérielle considérée comme une forme de la Défense nationale. Il subordonne tout à la victoire, mais ne confond pas la guerre contre l'impérialisme allemand avec la guerre contre le peuple allemand. En 1914, il refuse d'abandonner Paris pour Bordeaux et regrette la clôture de la session parlementaire.

Ses prises de parole à la tribune de la Chambre sont désormais rares, mais, tant qu'il le peut, il intervient activement dans les commissions, dans la presse, pour pousser à l'effort de guerre. Il ne manque pas une séance à la Chambre. Au sein du parti socialiste, il se heurte à la minorité pacifiste qui condamne violemment son « jusqu'au-boutisme ». Ces attaques, alors qu'il avait toujours été entouré par ses camarades du plus profond respect l'affectent profondément. Comme il le dit un jour, « la guerre le tue ».

Il meurt le 18 décembre 1915 de « débilité sénile », selon les déclarations du médecin de l'état-civil.

VAILLANT-COUTURIER (PAUL, CHARLES COUTURIER dit), né le 8 janvier 1892 à Paris (16^e), mort le 10 octobre 1937 à Paris (5^e).

*Député de la Seine de 1919 à 1928
et de 1936 à 1937.*

Vaillant-Couturier est né le 8 janvier 1892 à Paris, d'une famille d'artistes qui comptait parmi ses membres le peintre Albert Besnard, directeur de l'Académie de France à Rome.

Après une licence d'histoire et un doctorat de droit, il s'inscrit, dès 1912, au barreau de Paris comme avocat stagiaire et devient avocat à la Cour d'appel. Son idéologie le rattache au mouvement syndicaliste de la « Vie ouvrière ».

Mobilisé en 1914, il est deux fois blessé, une fois gazé. Volontaire pour les chars d'assaut, il est cité à l'ordre de l'Armée. Il finit le conflit sous-lieutenant et chevalier de la Légion d'honneur, mais, le jour même où il reçoit sa dernière citation, il est arrêté en raison de son action politique. Il adhère au parti socialiste en 1916 et fonde, avec Raymond Lefebvre et Henri Barbusse « l'Association républicaine des Anciens combattants ». Il collabore à l'*Humanité*, à l'*Œuvre*, au *Populaire* et au *Journal du peuple*.

En 1919, il est élu député de la 1^{re} circonscription de Paris avec 59.967 voix sur 187.445 suffrages exprimés sur la liste du parti socialiste. Au congrès de Tours, il adhère, avec la majorité de ce parti, au nouveau parti communiste et devient membre de son comité central, poste qu'il ne cessera d'occuper.

Membre de la commission de l'Armée et de la commission de la marine militaire, il interpelle le gouvernement à de nombreuses reprises, sur le paiement des primes de démobilisation, sur la démobilisation elle-même, sur la suppression de la liberté de presse dans les colonies, sur les dangers que fait courir à la paix la politique de Poincaré, sur le reversement des majorations pour enfants touchées par les victimes de guerre, sur le cas de Péri, secrétaire des Jeunes communistes ; il intervient dans la discussion du projet de loi tendant à autoriser le relèvement des tarifs des chemins de fer et dans celle des projets de loi relatifs à la réalisation d'économies et à la création de nouvelles ressources fiscales, au contrôle des opérations de change et à la création d'une caisse de pensions de guerre. Mis en cause dans plusieurs incidents de séance, il voit la censure prononcée contre lui (1923).

Aux élections de 1924, il se présente sur la liste du parti communiste de la 4^e circonscription de la Seine et est, de

tous les candidats, celui qui remporte le plus grand nombre de voix, en en recueillant 107.948 sur 334.617 suffrages exprimés.

Membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, de la commission de l'armée, de la commission de la législation civile et criminelle, de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, il s'intéresse plus particulièrement aux questions militaires et dépose plusieurs propositions de loi relatives au recrutement de l'armée et au prêt du soldat. Il demande à plusieurs reprises à interpellier le gouvernement sur des problèmes de même nature, et notamment sur le maintien des militaires sous les drapeaux après leur temps de service pour des raisons disciplinaires et sur la libération de certaines classes du contingent, ainsi que sur les affaires marocaines et sur la constitution de ligues fascistes. Il intervient également à de nombreuses reprises lors de l'examen des budgets de 1925, 1926, 1927 et du projet de loi sur la réforme des taxes successorales.

Aux élections de 1928, Vaillant-Couturier est candidat dans le canton de Villejuif qui constitue la 8^e circonscription de Sceaux et il obtient, au second tour, 8.897 voix contre 9.158 à Gratien, conseiller général, candidat du parti radical. Cinq fois condamné en raison de ses campagnes antimilitaristes, trois fois emprisonné, il est élu, alors qu'il est détenu à la Santé, maire de Villejuif en 1929. Il devient alors rédacteur en chef de *l'Humanité* avec lequel il devait finir par s'identifier; en deux ans, l'organe du parti communiste passe d'un tirage de 155.000 à 250.000 exemplaires. Ayant accompli de grands voyages en Union soviétique, en Chine et en Espagne, il en rapporte des reportages ou des livres.

Il fonde l'« Association des écrivains et artistes révolutionnaires » avec Romain Rolland et André Gide et il va être l'un des initiateurs de « Radio liberté » et du mouvement de l'« Aviation populaire ».

Aux élections de 1932, il se présente à nouveau dans la 8^e circonscription de Sceaux et est battu au second tour par 10.287 voix contre 10.625 à Gratien, député sortant. Il allait finalement être élu en 1936 dès le premier tour par 14.180 voix sur 25.066 suffrages exprimés.

Elu membre des commissions de l'aéronautique, dont il devient vice-président, et de l'enseignement et des beaux-arts, il est nommé au Conseil national de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions, le 16 juillet 1936. Il dépose deux propositions de loi relatives à l'indépendance de la presse et prend part à la discussion du projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1881 sur la presse et du projet de loi relatif à l'obligation de l'enseignement primaire. Il interpelle le gouvernement sur sa politique espagnole et sur la reconstitution des ligues dissoutes.

Auteur des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, de *Lettres à mes amis*, de *Aux heures des champs*, d'une permission de

détente, traducteur de Karl Liebknecht, Paul Vaillant-Couturier écrit par ailleurs de nombreux poèmes, mais il finit surtout par s'identifier avec le journal de son parti. Il décédait le 10 octobre 1937.

VALADIER (JEAN, MARIE, ALBIN, EDOUARD), né le 7 septembre 1878 à Brou (Eure-et-Loir).

Sénateur d'Eure-et-Loir de 1928 à 1945.

Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du 30 janvier au 6 février 1934.

Jean Valadier, après de bonnes études, obtient sa licence en droit en juillet 1904 et devient le secrétaire particulier de Viviani, ministre du Travail. En mars 1911, reçu premier au concours, il occupe le poste de contrôleur au ministère du Travail et, après la guerre, au cours de laquelle sa conduite lui vaut, en octobre 1915, la Croix de guerre et, en janvier 1918, la Légion d'honneur à titre militaire, il progresse rapidement dans sa carrière.

En effet, après avoir rempli les fonctions de secrétaire général du haut commissaire de France en Grande-Bretagne, il passe contrôleur général au ministère du Travail en mars 1920, puis directeur des retraites et des assurances sociales en janvier 1923, après avoir été chef de cabinet du ministre du Travail, Peyronnet, dans le 2^e cabinet Poincaré en 1922.

Les premières fonctions électives de Jean Valadier remontent au mois de mai 1912, date à laquelle il est conseiller municipal de Brou, en Eure-et-Loir. En octobre 1926, il en devient le maire, ayant été élu entre-temps, en juin de la même année, conseiller général.

Le 5 mai 1928, sous la bannière radicale, il se présente à l'élection sénatoriale d'Eure-et-Loir ouverte pour remplacer Villette-Gâté, de l'Union démocratique et radicale, décédé en février. Au premier tour, il arrive en deuxième position derrière Sédillot, candidat de droite, mais au deuxième tour, profitant du désistement de tous les candidats des partis républicains de gauche, le distançant nettement, il est élu avec 403 voix.

Réélu le 20 octobre 1929, au premier tour, en première position, avec 446 voix sur 714 inscrits et, le 23 octobre 1933 avec 366 voix sur 721 inscrits, il siège au Sénat sur les trèves de la gauche démocratique, radicale et radicale socialiste.

Membre, comme il se doit, de la commission d'hygiène, d'assistance, d'assurance et de prévoyance sociale, dès 1928, Jean Valadier participe à de nombreux débats. Il présente notamment divers rapports au nom de cette commission et interpelle le gouvernement, le 12 mars 1929, sur les difficultés d'appli-

cation de la loi des assurances sociales à l'agriculture.

A partir de 1930 et jusqu'en 1940, Valadier, membre de la commission des finances, redouble d'activité. Il présente de multiples rapports, au fond ou pour avis, au nom de cette commission et participe à toutes les discussions budgétaires. En 1933, il interpelle le gouvernement sur la nécessité de simplifier la loi des assurances sociales, puis sur l'aggravation persistante des déficits du fonds commun et d'exploitation des réseaux de chemin de fer. Au cours de cette même année, il dépose une proposition de loi pour la réforme des assurances sociales et, en 1935, avec Maurice Viollette et Jacques Benoist, une autre qui tend à organiser l'agriculture française.

Le 30 janvier 1934, Edouard Daladier, constituant son 2^e cabinet, l'appelle au ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Mais sa carrière ministérielle sera brève car, le 7 février, après les événements du 6 et bien qu'ayant obtenu la confiance de la Chambre, Edouard Daladier démissionne, bientôt remplacé par Gaston Doumergue et un cabinet d'union.

Les activités de Jean Valadier furent multiples et il occupa les postes de membre du Conseil supérieur des travaux publics, de président du Conseil supérieur des assurances privées, de président de la commission de surveillance des offices d'Etat, de président de la caisse des pensions de guerre, de président du groupe des questions sociales à l'Exposition internationale de 1937, de président du comité financier de la caisse d'amortissement en 1938, puis de président du comité financier de la caisse nationale d'amortissement.

Il est proclamé vice-président du Sénat le 11 janvier 1940 et désigné, le 8 février, pour présider la Haute cour de justice en cas d'empêchement du président.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, Jean Valadier vote pour l'article unique du projet de loi constitutionnelle.

VALADY (MARIE, HONORÉ, Henry, Louis IZARN de FREISSINET, comte de), né le 10 avril 1813 à Rodez (Aveyron), mort le 13 novembre 1897 à Golinhaç (Aveyron).

*Représentant de l'Aveyron
de 1871 à 1876.*

Député de l'Aveyron de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 470.)

Henry de Valady se représenta, toujours dans la circonscription d'Espalion, aux élections de 1877, comme candidat officiel du gouvernement du 16 mai; n'ayant obtenu que 1.600 voix sur

13.730 votants, il ne se maintint pas au scrutin de ballottage, laissant le siège au bonapartiste Baduel d'Oustrac.

Cet échec l'éloigna désormais de la compétition électorale.

Il mourut le 13 novembre 1897 en son château des Vernhettes, sur la commune de Golinhaç, à l'âge de 84 ans. Il était toujours membre du Conseil général.

VALAT (FERNAND), né le 19 juillet 1886 à Alès (Gard).

Député du Gard de 1936 à 1942.

Fils de petits commerçants d'Alès, Fernand Valat devient instituteur d'abord à Saint-Jean-du-Gard en 1905, puis au Martinet en 1906.

Après la guerre, il est nommé instituteur à Alès et participe activement aux luttes ouvrières et en particulier à la grève de 1920. En 1925, il se présente aux élections municipales sur la liste du Bloc ouvrier et paysan et devient maire d'Alès, puis conseiller général du canton-est.

En 1936, il se présente comme candidat du parti communiste dans la 2^e circonscription d'Alès où il est élu par 8.776 voix sur 15.746 votants contre 6.642 au député sortant François de Ramel.

A la Chambre des députés il s'inscrit au groupe communiste et devient membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat et de la commission de l'administration générale, départementale et communale. Il est rapporteur du projet de loi portant reconnaissance du droit syndical des fonctionnaires.

Il se préoccupe particulièrement du sort des ouvriers mineurs, interpellant le gouvernement sur les accidents du bassin minier d'Alès et intervenant à de nombreuses reprises sur les conditions d'âge et de durée de service pour l'obtention de la retraite, l'application de l'échelle mobile à cette retraite et les droits à pension de la veuve.

Tombant sous le coup de la loi du 20 janvier 1940 tendant à la déchéance des élus communistes, Fernand Valat échappa à cette mesure pour avoir demandé dès le 17 octobre 1939 sa radiation du groupe ouvrier et paysan qui remplaçait le groupe communiste, et pour avoir fait une déclaration catégorique contre l'U.R.S.S.

Le 10 juillet 1940, il vote pour le projet tendant à la révision des lois constitutionnelles.

VALENSI (THÉOPHÈRE), né le 21 juin 1886 à Tunis (Tunisie).

*Député de la Haute-Saône
de 1932 à 1936.*

Théodore Valensi, avocat à la Cour d'appel de Paris, se présenta dans la circonscription de Gray (Haute-Saône) aux élections de 1928. Elu au second tour, par 6.487 voix contre 6.451 à de Menthon, il fut membre de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission des comptes définitifs et des économies. Mais son élection était annulée le 5 juillet 1928 et il était battu au second tour par Drouot, le 7 octobre 1928, par 6.167 voix contre 6.956.

A nouveau candidat en 1932, il est élu au second tour par 6.665 voix contre 6.552 au député sortant. Il s'inscrivit alors au groupe républicain socialiste et fut membre de la commission des programmes électoraux, de la commission de la marine marchande, de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats.

Il dépose de nombreuses propositions de loi relatives à la création d'un contingent de croix de la Légion d'honneur pour les combattants volontaires tunisiens de la Grande guerre, à l'institution d'une fiche individuelle obligatoire, au renforcement de la protection due aux accidentés de droit commun, à la création d'une assurance automobile obligatoire, au retour au statut de la loi du 1^{er} avril 1926 dans les rapports entre propriétaires et locataires, à la possibilité de rendre exigible par l'agent verbalisateur les amendes encourues pour contravention aux lois et règlements sur la circulation, à l'extension des cas de légitimation des enfants naturels, à la réglementation de l'éducation physique.

Il dépose également des propositions de résolution autorisant le ministre de l'Agriculture à acquérir directement auprès des agriculteurs les stocks de blé invendus, visant à établir de nouvelles peines aggravées pour la répression des délits de coups et blessures, de violence et de mauvais traitements envers des enfants, modifiant la composition de la commission départementale pour coordination rail-route, demandant le renforcement de la censure cinématographique.

Il intervient dans la discussion du projet de loi relatif aux régimes douaniers des vins et produits tunisiens. Il interpelle le gouvernement à plusieurs reprises sur les fraudes du concours de l'Internat, sur la protection du marché du blé, sur la situation du tourisme français, sur les accidents sur les passages cloutés. Il avait été élu président du groupe parlementaire franco-italien le 24 décembre 1932.

A nouveau candidat aux élections de 1936, il est battu au second tour par 6.262 voix contre 6.700 à son rival malheureux de 1932.

Valensi a par ailleurs écrit plusieurs romans et biographies de compositeurs célèbres, notamment *Paganini*, *Le romantisme de Schumann* et *Louis XIV et Lulli*.

VALENTIN (CHARLES, LOUIS, AUGUSTE), né le 9 janvier 1881 à Gravelines (Nord), mort le 22 septembre 1939 à Lille (Nord).

Député du Nord de 1936 à 1939.

D'origine méridionale par son père, rattaché par sa mère à une vieille famille du Nord, Charles Valentin naquit le 9 janvier 1881 à Gravelines (Nord).

Ayant choisi le barreau, il s'intéresse très tôt à la politique et se présente comme républicain socialiste aux élections législatives de 1910, où il n'obtient que 2.540 voix sur 18.974 suffrages exprimés. Cet échec interrompt provisoirement son activité politique mais, aux élections de 1924, il est à nouveau candidat, cette fois sur la liste du parti socialiste S.F.I.O., dans le département du Nord. Aux élections de 1928, il est également présenté par ce parti dans la 1^{re} circonscription de Dunkerque et obtient au second tour 10.332 voix contre 11.539 à Coquelle, député sortant et vice-président du Conseil général. Ce dernier étant décédé quelques mois après, une élection partielle eut lieu le 4 novembre 1928 et Valentin recueillit au second tour 10.034 voix contre 10.318 à Vincent. Les élections générales de 1932 aboutirent également à la reconduction du député sortant par 13.164 voix contre 12.481 à Valentin, au second tour.

Devenu entre-temps conseiller général et maire de Dunkerque, il devait voir sa patience récompensée aux élections de 1936 en obtenant au second tour 15.142 voix contre 12.392 au député sortant.

Elu par une région maritime, il fut tout naturellement membre de la commission de la marine marchande et de la commission de la marine militaire. C'est à ce titre qu'il est chargé de présenter l'avis de la commission de la marine marchande sur les propositions de loi et de résolution relatives au vote par correspondance, par procuration ou à bord des navires, des inscrits maritimes et du personnel navigant. Il intervient lors de la discussion d'un projet de loi modifiant le code du travail maritime et d'un projet de loi relatif aux conventions collectives du travail et aux procédures d'arbitrage et de conciliation. Il soutient également plusieurs textes portant amnistie pour les fonctionnaires et ouvriers frappés à la suite de faits de grève. Il est aussi favorable au réajustement des rentes des victimes d'accidents du travail et à une proposition de loi relative aux locations en meublé.

A l'occasion de la discussion du budget de la Justice pour 1938, il interroge le gouvernement sur le problème de la détention préventive et se prononce en faveur de l'institution de la représentation proportionnelle pour l'élection des députés.

Il devait décéder le 22 septembre 1939 à Lille (Nord).

VALENTIN (FRANÇOIS, CHARLES, JOSEPH), né le 8 août 1909 à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

*Député de la Meurthe-et-Moselle
de 1936 à 1942.*

Après des études secondaires au collège Saint-Sigisbert de Nancy, François Valentin fréquenta l'université de sa ville natale. Il y fit de brillantes études de droit et acquit le titre de docteur.

Il s'inscrivit alors au barreau de Nancy et, très jeune, se lança dans l'action politique. Il milita avec enthousiasme et ferveur dans les mouvements de jeunesse catholique.

En 1936, il fut élu député de Nancy (2^e circonscription), battant au second tour de scrutin le député radical sortant Seitz par 9.217 voix contre 7.189.

A 27 ans, il était le plus jeune parlementaire de France. Il s'inscrivit au groupe de la fédération républicaine et apparut d'emblée comme l'un des plus sûrs espoirs de la droite française.

Au Palais Bourbon il fut membre de la commission de l'armée dont il fut à plusieurs reprises le rapporteur.

Il prit une part active à la discussion de textes importants tels que le projet relatif aux procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs de travail, et le projet sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre. Dans ce débat en mars 1938, convaincu qu'en cas de conflit armé le premier devoir des députés « n'est pas de représenter la nation mais de la défendre comme les autres », il estimait, au cas où il arriverait à certains de ses collègues — et à lui-même — de « mourir à la tête de leurs hommes », qu'il exprimait leur pensée commune en demandant « de les dispenser d'un éloge funèbre en cette Assemblée ».

Il intervint dans la discussion de plusieurs interpellations sur la défense nationale.

Dans ses votes il fut hostile aux gouvernements de front populaire dirigés par Léon Blum et Camille Chautemps mais le 12 avril 1938 il vota la confiance au cabinet Daladier. Il la refusa par contre au cabinet P. Reynaud, le 22 mars 1940.

En mai-juin 1940, François Valentin, engagé volontaire, fit comme officier une brillante campagne.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota en faveur des pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

VALETTE (DÉSIRÉ, LÉON, DAMIEN), né le 14 août 1881 à Saint-Vallier-sur-Rhône (Drôme).

Sénateur de la Drôme de 1924 à 1939.

Né le 14 août 1881 à Saint-Vallier-sur-Rhône, Désiré Valette, dont le père était minotier, après de solides études tech-

niques qui le conduisent de l'Ecole nationale professionnelle de Voiron, dans l'Isère, à l'Ecole supérieure de commerce de Lyon et au laboratoire de la manufacture de porcelaine de Sèvres, s'établit comme industriel céramiste.

C'est en 1912, à trente et un ans, qu'il entre dans la politique et devient maire de Saint-Vallier-sur-Rhône. L'année suivante, il est élu conseiller général. Aux élections sénatoriales du 2 mars 1924, c'est au premier tour, en première position, recueillant 360 voix sur 723 inscrits, qu'il est élu sénateur de la Drôme. Le 20 octobre 1929, il est réélu, toujours au premier tour, mais en troisième position, recueillant 369 voix sur 727 inscrits.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, Désiré Valette siège à la commission des douanes et à la commission des affaires étrangères et s'intéresse essentiellement aux conditions du travail dans l'industrie, à la protection de l'industrie française contre la concurrence étrangère, aux assurances sociales, à l'enseignement technique et professionnel, questions que sa profession lui avait permis d'approfondir.

En 1927, il était élu secrétaire du Sénat et successivement réélu les trois années suivantes.

Au renouvellement du Sénat du 23 octobre 1938, Désiré Valette, avec 321 voix sur 734 inscrits, n'arrive qu'en sixième position. Il n'est pas réélu et son mandat arrive à expiration au début du mois de janvier 1939.

VALETTE (MARIUS, CLÉMENT), né le 8 juin 1874 à Lanuejols (Gard).

Député du Gard de 1914 à 1919.

Fils d'instituteur et instituteur lui-même, puis professeur, Marius Valette est très tôt attiré par la vie politique. Ainsi, dès sa sortie de l'Ecole normale, devient-il un actif militant, défenseur de la laïcité. Aussi est-il encore jeune lorsque, déjà maire de Nîmes, il se présente pour la première fois en 1910 aux élections législatives dans la 2^e circonscription d'Alès. Cette première tentative ne sera pas couronnée de succès.

Dans sa déclaration, il est vrai, Marius Valette a proposé un programme très avancé pour l'époque. Il lance un « appel à tous les prolétaires » et dénonce les « milliards de bénéfices réalisés par les omnipotentes compagnies ». Favorable à la collectivisation il affirme qu'elle permettra « la république dans le domaine économique comme nous l'avons en ce moment dans le domaine politique ». Enfin, ancien instituteur laïque, il se déclare « rester profondément attaché à toute l'œuvre laïque de la république ».

En 1914, Marius Valette, devenu professeur d'école pratique de commerce, est élu au second tour des élections législatives. En seconde position derrière de Ramel au premier tour, il bat ce

dernier au second par 9.406 voix contre 8.432 sur 19.140 votants.

A la Chambre, Marius Valette s'inscrit au groupe socialiste. Il est membre de la commission des comptes définitifs et des économies et de la commission des mines. Les problèmes miniers, concernant directement sa circonscription, retiennent particulièrement son attention. Il est l'auteur d'une proposition de loi relative à la caisse autonome de retraite des ouvriers mineurs et d'une proposition de résolution tendant au relèvement des salaires des ouvriers mineurs. Il prend part à la discussion de diverses propositions de loi relatives à la taxation des charbons et intervient en faveur de la réduction à 8 heures de la journée du travail dans les mines. Il interpelle enfin le gouvernement sur la solution d'un conflit du travail dans les mines.

En 1919 les élections législatives se déroulent au scrutin de liste. Marius Valette se présente en tête de la liste d'entente républicaine qui s'oppose à la liste d'union nationale de de Ramel. La liste d'entente républicaine ne compte qu'un élu, Mourrier, avec 26.191 voix. Marius Valette ne totalise que 21.279 voix.

Il se retire alors de la vie politique.

VALFONS (MARIE, RÉGIS, CAMILLE MATHEI de La CALMETTE, marquis de), né le 11 juin 1837 à Nîmes (Gard), mort le 1^{er} juillet 1907 à Nîmes.

*Représentant du Gard
de 1871 à 1876.*

Député du Gard de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 475.)

Le marquis de Valfons avait mis un terme à sa vie politique en ne se représentant pas aux élections de 1881.

Il mourut le 1^{er} juillet 1907 à Nîmes, à l'âge de 70 ans.

VALIÈRE (SABINUS, JAMES, JEAN-BAPTISTE), né le 21 février 1880 à Limoges (Haute-Vienne).

*Député de la Haute-Vienne
de 1914 à 1928 et de 1932 à 1942.*

Né de parents modestes le 21 février 1880 à Limoges (Haute-Vienne), Sabinus Valière choisit la carrière de journaliste dans laquelle il devait s'illustrer en devenant rédacteur en chef du *Populaire du Centre* et l'un des fondateurs du *Populaire de Paris*. Attiré très tôt par la politique, il adhère au parti socialiste et est élu conseiller d'arrondissement en 1907, puis conseiller général en 1910. Deux ans plus tard, il devient adjoint au

maire de Limoges. Chargé du service de l'instruction publique, il conservera ce poste jusqu'en 1919.

Entre temps, il se présente, dans la circonscription de Bellac, aux élections générales de 1914 et, en dépit des critiques de ses détracteurs qui lui reprochaient de ne pas habiter dans l'arrondissement, il est élu au second tour avec 8.593 voix contre 6.887 à Trouvé.

Membre du groupe socialiste, il se déclare contre la loi de trois ans, pour la défense de la laïcité, pour l'instauration de la représentation proportionnelle.

Membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts (1914) puis de la commission des marchés (1915), il dépose de nombreuses propositions de loi, notamment dans le domaine agricole et en faveur de l'aide aux familles nombreuses. En raison des circonstances, il va toutefois se préoccuper de plus en plus des problèmes militaires.

En 1917, il obtient la création d'une grande commission parlementaire dite de la réorganisation économique, dont il est le premier vice-président et le rapporteur général. A ce titre, il préconise la division de la France en régions économiques et dépose deux propositions de loi relatives à la réorganisation économique du pays et au vote d'un milliard de francs en vue de la réorganisation agricole (1919).

En 1919, il est réélu à la majorité absolue par 40.623 voix sur 80.968 votants, sur la liste du parti socialiste S.F.I.O., auquel il reste fidèle après le Congrès de Tours. Membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale, de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission des marchés de guerre, de la commission d'hygiène, il est l'auteur de plusieurs propositions de loi, relatives notamment à la révision des sentences prononcées par les juridictions militaires pendant la guerre et au droit de vote par correspondance des travailleurs éloignés de leur domicile.

Valière, devenu avocat à la Cour d'appel de Paris, est à nouveau réélu en 1924, à la majorité absolue, avec 49.587 voix sur 86.530 votants. Il est successivement, secrétaire de la commission de l'agriculture, vice-président de la commission de l'hygiène et de la commission des marchés et des spéculations, et membre de la commission des finances. Rapporteur du budget du service des poudres pour les exercices 1926 et 1927, du budget de l'Agriculture pour l'exercice 1928, il s'intéresse toujours aux problèmes de la révision des sentences prononcées pendant la guerre par les tribunaux militaires.

Les élections de 1928 vont, dans l'ensemble de la Haute-Vienne, être marquées par l'échec des députés socialistes sortants : dans la circonscription de Bellac, Valière est battu dès le premier tour par 6.808 voix contre 8.491 à Puybaudet, républicain indépendant, et lors de l'élection partielle du 17 mars 1929

provoquée par le décès de Puybaudet, il est battu au second tour par 7.805 voix contre 7.908 à Bardon.

Aux élections de 1932, Valière, devenu par ailleurs vice-président du Conseil général, sera élu au second tour dans la 1^{re} circonscription de Limoges par 15.854 voix contre 12.952 à Basset, député sortant républicain socialiste.

Membre de la commission des finances, il déploie une grande activité législative, particulièrement dans le domaine de la législation sociale. Il est aussi l'auteur de la loi du 17 janvier 1935 pour la défense de l'art et de l'artisanat.

Aux élections de 1936, Valière, redevenu adjoint au maire de Limoges, est réélu au second tour dans la 1^{re} circonscription de Limoges, par 18.846 voix contre 11.139 à Charrière. Il retrouve son siège à la commission des finances — qui le porte à sa présidence — et devient également membre de la commission spéciale chargée de l'examen de projets de loi sociaux. En tant que président de la commission des finances, il intervient dans la discussion du projet de convention entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque de France, sur la proposition de loi abrogeant les décrets-lois Laval du 16 juillet 1935, sur le projet de loi améliorant la situation des personnels de l'Etat, sur le projet de loi relatif aux mesures nécessaires à la défense du pays, sur le projet de loi visant à simplifier la procédure de vote du budget.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

VALLAT (XAVIER), né le 23 décembre 1891 à Villedieu (Vaucluse).

Député de l'Ardèche de 1919 à 1924 et de 1928 à 1942.

Fils d'instituteur, Xavier Vallat est le dixième enfant d'une famille catholique de condition modeste. Il fait ses études au petit séminaire Saint-Charles à Vernoux-en-Vivaraïs puis au collège du Sacré-Cœur à Annonay. Il passe ensuite sa licence en droit et devient professeur à Toulouse puis au collège catholique d'Aix-en-Provence, avant d'exercer la profession d'avocat. Pendant la guerre de 1914-1918, il est officier de chasseurs. Blessé, il demeurera grand invalide de guerre.

En 1919, Xavier Vallat est élu conseiller général de Saint-Félicien et député de l'Ardèche. Il fait alors partie de la liste d'« union républicaine » et obtient le plus grand nombre de voix, 33.205 sur 71.302 votants, de tous les candidats. Partisan, dès l'époque, de la constitution à la tête du pays d'un gouvernement fort et stable, il préconise pour cela une révision de la Constitution tendant à élargir le collège électoral du Président de la République. D'autre part, il affirme que la restauration intérieure doit se fonder sur l'entente sociale, l'ordre et la justice

et être garantie par la répression énergique des crimes contre la patrie. Enfin, à l'extérieur, il préconise l'application intégrale des traités de paix et la reprise des relations avec le Vatican.

Au Parlement, inscrit au groupe des indépendants, Xavier Vallat fait preuve d'une activité importante. Il est élu secrétaire de la Chambre et est membre des commissions d'Alsace-Lorraine, de l'hygiène, des pensions militaires et de l'armée.

Lorsqu'il se présente aux élections de 1924, Xavier Vallat est, depuis un an, avocat au barreau de Paris. Il appartient à la liste d'union nationale, mais celle-ci n'aura qu'un seul élu, Duclaux-Monteil, avec 36.275 voix. C'est donc de très peu — il totalise 35.991 voix — que Xavier Vallat est battu. La liste du cartel des Gauches aura, par contre, trois élus.

Xavier Vallat n'abandonne pas pour autant la vie politique active. Il est membre de diverses formations politiques et notamment, en 1925 et 1926, du faiscéau.

En 1928, alors qu'il a adhéré aux « Croix de Feu », il se représente aux élections législatives dans la 2^e circonscription de Tournon, le retour au scrutin uninominal lui est favorable puisqu'il est élu dès le premier tour de scrutin avec 9.358 voix contre 4.838 à de Causson.

A la Chambre, il fait partie de la commission de l'armée et de la commission de l'enseignement et des beaux-arts. Fidèle à l'idée de nécessité d'organiser les professions, il est l'auteur de trois propositions de loi tendant à l'institution d'un ordre, l'une des pharmaciens, l'autre des médecins, la troisième des chirurgiens-dentistes. Il rapporte divers projets de loi au nom de la commission de l'armée. Il est enfin l'auteur du rapport sur la nomination d'une commission d'enquête relative à l'affaire Oustrie.

Depuis 1925, Xavier Vallat est membre du comité directeur de la fédération nationale catholique. D'autre part, il est maire de Paillares depuis 1930. Lorsqu'il se représente aux élections de 1932, sa position locale s'est donc renforcée. Il est à nouveau élu dès le premier tour de scrutin, avec 8.159 voix contre 5.366 à Lecomte.

De 1932 à 1936, il fait partie de la commission des beaux-arts, de l'hygiène, puis de la commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités dans l'affaire Stavisky. Il est vice-président de cette dernière commission. Son activité législative ne se ralentit pas et il est l'auteur d'une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à publier la liste complète des fraudeurs fiscaux, d'une proposition de loi instaurant le vote féminin, d'une autre tendant à réglementer le séjour des étrangers en France et leur expulsion éventuelle. Il intervient fréquemment en séance et notamment au cours des discussions de nature économique et financière.

De 1936 à 1939, Xavier Vallat est membre du parti républicain national et social. Dès 1936, il prévoit les très graves problèmes qu'aura à affronter la future législature

Par ailleurs, il se déclare à nouveau partisan du suffrage familial et du suffrage féminin. De plus, fidèle aux idées qu'il a toujours défendues, il réaffirme que la dignité du travailleur sera garantie par la création d'organisations professionnelles fortes. A l'extérieur, la paix ne lui semblant plus pouvoir être assurée par une S.D.N. désormais sans force, il faut l'appuyer sur l'armée nationale.

De 1936 à 1940, Xavier Vallat fait partie de la commission des comptes définitifs et des économies, du suffrage universel, des affaires étrangères. Au nom de la première, il est le rapporteur des projets de loi portant règlement définitif des budgets de 1930 à 1935. Il est l'auteur de propositions de loi, l'une notamment tendant à l'organisation de la profession et de la vie économique du pays, une autre tendant à réglementer le séjour des étrangers en France.

Dès 1936, Xavier Vallat harcèle les gouvernements de front populaire par de fréquentes demandes d'interpellation : sur la politique générale, sur la dissolution des groupements nationaux légalement constitués, sur les livraisons d'armes et d'appareils de chasse au gouvernement de Madrid, plus tard sur la nomination de Georges Bonnet, ambassadeur aux Etats-Unis, et, en juin 1937, sur la composition du ministère et sa politique générale.

D'autre part, il participe à la discussion de nombreuses interpellations relatives à la défense nationale et à la politique générale du gouvernement et à celle discutée le 13 novembre 1936 relative au cas de M. Salengro.

Le 9 janvier 1940, il est élu vice-président de la Chambre.

Le 10 juillet 1940, Xavier Vallat vote le projet tendant à la révision des lois constitutionnelles.

VALLÉ (ERNEST), né le 19 septembre 1845 à Avize (Marne), mort le 24 janvier 1920 à Paris (7^e).

Député de la Marne de 1889 à 1898.

Sénateur de la Marne de 1898 à 1920.

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur
du 28 juin au 26 octobre 1898.*

*Ministre de la Justice du 7 juin 1902
au 18 janvier 1905.*

Né le 19 septembre 1845 à Avize, dans le département de la Marne, Ernest Vallé commença ses études secondaires au lycée d'Epervanay et les termina au lycée de Reims. Il fit ensuite son droit à Paris et fut successivement le secrétaire de Le Blond, sénateur de la Marne, puis de Cresson, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. Inscrit dès 1867 au barreau de Paris, à vingt-deux ans, il prit part au mouvement de la jeunesse républicaine contre l'Empire. Il fit partie du comité anti-plébiscitaire et fut chargé de distribuer dans les casernes des bulletins de vote portant « non ».

Pendant la campagne de 1870-1871, il servit dans la garde mobile et fit vaillamment son devoir devant Paris.

Par la suite, avocat à la cour d'appel, il s'occupa de nombreuses causes civiles, dont certaines assez retentissantes, telles celle du banquier Cattani contre la famille Humbert, en 1903, et il n'abandonna pas le barreau le jour où ses compatriotes l'appellèrent à exercer des mandats électifs successifs.

En 1886, Ernest Vallé fut élu conseiller général du canton d'Avize dans le département de la Marne.

Aux élections législatives de 1889, candidat progressiste dans l'arrondissement d'Epervanay, il l'emporta, au premier tour de scrutin, par 12.391 voix, sur Mérendet, révisionniste, qui en obtint 8.804.

Aux élections générales de 1893, il fut réélu, avec 9.183 suffrages contre 7.165 à trois candidats socialistes ; à celles de 1898, il fut réélu de nouveau, avec 12.010 voix contre 10.870 à trois concurrents.

Durant la législature de 1889 à 1893, Ernest Vallé intervint dans un certain nombre de discussions intéressant plus particulièrement la procédure.

Il fut nommé en 1892 rapporteur général de la commission d'enquête sur les affaires de Panama et il décida la commission à rendre public le rapport qu'il avait dressé.

En 1894, il fut encore chargé du rapport sur la réforme judiciaire et l'extension de la compétence des juges de paix. Il conclut en faveur de cette dernière disposition et de la réduction des frais de justice.

Quand Henri Brisson forma son second ministère, le 28 juin 1898, il s'adjoignit, comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Ernest Vallé, qui démissionna avec le cabinet quelques semaines plus tard le 25 octobre, après le rejet par la Chambre de l'ordre du jour de confiance dans le gouvernement à la suite des diverses interpellations relatives à l'affaire Dreyfus.

L'année précédente, le 3 janvier 1897, Ernest Vallé s'était présenté aux élections sénatoriales dans le département de la Marne et il avait échoué, n'obtenant que 434 voix sur 990 votants. Après le décès de Poirrier, le 16 septembre 1898, il posa encore sa candidature et, plus heureux cette fois, il fut élu sénateur le 20 novembre 1898 par 499 voix sur 993 suffrages exprimés. Il ne perdit jamais la confiance de ses électeurs : il fut réélu le 7 janvier 1906, par 597 voix sur 987 votants ; le 11 janvier 1920, son mandat lui fut une dernière fois confirmé, au premier tour, par 703 voix sur 970 inscrits et il recueillit les voix de bien des citoyens n'appartenant pas à son parti, alors que, terrassé par la maladie, il n'avait même pas pu paraître dans son département à la veille des élections.

En 1901, Ernest Vallé avait été nommé président du parti radical. Au Sénat, membre de la commission de la Haute cour dès 1902, et ce jusqu'en 1914, il ne s'inscrivit, dès l'abord, à aucun groupe.

Quand Combes forma son ministère, le 7 juin 1902, Ernest Vallé fut chargé de la justice et il conserva cette charge jusqu'au 23 janvier 1905. En cette qualité, il a contribué au vote des mesures contre les congrégations en 1903.

Le 18 décembre, Combes et son ministère de la Justice accentuèrent encore leur action mais il leur fallut trois mois pour obtenir le vote de leur nouveau texte, que le Sénat ratifia à son tour, la loi étant promulguée le 5 juillet 1904.

De 1905 à 1912, Ernest Vallé intervint très souvent à la tribune en particulier lors de la discussion des budgets et des débats visant la séparation des églises et de l'Etat. A partir de 1912, s'il resta membre de nombreuses commissions, notamment de la commission d'instruction de la Cour de justice, et s'il participa activement à leur travail, il n'intervint plus en séance publique.

Durant la guerre, malgré son mauvais état de santé, il n'avait cessé de se dépenser pour porter sur tous les points du front aux villages dévastés l'aide, le réconfort et le secours.

Ernest Vallé décédait, en cours de mandat, le 23 janvier 1920 à son domicile, boulevard Raspail à Paris.

VALLÉE (GEORGES, FRANÇOIS, EDMOND), né le 23 août 1853 à Huby-Saint-Leu (Pas-de-Calais), mort le 8 décembre 1926 à Paris.

*Député du Pas-de-Calais
de 1900 à 1910.*

Issu d'une famille terrienne — son père était propriétaire cultivateur dans l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais) — Georges Vallée fait de bonnes études juridiques et littéraires. Les premières le conduiront, après une courte période pendant laquelle il exercera la profession d'avocat, à la fonction publique : conseiller de préfecture, puis maire intérimaire de Pont-à-Mousson, il devient en 1893 sous-préfet de Bar-sur-Aube. Des secondes, il gardera le goût des études et des travaux littéraires et ses diverses publications lui vaudront une « mention honorable » à l'exposition universelle ; par ailleurs, dès cette époque, Georges Vallée est membre de nombreuses sociétés savantes et collabore à la rédaction de plusieurs journaux du Nord, sa région d'origine avec laquelle il a conservé de nombreuses attaches.

Ainsi en 1900, à la mort de Graux, député de Saint-Pol, est-il déjà conseiller général dans l'arrondissement. C'est donc naturellement que le « congrès républicain » le désigne comme candidat à l'élection partielle.

« Nettement républicain mais modéré », anticollectiviste, défenseur de la liberté du culte et de la paix religieuse, partisan de lois sociales, il s'affirme protectionniste en agriculture.

Il obtient dès le premier tour 9.939 voix contre 7.334 à Cappy, son concurrent

le plus dangereux. A la Chambre, il s'inscrit au groupe de l'union républicaine.

En 1902 et en 1906, Georges Vallée, affaibli par la maladie, ne vient pas défendre son siège lui-même. Ses électeurs lui renouvellent pourtant leur confiance. Il est ainsi réélu en ces deux occasions dès le premier tour : la première fois par 10.893 voix contre 8.293 à Cappy et la seconde par 9.882 voix contre 7.550 toujours à Cappy et toujours sur le même programme.

A la Chambre, Georges Vallée est membre de la commission des économies en 1902 et de la commission de l'administration générale des cultes, et de la décentralisation en 1906. Il combat le ministère Combes et s'inscrit au parti progressiste de Ribot, Aymar et Poincaré.

En 1910 la maladie l'empêche de se représenter.

Retiré définitivement de la vie politique, Georges Vallée meurt à Paris le 8 décembre 1926 à l'âge de 73 ans.

VALLÉE (LOUIS, RENÉ, Oscar de), né le 1^{er} septembre 1821 à La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), mort le 18 janvier 1892 à Onzain (Loir-et-Cher).

Sénateur inamovible de 1878 à 1892.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 476.)

Après une longue existence de magistrat et d'avocat, sénateur inamovible depuis 1878, Oscar de Vallée, dont la courtoisie était au niveau de l'intelligence et du talent, s'éteignit à 70 ans, le 18 janvier 1892 au château du Pavillon à Onzain.

VALLETTE-VIALARD (MAURICE, Pierre, EMILE), né le 6 novembre 1883 à Cruas (Ardèche).

*Député de l'Ardèche de 1919 à 1924
et de 1928 à 1942.*

Issu d'une famille modeste — son père était chauxfournier à Cruas — Pierre Vallette-Vialard devient, à force de travail, industriel dans sa région d'origine. Il a 31 ans lorsqu'éclate le conflit de 1914. Sa courageuse conduite lui vaut la Croix de guerre et plus tard des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, Pierre Vallette-Vialard est, avec Xavier Vallat, candidat sur la liste d'union républicaine. Il est élu avec 32.793 voix sur 71.302 votants.

A la Chambre, Pierre Vallette-Vialard s'inscrit au groupe de l'entente démocratique républicaine. Il est membre de

la commission de la marine militaire et de la commission des travaux publics et des moyens de communication. Il est l'auteur d'une proposition de résolution concernant les fonctionnaires démobilisés de l'administration préfectorale et est nommé rapporteur de divers projets de loi au nom de la commission des travaux publics et des moyens de communication : ainsi d'un projet relatif au réseau ferré du Finistère, d'un autre relatif à la construction du canal de Marseille au Rhône, d'un troisième concernant l'agrandissement du port d'Oran. Il intervient enfin fréquemment dans la discussion des projets à caractère économique et financier.

Battu aux élections de 1924 — il faisait alors partie de la liste d'union nationale républicaine et sociale qui n'eut qu'un seul élu, Duclaux-Monteil — Pierre Vallette-Vialard se représente aux élections de 1928. Celles-ci se déroulant au scrutin uninominal, il est candidat dans la 1^{re} circonscription de Tournon.

Elu dès le premier tour de scrutin par 7 713 voix contre 4 981 à Roussillon, Pierre Vallette-Vialard s'inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique. Il est, à partir de 1928, membre des commissions du travail, des mines et de la force motrice, des travaux publics et des moyens de communication. Il présente de nombreux rapports au nom de cette dernière notamment sur des projets relatifs aux réseaux des voies ferrées départementales, sur d'autres relatifs aux contrats de concession pour les réseaux secondaires. Il intervient en outre dans toutes les discussions budgétaires.

Les élections de 1932 se déroulent à l'époque de la crise économique que Pierre Vallette-Vialard qualifie de sans précédent. C'est l'occasion pour lui de réaffirmer la nécessité de l'équilibre budgétaire ébranlé par la crise.

Pierre Vallette-Vialard est une nouvelle fois élu dès le premier tour de scrutin avec 7 237 voix contre 5 849 à Escoffier. A la Chambre il est à nouveau membre de la commission des mines et de la force motrice et de celle des travaux publics et des moyens de communication. C'est encore à ce titre qu'il est désigné comme rapporteur de nombreux projets de loi et notamment de celui relatif aux statuts des retraités du personnel des compagnies de chemin de fer et de celui concernant la coordination entre le rail et les voies navigables. Il intervient enfin dans la discussion d'un projet de loi tendant à introduire dans le code du travail des dispositions spéciales relatives aux mines de charbon.

C'est encore au premier tour de scrutin qu'il est élu en 1936 : 7 284 suffrages se portent sur son nom contre 4 906 à Chassery. Il dénonce « l'échec complet de la majorité de cartel élue en 1932 », les scandales, l'effondrement des valeurs françaises et la paix intérieure en péril. Face à ce bilan, un seul programme s'impose : affirmer l'idée de patrie, ga-

rantir par une armée nationale forte la sécurité du pays tout en le maintenant dans la S.D.N., défendre notre monnaie et nos finances.

Si, à partir de 1936, Pierre Vallette-Vialard est toujours membre de la commission des travaux publics et des moyens de communication, il appartient en outre à celle de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat et à la commission spéciale chargée d'examiner les projets de lois sociales. Au cours de cette législature, il intervient à de nombreuses reprises en séance publique notamment dans la discussion de ces lois sociales. Ainsi il dépose un amendement tendant à surseoir à l'application de la semaine de 40 heures tant qu'une convention internationale ne l'aura pas rendue obligatoire dans les autres pays européens, et il prend part à la discussion du projet de loi relatif à la conciliation et à l'arbitrage dans les conflits collectifs du travail.

Le 10 juillet 1940, Pierre Vallette-Vialard vote le projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles.

VALLIER (PIERRE, LOUIS, Joseph), né le 17 mai 1869 à Grenoble (Isère), mort le 26 août 1935 à Grenoble.

Sénateur de l'Isère de 1920 à 1935.

Né à Grenoble, Joseph Vallier, après des études de droit, s'inscrivit au barreau. Son intelligence et sa verve lui valurent de prompts succès. C'est l'affaire Dreyfus qui fit de lui un homme politique. Sa plume et sa parole chaleureuse, lui valurent vite l'estime de la démocratie dauphinoise, traditionnellement éprise de justice et de liberté.

La carrière politique commença en 1901 et il devint à cette date conseiller général de Pont-en-Royans. Il siégeait au conseil municipal de Grenoble lorsqu'en 1920 le département de l'Isère l'envoya au Sénat. Il fut élu sénateur le 11 janvier 1920, au troisième tour, avec 529 voix sur 1 185 inscrits, trois de ses collègues ayant été élus au deuxième tour. Le 6 janvier 1924, c'est au premier tour, en deuxième position, qu'il était réélu avec 757 voix sur 1 235 inscrits ; puis le 10 octobre 1932, au premier tour, en première position avec 757 voix sur 1 235 inscrits.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale socialiste, Joseph Vallier appartient dès 1921 à la commission de législation civile et criminelle, dont il ne cessa pas d'être un membre éminent. Au cours de trois mandats successifs, il soutint de très nombreux rapports et son esprit judicieux et son expérience des affaires furent précieux. En particulier, il contribua à harmoniser les règles de l'état civil et du mariage et il fut l'un des artisans du code de l'aviation.

Il siégea également à partir de 1924, à la commission d'hygiène et d'assistance, à la commission du commerce, de l'industrie du travail et des postes à partir de 1928 et il fut membre, en 1934, de la commission de l'Algérie et de la commission des départements libérés de l'invasion. C'était une figure familière du Sénat, où il passa une quinzaine d'années. Son ferme jugement retenait l'amitié et son idéalisme ne fut jamais entamé.

En 1934, sa santé ébranlée inquiéta ses proches, mais son robuste tempérament prévalut. Au printemps 1935, un grave conflit municipal le mit aux prises avec ses amis politiques, mais la cordialité de ses rapports avec eux n'en souffrit pas. En août 1935, il ne peut résister à une congestion pulmonaire et il décédait le 26 de ce même mois, à l'âge de soixante-six ans.

VALLIN (CHARLES), né le 7 juillet 1903 à Saint-Mihiel (Meuse).

Député de la Seine de 1938 à 1942.

Descendant de Tallien et de sa femme la célèbre Notre-Dame de Thermidor, neveu du Père Teilhard de Chardin, Charles Vallin, sa licence ès lettres obtenue, suit les cours de l'Ecole libre des sciences politiques à Paris et entre dans la banque, où il devient fondé de pouvoir. Il participe aussi à la vie littéraire des années 20 autour de Cocteau, de Mauriac ou de Jacques Maritain et à la vie politique en militant dans les rangs du Parti social français du colonel de La Rocque.

Délégué à la propagande et vice-président du P.S.F. c'est avec l'étiquette de ce parti qu'il se présente en novembre 1938 aux élections partielles qui, dans le IX^e arrondissement de Paris, suivent le décès du pasteur Soulier, vice-président de la Chambre.

Au premier tour de scrutin, Charles Vallin, avec 2.396 voix, arrive en tête devant quatre autres candidats. Son plus dangereux concurrent, Niessel obtient 1.576 suffrages mais décide de se retirer pour le second tour. Charles Vallin est alors élu par 4.594 voix contre 365 à Soulier, fils de son prédécesseur.

À la Chambre, Charles Vallin dépose une proposition de loi tendant à réduire de 10 % les indemnités du Chef de l'Etat, des ministres, des présidents des deux Chambres, des sénateurs et des députés. Il demande d'autre part à interpellier le gouvernement sur les mesures à prendre pour résoudre les problèmes économiques fiscaux et sociaux posés par l'immigration en France et la concurrence due aux étrangers résidant en France.

Enfin, au cours de la discussion d'un projet de loi, Charles Vallin demande que soit étendu aux étrangers exerçant leur activité en France le prélèvement exceptionnel pour la défense du pays.

Le 10 juillet 1940, Charles Vallin vote le projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles.

VALLON (ARISTIDE, LOUIS, ANTOINE, MAXIMIN, MARIE), né le 26 juillet 1826 au Conquet (Finistère), mort le 11 mars 1897 à Paris.

*Député du Sénégal de 1889 à 1893.
Député du Finistère de 1893 à 1897.*

Aristide Vallon naquit au Conquet, dans le Finistère, issu d'une vieille famille originaire du Dauphiné, ruinée et dispersée à la révolution de 1789. Son père avait combattu comme volontaire dans les armées de la République. Blessé en Espagne et contraint à une activité plus sédentaire, il passa alors dans les douanes et exerça les fonctions de receveur en Italie, en Allemagne puis en Bretagne où il se maria en 1824.

Le jeune Aristide entre à l'Ecole navale en 1840. Il en sort deux ans plus tard, deuxième de sa promotion. Enseigne en 1846, lieutenant de vaisseau en 1853, il se distingue dans la flotte de la Mer Noire lors de la campagne de Crimée où il est fait chevalier de la Légion d'honneur. Il participe ensuite à l'expédition de Chine où sa belle conduite lui vaut d'être promu officier. Capitaine de frégate en 1862, il commande la marine au Sénégal de 1864 à 1869. Il avait déjà eu l'occasion de connaître la côte occidentale de l'Afrique où les travaux d'hydrographie qu'il y avait menés sont restés classiques. D'une exploration au Dahomey, en 1857-1858, il avait également rapporté plusieurs notices géographiques publiées notamment dans *Le tour du monde de Charbon*.

Nommé capitaine de vaisseau en 1871, Aristide Vallon est placé, en 1880, à la tête de la division navale de la mer des Indes, et fait commandeur de la Légion d'honneur. Il revient au Sénégal trois ans plus tard comme gouverneur avant d'être nommé contre-amiral en 1886 et de prendre sa retraite.

Ses convictions républicaines qui remontaient à 1848 lui avaient valu quelques désagréments sous l'Empire et même plus tard. La retraite sera pour ce marin une nouvelle occasion de servir la République : il entame une carrière politique.

Depuis 1885 justement, le Sénégal envoyait un député à la Chambre. Au renouvellement de 1889 l'amiral Vallon se présente comme candidat républicain et anti-révissionniste, contre le député sortant, républicain, Gasconi.

Au premier tour, le 22 septembre, il arrive en tête avec 1.744 voix contre 1.660 à son adversaire. Il est élu au second tour, le 6 octobre, par 1.783 voix contre 1.484 à Gasconi et devient ainsi le deuxième député du Sénégal.

Il prend logis à Paris, 8, rue Stanislas et se spécialise tout de suite dans les questions coloniales et maritimes.

A ce titre, il siège à la commission chargée de l'examen des projets et propositions de loi concernant la marine.

De caractère indépendant mais réputé pour sa courtoisie et son affabilité, homme de cœur, il déploie une grande activité en faveur du petit personnel de la marine et des invalides. Il défend et rapporte de nombreuses propositions de loi sur ces questions et intervient à chaque occasion.

Au nom de la commission du budget pour 1891, il est notamment chargé du budget annexe de la caisse des invalides de la marine.

Il prend d'ailleurs la parole et intervient chaque année au moment de la discussion du budget de la Marine. En 1893 ses observations en vue de hâter les travaux de fortifications de Fort-de-France et de Dakar sont remarquées.

Il n'oublie pas non plus les populations indigènes dont il s'efforce de défendre les intérêts et il dépose une proposition en vue de l'indemnisation des « indigènes nécessiteux » victimes de l'incendie du village de Guet N'Dar.

La connaissance qu'il a acquise du Dahomey fait qu'il est tout naturellement nommé président et rapporteur de la commission chargée d'examiner, en 1890, le projet de loi portant approbation de l'important arrangement conclu avec le roi de ce pays.

Mais, en août 1893, c'est à sa Bretagne natale qu'il sollicite le renouvellement de son mandat. Il est devancé au premier tour, dans la 1^{re} circonscription de Brest, par Lebescond de Coatpont, avocat et conservateur, qui remporte 4.674 suffrages contre 4.079 à Aristide Vallon et 2.649 à Picot. Il ne l'emporte que de peu, au second tour, par 5.797 voix contre 5.723 à de Coatpont sur 11.582 votants et 23.793 inscrits.

Quoiqu'ayant changé de circonscription, Aristide Vallon reste, à la Chambre des députés, fidèle à ses orientations. Membre de la commission de la marine et de la commission chargée de l'examen des projets relatifs aux colonies, il poursuit son action en faveur des plus défavorisés. Il dépose à nouveau plusieurs propositions concernant le personnel de la marine ; l'une, en particulier, tend à accorder des pensions aux veuves et aux orphelins des ouvriers, marins et soldats ayant servi plus de 20 ans. A plusieurs reprises il intervient, présente des rapports et soutient des amendements tendant à relever les salaires des ouvriers des ports et des arsenaux.

Il dépose et rapporte des propositions visant à poursuivre les travaux de prolongation des digues de la rade de Brest et du port de Cherbourg, et reprend la parole, par la suite, sur ces problèmes. Il rapporte également un projet sur la conservation des postes électro-sémaphoriques, réclame l'aménagement de navires destinés au transport du matériel de guerre et ses interventions sur l'état actuel de la marine française sont très écoutées.

Miné par une longue maladie, il prend une dernière fois la parole les 15 et 16 décembre 1896 pour défendre, dans le budget de la Marine, le sort des ouvriers des arsenaux. Il obtient gain de cause mais sort de la séance épuisé et s'éteint, à Paris, le 11 mars 1897.

Décoré de plusieurs ordres étrangers, l'amiral Vallon avait, en outre, reçu de la marine royale britannique un sabre d'honneur pour son courage montré dans le sauvetage d'un bâtiment anglais en détresse.

VALON (ADRIEN, FRANÇOIS, GAËTAN, ARTHUR de), né le 15 octobre 1835 à Beauvais (Oise), mort le 1^{er} juillet 1902 à Cahors (Lot).

Représentant du Lot de 1871 à 1876.

Député du Lot de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 478.)

Valon se représenta en 1889 dans la 2^e circonscription de Cahors comme candidat conservateur contre le républicain Emile Rey. Il échoua de justesse avec 3.100 voix sur 16.325 votants contre 8.145 au Dr Rey proclamé élu. Valon tenta, mais sans grand succès, de contester ces résultats : il n'obtint pas gain de cause.

Il tenta, en 1893, de prendre sa revanche contre Rey ; mais cette fois-ci il n'y eut aucune contestation possible : 6.561 voix pour Valon et 8.568 pour le député sortant, sur 15.343 votants. La position de Valon allait en s'effritant : en 1898, il n'obtint plus que 6.496 voix sur 27.515 votants (il n'y a plus qu'une circonscription à Cahors) au premier tour et 293 voix au scrutin de ballottage.

Il renonce désormais à la compétition électorale et meurt le 1^{er} juillet 1902 à Cahors à l'âge de 67 ans.

VALUDE (PIERRE), né le 21 septembre 1891 à Paris, mort le 27 janvier 1930 à Bourges (Cher).

Député du Cher de 1919 à 1928.

Sous-secrétaire d'Etat au ministère des Travaux publics, chargé des Ports, de la Marine marchande et des Pêches, du 23 juin au 19 juillet 1926.

Pierre Valude naquit dans une famille de médecins. Ses deux grands-pères étaient médecins et son père exerça à la clinique médicale des Quinze-Vingts. Il choisit, quant à lui, une orientation différente. Il fit de bonnes études à la faculté de droit de Paris et suivit également les cours de l'Ecole coloniale. Ses études achevées, il choisit le barreau et devint avocat à la Cour de Paris.

Il s'intéressa aussitôt à la politique et milita dans les cercles radicaux socialistes de la capitale.

En 1919, il se présenta aux élections législatives dans le département du Cher sur la liste de concentration républicaine. Il fut élu en compagnie de deux de ses colistiers.

A la Chambre il adhéra au groupe d'action républicaine et sociale et fut membre de la commission de la marine marchande et de la commission des colonies. Il prit part à de nombreuses discussions et fut l'auteur de rapports importants tels que ceux relatifs aux conventions entre l'Etat et les compagnies de navigation et au renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine.

En 1922, il fut chargé par le gouvernement d'une mission en Afrique occidentale française et en 1923 d'une mission en Extrême-Orient.

Aux élections législatives de 1924, il sollicita le renouvellement de son mandat auprès des électeurs du Cher. Il fut élu sur la liste d'union républicaine et socialiste qui faisait partie du cartel des gauches.

Pour cette nouvelle législature il s'inscrivit au groupe radical et radical socialiste. Membre de la commission des colonies et de la commission des pensions il déposa de nombreux rapports sur des textes de la compétence de ces deux commissions ainsi que sur des textes intéressant la marine marchande.

En juin 1926, Briand, qui constituait son 10^e cabinet lui offrit un poste de sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics, chargé des Ports, de la Marine marchande et des Pêches. Ce cabinet fut investi le 23 juin.

Pierre Valude n'eut pas le temps de donner sa mesure à ce poste ministériel car le 19 juillet suivant le gouvernement dont il faisait partie fut renversé.

Il redevint simple député pendant le gouvernement Poincaré qui dura jusqu'à la fin de la législature. Mais la maladie l'obligea fréquemment à interrompre son activité de parlementaire.

En 1928, au retour du scrutin uninominal, Pierre Valude fut candidat dans la circonscription de Saint-Amand-Montrond contre un autre député sortant, Auguste Massé. Celui-ci le battit largement avec 9.752 voix contre 7.787.

Atteint de plus en plus durement par la maladie, Pierre Valude s'éloigna de la vie politique sans pour autant l'abandonner complètement puisqu'il continua d'être codirecteur d'un journal parisien *La Voix*.

Il mourut à Bourges à l'âge de 38 ans, le 27 janvier 1930.

VANDAME (GEORGES, JEAN, BAPTISTE, JOSEPH), né le 1^{er} août 1856 à Lille (Nord), mort le 1^{er} novembre 1927 à Lille.

Député du Nord de 1906 à 1924.

Issu d'une famille de brasseurs d'origine flamande, Georges Vandame fit ses études secondaires dans sa ville natale puis vint à Paris où il entra en 1875, c'est-à-dire à 19 ans à l'Ecole polytechnique.

En 1877, il suivit les cours de l'école d'artillerie à Fontainebleau et en 1881 il fut nommé lieutenant en premier au 35^e régiment d'artillerie à Vannes.

L'année suivante il démissionna de l'armée pour raisons de famille et revint à Lille pour diriger avec ses frères une importante brasserie. Il devint quelques années plus tard président du syndicat des brasseurs de Lille et membre de l'union syndicale de la brasserie française.

Outre ses activités professionnelles, Georges Vandame s'intéressa à la politique. Dès 1884, il fut candidat aux élections municipales de Lille sur la liste républicaine libérale, mais il ne fut pas élu. Il eut plus de succès dans une petite ville de la banlieue lilloise, Saint-André-les-Lille dont il devint conseiller municipal.

En 1889, il fut élu conseiller d'arrondissement du canton ouest de Lille avec 600 voix de majorité sur le candidat radical. En 1892, le même canton l'élit conseiller général avec 1.100 voix de majorité; ce mandat fut renouvelé en 1898 et en 1904 avec une majorité toujours accrue. Au Conseil général du Nord il fut rapporteur général du budget et président du bureau des finances.

En 1904, Georges Vandame se présenta avec succès aux élections municipales de Lille et devint deuxième adjoint au maire pour les finances.

Le 6 mai 1906, il fut candidat du parti républicain libéral aux élections législatives dans la 1^{re} circonscription de Lille qui l'élit dès le premier tour avec 9.706 voix contre 7.301 à Saint-Venant, socialiste, en remplacement de Barrois qui ne se représentait pas.

A la Chambre il n'adhéra à aucun groupe parlementaire et fut membre de la commission des travaux publics et des chemins de fer. Il prit part à de nombreuses discussions, s'intéressant surtout aux questions financières et militaires qui étaient plus particulièrement de sa compétence.

En 1910, il fut réélu dans sa circonscription, mais au deuxième tour seulement avec 8.996 voix contre 8.060 à Saint-Venant.

Il adhéra alors au groupe des progressistes et fut membre de nombreuses commissions : de la législation fiscale, de l'enseignement et des beaux-arts, de l'armée, des octrois, commissions dont il fut très fréquemment le rapporteur.

En 1914, il fut réélu dès le premier tour avec 10.408 voix contre 7.198 à Saint-Venant. De nouveau membre de la commission de la législation fiscale et de la commission de l'armée, il fut l'auteur de nombreux rapports présentés au nom de ces commissions.

Pendant la guerre il participa activement aux combats dans l'artillerie. En avril 1915, la Légion d'honneur lui fut décernée à titre militaire. Commandant à l'état-major de la première région militaire à Boulogne-sur-Mer, il fut promu lieutenant-colonel le 31 mai 1917.

En 1919, il fut candidat sur la liste d'union nationale et républicaine. Elu avec 90.619 voix, il adhéra au groupe de la fédération républicaine. Membre de la commission de l'armée, de la commission des régions libérées et de la commission des boissons, il fut à nouveau l'auteur de nombreux rapports.

En 1924, Georges Vandame ne se représenta pas. Son fils figurait sur la liste de la fédération républicaine mais il ne fut pas élu.

Il se retira peu à peu de la vie politique au fur et à mesure que sa santé déclina. Il mourut à Lille le 1^{er} novembre 1927 à l'âge de 71 ans.

VANTIELCKE (ROGER, GUSTAVE, GEORGES), né le 5 février 1903 à Calais (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1936 à 1942.

Instituteur public à Hénin-Liétard en 1922, Roger Vantielcke ajouta à sa vie professionnelle une activité politique importante au sein du parti socialiste S.F.I.O. Guidé par Raoul Evrard, vieux militant ouvrier, il gravit rapidement les échelons au sein de l'organisation locale de son parti. Il devint secrétaire général de la section socialiste de Calais et membre du bureau de la fédération socialiste du Pas-de-Calais.

Il dirigea un journal politique à influence locale, *l'Eglantine*.

Le 14 octobre 1934, ses concitoyens de Calais sud-est l'envoyèrent siéger au Conseil général du Pas-de-Calais.

En 1936, il fut le candidat socialiste S.F.I.O. dans la 3^e circonscription de Boulogne. Il fut élu d'extrême justesse au second tour avec 10 059 voix contre 9 969 à Vincent, député sortant, candidat de l'union socialiste républicaine.

A la Chambre des députés, il fut membre de la commission de la marine marchande et de la commission du travail. Il déposa deux propositions de résolution concernant les allocations de chômage et prit part à leur discussion. Il rapporta devant la Chambre le projet de loi tendant à la ratification de la convention sur le travail forcé ou obligatoire.

Dans ses votes, il soutint les gouvernements de Front populaire de Léon Blum et Camille Chautemps. Il vota également l'investiture des cabinets Daladier et Paul Reynaud.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

VARDELLE (MARCEL, LÉON), né le 16 avril 1883 à Limoges (Haute-Vienne).

Député de la Haute-Vienne de 1932 à 1942

Marcel Vardelle commença très jeune à exercer la profession de relieur dans sa ville natale. Dès le début de son activité professionnelle, il fut un ardent militant syndicaliste. Il devint secrétaire du syndicat des cuirs et peaux puis secrétaire de l'union départementale des syndicats confédérés.

Parallèlement à ces activités, Marcel Vardelle s'intéressa à la vie politique locale de son département. Il fut conseiller général du canton de Pierre-Buffière. Ses concitoyens l'élirent conseiller municipal de Limoges et il devint adjoint au maire de cette ville.

En 1932, il fut le candidat socialiste S.F.I.O. dans la 2^e circonscription de Limoges. Il l'emporta dès le premier tour avec 9.523 voix contre 4.713 à Philippon, républicain socialiste.

A la Chambre, il devint membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociale et de la commission des programmes électoraux.

Il intervint à plusieurs reprises au cours de débats relatifs au chômage, notamment dans l'industrie de la chaussure. Il prit une part active à la discussion du projet de loi fixant les conditions dans lesquelles des accords professionnels peuvent être rendus obligatoires en période de crise. Il prit part également à la discussion d'interpellations sur l'attitude du gouvernement à l'égard des ligues factieuses.

En 1936, il fut réélu au second tour seulement, avec 12.603 voix contre 4.815 à Souchère, socialiste indépendant.

Pendant cette législature, il fut membre de la commission du travail et vice-président de la commission d'assurance et de prévoyance sociale. Il déposa de nombreuses propositions intéressant le domaine social et l'agriculture. Il intervint dans d'importantes discussions législatives sur les procédures de conciliation et d'arbitrage et sur les conventions collectives.

Il soutint de ses votes les gouvernements de front populaire de Léon Blum et Camille Chautemps, ainsi que ceux de Daladier et Paul Reynaud.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

VARENNE (ALEXANDRE, CLAUDE), né le 3 octobre 1870 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Député du Puy-de-Dôme de 1906 à 1910 et de 1914 à 1936.

Alexandre Varenne vit le jour dans une famille de petits commerçants clermontois. Très jeune, il se fit remarquer pour son intelligence et builla parmi ses condisciples du lycée Blaise Pascal où

il fut un élève de la classe de philosophie de Bergson. Les ressources modestes de ses parents ne lui permettant pas de rester à leur charge, il prend un emploi de clerc d'avoué à Clermont, puis part pour Paris afin de préparer sa licence en droit tout en gagnant sa vie comme employé de commerce.

Il soutient avec succès sa thèse de doctorat et devient avocat à la Cour d'appel de Paris. Mais, passionné de politique, il a déjà fait des débuts dans le journalisme en travaillant pour des journaux régionaux : *Le petit Clermontois* et le *Stéphanois*.

En 1897, il participe activement à l'organisation du parti socialiste dans le Puy-de-Dôme.

L'année suivante, il collabore quelques semaines à l'éphémère *La Volonté*. On le retrouve ensuite secrétaire de rédaction à *La Lanterne* qu'animait à l'époque Briand et Viviani. Jaurès l'appelle à l'*Humanité* après 1902, puis il crée, dans le Puy-de-Dôme, avec ses maigres ressources, un hebdomadaire socialiste, *l'Ami du peuple*. Fondateur de *La Montagne*, il en restera le directeur politique jusqu'à sa mort. En 1930, il fondera encore *La Politique* avec Pierre Bertrand.

Un tempérament aussi actif ne pouvait manquer d'être attiré par les perspectives d'une carrière politique. Dès 1902, apprenant qu'aucun candidat socialiste ne tente sa chance dans la 2^e circonscription de Riom (Puy-de-Dôme), il se présente et improvise une campagne. Dès le premier tour, il est battu par Laville, député sortant par 9.586 voix contre 7.818, un troisième candidat, Maison, recueillait 558 suffrages sur 25.526 électeurs inscrits et 18.453 votants. Ces résultats ne sont pas cependant décourageants et Alexandre Varenne se représente en 1906. Malgré des engagements électoraux sacrifiant peu à la facilité ou à la démagogie et mettant surtout l'accent sur les grands principes du socialisme et les réformes à accomplir dans l'ordre, il arrive nettement en tête dès le premier tour avec 9.526 voix contre 5.658 à Lecocq, 2.518 à Deschamps et 2.313 à Laville, son précédent vainqueur. Malgré la remontée du député sortant qui réunit 6.050 suffrages au second tour, Alexandre Varenne l'emporte avec 11.149 voix. Ses adversaires tirent la leçon de cet échec et savent s'unir en 1910, faisant élire, dès le premier tour, Maison, conseiller général, qui recueille 9.926 voix contre 8.182 pour Alexandre Varenne, 440 à Lamazier et 20 à Pinet.

Alexandre Varenne redevenu simple militant et publiciste en renom, prépare sa revanche ; il reste en contact avec sa circonscription mais, toujours fidèle à une tactique méritoire qui lui vaudra des élections difficiles tout au long de sa carrière politique, mène une campagne digne en se plaçant à un niveau élevé.

Aux élections générales du 26 avril 1914, il arrive en tête avec 7.262 voix contre 4.639 à Mangerel, 2.985 à Pinet, 2.032 à Maymat et 1.847 à Maison, son

rival heureux de 1910. Le 10 mai, avec 10.332 voix, il retrouve son siège malgré l'union tardive de ses adversaires : Mangerel a recueilli 8.550 suffrages.

Les élections de 1919 ont lieu au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle. Alexandre Varenne, tête de liste du parti socialiste, qui remporte 2 des 7 sièges du Puy-de-Dôme, est élu.

Avec le bloc des gauches, son élection de 1924 est peut-être la plus large : la liste de l'union des gauches remporte la majorité absolue et tous les sièges du Puy-de-Dôme ; Alexandre Varenne est en troisième position.

En 1928, on revient au scrutin d'arrondissement et la physionomie du premier tour se rapproche de celle de 1914 : Varenne 7.189 voix, Lecocq 5.281, Pinet 2.213, Andraud 1.685 et Pabiot 1.125. Au second tour, Alexandre Varenne est réélu par 9.935 voix contre 7.747 à M. Lecocq.

En 1932, Alexandre Varenne réussit à faire le plein de ses voix dès le premier tour ; il est réélu avec 9.938 suffrages contre 4.262 à Clausels, 2.157 à Rance et 751 à Peynot.

Mais le premier tour des élections de 1936 est plus inquiétant pour Varenne qui, bien qu'en tête avec 5.674 voix, réussit son plus faible score. Ses adversaires le talonnent avec 4.432 voix pour Ratelade, 4.239 pour Diot, 2.623 pour Galland et 13 à Chardonnet. Le second tour est très serré. Ratelade l'emporte de 17 voix, par 8.369 suffrages contre 8.352 à Varenne et 7 à Chardonnet. L'élection de Ratelade est cependant invalidée par la Chambre des députés. Il y a lieu à de nouvelles élections mais, cette fois, Alexandre Varenne ne se représente pas.

Malgré ses nombreuses activités de militant, de publiciste et d'homme de gouvernement, Alexandre Varenne fut, tout au long de ses mandats, un député très actif. Poussé par Jaurès qui cherchait d'emblée à lui faire obtenir un succès, il monte à la tribune quelques jours après avoir fait son entrée à la Chambre et, dès lors, pendant près de trente ans de vie parlementaire, il fera parler de lui à maintes occasions, interpellant le gouvernement, soutenant ou combattant des amendements, déposant ou rapportant de très nombreux textes législatifs, prenant la parole lors des discussions budgétaires. Dans l'ensemble, ses interventions, extrêmement nombreuses, se caractérisent par leur solidité et leur aspect technique ; elles révèlent une grande connaissance des dossiers mise au service d'un tempérament généreux et clairvoyant, ce qui n'excluait pas une certaine fantaisie dans l'exposé et un humour resté légendaire.

Très vite considéré comme un spécialiste du droit électoral, Alexandre Varenne sera, pendant ses six mandats, un des membres les plus écoutés de la commission du suffrage universel où se range résolument parmi les partisans de la représentation proportionnelle et du scrutin de liste. Il réclame également l'impression gratuite de bulletins de vote et des circulaires électorales.

Il siège avec autorité à la commission de la législation fiscale de 1906 à 1910, puis de 1914 à 1919. Il en est d'ailleurs le président au moment où Joseph Caillaux fait adopter le projet d'impôt sur le revenu pour lequel Alexandre Varenne combat depuis le début de sa carrière politique et qu'il a très vivement soutenu à la Chambre. Au cours de cette législation, il siège également à la commission du budget puis, de 1919 à 1936, à la commission des finances.

Dès avant la guerre de 1914, Alexandre Varenne s'est intéressé de près aux questions militaires, défendant le service universel de deux ans et veillant que la qualité de l'instruction militaire ne soit pas obtenue au détriment des conditions de vie de la troupe et des réserves. Entre les deux guerres il sera, avec Briand, un partisan du désarmement général mais non unilatéral et saura réclamer, pour l'Indochine en particulier, les mesures de défenses militaires qu'il estimait indispensables.

Au cours de sa longue présence à la Chambre des députés, Alexandre Varenne siègea encore à la commission des mines durant son premier mandat, à la commission des décrets pendant la guerre 1914-1918 puis, après les hostilités, à celle des spéculations de guerre et à celle des comptes définitifs et des économies.

C'est également avec la Chambre bleu horizon qu'il commence à se pencher de près sur les questions de travaux publics, s'intéressant au problème de l'amélioration des ports et à la construction de routes à grand débit, préfiguration des autoroutes et des voies rapides. Il est d'ailleurs nommé alors rapporteur du budget des Travaux publics. En 1932, il accède à la commission des travaux publics et des voies de communications.

Mais, à partir de 1928, il rapporte de son séjour en Indochine une grande compétence dans les questions coloniales et les problèmes d'Extrême-Orient. Il met ses connaissances à la disposition de la commission de l'Algérie, des colonies et protectorats et siège à celle de la marine militaire.

De 1932 à 1936, c'est la commission des affaires étrangères qui a recours à ses lumières pour l'éclairer sur les problèmes de la Chine.

En effet, ce grand parlementaire a été rapidement appelé par les hommes de gouvernement à les aider dans leur tâche. Trop âgé à la déclaration de guerre de 1914 pour être mobilisé, il est affecté au Bureau de la censure.

En 1915, Painlevé lui demande de prendre la direction de ce bureau ; sur les conseils du parti socialiste, Alexandre Varenne décline cette offre et c'est au contraire à la commission des décrets qu'il se fait le censeur vigilant du gouvernement.

En 1917, Painlevé, à nouveau, lui offre le portefeuille de l'Instruction publique ; bien que les socialistes aient laissé Guesde et Sembat entrer dans des gou-

vernements antérieurs, ils refusent et Alexandre Varenne s'incline.

Le 4 juin 1924, Alexandre Varenne est élu vice-président de la Chambre, cependant il est surtout question de lui pour une ambassade auprès des Soviets. Le projet n'aboutit pas et la Chambre le réélit à la vice-présidence le 13 janvier 1925. Mais le 28 juillet, Painlevé nomme Alexandre Varenne gouverneur général de l'Indochine ; il le restera jusqu'en 1928.

Les trois provinces annamites (Cochinchine, Annam et Tonkin) sont déjà agitées de fermentations nationalistes. Alexandre Varenne fait preuve d'ordre, de méthode, de clairvoyance, d'humanité. Il s'efforce de développer les libertés politiques et individuelles, réorganise dans un sens libéral le Conseil du gouvernement, accélère la scolarisation dans le respect de la culture indigène, remet en ordre l'université de Hanoi, développe l'emploi de l'alphabet romain adapté à la langue Annamite (Quoc Ngu), afin de favoriser l'enseignement de la langue locale, assainit le budget tout en accroissant les travaux publics : le programme Doumer-Sarraut est repris : le Transindochinois, la « Route mandarine » Saïgon-Hanoi, les grandes voies de pénétration vers le bassin du Mékong, mises en achèvement ; la régularisation du Fleuve Rouge et de grands travaux d'hydraulique agricole sont poursuivis. L'assistance médicale est multipliée, le droit syndical est étendu à l'union tout entière ; les dispositions du début d'un véritable code du travail, contrôlé par l'inspection du travail, voient le jour. Le nouveau gouverneur lutte contre l'esprit de l'administration et de nombreux colons qui s'obstinent à voir dans l'indigène un inférieur.

Des décrets, en 1926, ouvrent aux Indochinois, au même titre qu'aux Européens, des emplois de gestion dans l'administration française. Cela ne se fait pas sans heurts ni remous et on raconte qu'il menaça un chef de service qui avait relégué un Annamite, diplômé des Universités françaises, dans un emploi obscur, de le remplacer par sa victime.

Ces réformes libérales lui valent de violentes attaques

En revanche, inquiet d'une situation militaire aux frontières peu satisfaisantes, il fait doubler les effectifs, renforcer les défenses terrestres et maritimes, renouveler et augmenter le matériel et la flotte.

Parallèlement, il engage des négociations avec la Chine et le Siam et passe une série d'accords avec ce royaume.

Après son échec aux élections de 1936 et, bien qu'à titre d'ancien gouverneur il ait refusé de faire campagne en Indochine, les colons du Tonkin le prennent comme représentant au Conseil supérieur de l'Indochine. Il séjourne à cette époque en Chine et noue avec l'entourage de Tchang Kai-Chek des liens qui, plus tard, se révéleront très utiles.

VARET (Côte-d'Or). — Voir **GÉRARD-VARET**.

VARLET (LOUIS, JULIEN), né le 19 septembre 1837 à Vailly (Aisne), mort le 7 décembre 1895 à Rémilly-Aillicourt (Ardennes).

Député des Ardennes de 1889 à 1893.

Louis Varlet naquit dans l'Aisne. Après de brillantes études secondaires, il prépara le concours d'entrée à l'Ecole polytechnique. Il y fut admissible, ce qui lui conféra l'admission de droit à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Louis Varlet devint donc ingénieur des arts et manufactures, mais abandonna rapidement cette profession pour embrasser celle de filateur de laine cardée et exploiter ses terres à Revilly, dans les Ardennes, dont il devint maire en 1881 à l'âge de 44 ans.

Deux ans plus tard, en 1883, il est élu au Conseil général et nommé juge suppléant au tribunal de commerce de Sedan. Juge titulaire, il accède en 1888 à la présidence du tribunal de commerce de Sedan.

L'année suivante il se présente aux élections législatives du 22 septembre 1889. Au premier tour, il est devancé par le baron de Montagnac par 4.608 voix contre 4.290, mais précède deux autres candidats. Villain, 3.493 voix et Courtois, 1.399 voix. Grâce à un accroissement très net du nombre des votants (14.135 au second tour contre 10.461 au premier) et à un report massif de suffrages sur son nom, Louis Varlet l'emporte au second tour par 8.724 voix contre 5.296 à de Montagnac.

Républicain, partisan de la protection de l'industrie mais défenseur de la plus grande liberté d'action pour les entrepreneurs privés, il se spécialise surtout à la Chambre des députés dans les questions relatives aux collectivités et aux finances locales. Il est ainsi nommé rapporteur de nombreuses propositions ayant pour objet la réorganisation du cadastre, la réforme de la constitution de la propriété immobilière en France et dans les colonies (proposition Pontois), divers droits d'octrois, des échanges ou cessions de terrains entre l'Etat et des particuliers, un emprunt de la ville d'Albi, etc.

Mais aux élections de 1893 il est nettement distancé au premier tour, ne recueillant que 1.589 suffrages contre 6.039 à Philippoteaux qui l'emportera finalement et 4.794 à Lassalle. Il se retire au second tour et s'éteint deux ans plus tard, le 7 décembre 1895, âgé de 58 ans, à Rémilly-Aillicourt dans les Ardennes.

VASCHALDE (JOSEPH, BRUNO), né le 12 octobre 1840 à Joyeuse (Ardèche), mort le 12 janvier 1893 à Paris (8^e).

Député de l'Ardèche de 1878 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. V, p. 485.)

Vaschalde avait abandonné la vie politique à la fin de son mandat en 1885.

Bien que retiré à Joyeuse, il mourut à Paris le 12 janvier 1893, à l'âge de 52 ans.

VASSAL (JEAN, PIERRE), né le 1^{er} novembre 1870 à Saint-Médard-Catus (Lot).

Député de l'Oise de 1928 à 1942.

Fils d'un petit cultivateur du Lot, Jean Vassal, après de bonnes études, entre à la compagnie des chemins de fer du Nord où il exercera les fonctions d'inspecteur. Fixé dans l'Oise, à Crépy-en-Valois, il accède, à 29 ans, au conseil municipal de cette ville.

A la guerre de 1914, il est mobilisé dans l'infanterie et sert notamment sur le front d'Orient. Après guerre, il sera d'ailleurs porté à la vice-présidence de l'association des poilus d'Orient.

En 1919 il est élu maire de Crépy-en-Valois. De tendance socialiste, ses idées généreuses l'incitent à militer au sein de la ligue des droits de l'homme dont il devient le président de la section cantonale. Le Conseil général lui ouvre ses portes en 1926 et, en avril 1928, Jean Vassal est désigné comme candidat du parti de la démocratie socialiste aux élections législatives, dans la 1^{re} circonscription de Senlis. Il fait campagne en se déclarant en faveur de la suppression du Sénat, pour l'égalité des droits de la femme, les congés payés, prônant la nationalisation des monopoles de fait, le contrôle et la participation des ouvriers à la gestion, la réduction du service militaire à six mois et le désarmement général.

Les élections sont très disputées et le premier tour indécis. Sur 15.442 inscrits et 13.703 votants, Jean Vassal arrive en tête avec 5.040 voix contre 3.785 à Burnand, 2.215 à Warussel, 1.192 à Lévy et 1.142 à Séron. Il conserve son avance au second tour et l'emporte avec 7.034 suffrages contre 5.025 à Burnand et 532 à Lévy.

En 1932, Vassal, qui se présente sous l'étiquette S.F.I.O. retrouve son siège dans des conditions analogues : en tête dès le premier tour avec 6.050 voix contre 3.725 à Delacroix, 2.067 à Robaglia et devant encore trois autres candidats qui recueillent chacun moins de 1.000 suffrages, il obtint au second tour 7.239 voix contre 5.590 à Delacroix.

La situation ne change guère en 1936. Sur 5 candidats, Jean Vassal est en tête dès le premier tour avec 5.728 voix contre 3.470 à de Pontalba, 2.712 à Warusel, 1.617 à Péria et 117 à Rigal et maintient son avantage au second tour avec 7.635 voix contre 5.958 à de Pontalba.

Au cours de ses trois mandats successifs, Jean Vassal siégera sur les bancs socialistes et appartiendra, sans interruption, à la commission des pensions. Jusqu'à 1936, il sera également membre de la commission des régions libérées. En 1932 il entre à la commission des comptes définitifs et des économies et en 1936 à celle des travaux publics et des moyens de communication.

Laisant la grande politique aux témoins de son parti, Jean Vassal se penche sur les problèmes concrets et les préoccupations quotidiennes de ses électeurs sans, cependant, abuser de la tribune ou du temps de ses collègues. La revendication pour Senlis d'une section du tribunal départemental de première instance fait l'objet de sa première proposition de loi bientôt suivie d'une seconde relative à l'avancement des fonctionnaires, anciens combattants. Quatre interventions marquent encore son premier mandat, l'une toujours au sujet du tribunal de Senlis, une autre à propos de l'entretien des sapeurs-pompiers, une troisième relative à l'hospitalisation des tuberculeux et la dernière concernant les ouvriers agricoles convoqués pour des périodes de réserve.

Au cours de son second mandat, il dépose une proposition sur les candidatures exceptionnelles aux emplois principaux des services extérieurs du Trésor de la Seine et demande à interpellier le gouvernement sur la coordination du rail et de la route à l'occasion de décisions du comité technique départemental de l'Oise.

Il intervient enfin, lors de la dernière législature de la III^e République, à propos du licenciement d'ouvriers agricoles.

Il ne prit pas part au vote à Vichy du 10 juillet 1940 accordant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

VASSEUX (PAUL, Edouard), né le 12 septembre 1860 à Golancourt (Oise).

Député de l'Oise de 1924 à 1928.

Sénateur de l'Oise de 1933 à 1941.

Edouard Vasseux est né dans un petit village de l'Oise que son père administrait depuis trente-six ans. Initié donc très jeune aux affaires publiques, il se présente à vingt-huit ans, le 6 mai 1888, aux élections municipales. Il est élu conseiller et, quinze jours plus tard, son père lui transmet la charge de maire, qu'il assumera à son tour sans interruption pendant soixante ans.

Candidat au conseil d'arrondissement, le 4 août de l'année suivante, il est élu

au deuxième tour, par 896 voix contre 621 à son adversaire. Il sera réélu en 1895 et en 1898 avec un nombre de suffrages bien plus fort encore.

Le 27 mai 1900, il franchit une nouvelle étape en se présentant, toujours avec succès, aux élections cantonales. Représentant le canton du Guiscard au sein du conseil général de l'Oise, il retrouvera sa majorité fidèle à chaque consultation, de 1901 à 1937.

Cultivateur, c'est vers l'agriculture qu'il oriente principalement son action politique. Vice-président de la société des agriculteurs de l'Oise, président de l'office agricole départemental, il devient tout naturellement, au sein de l'assemblée départementale, président de la mission d'Alsace-Lorraine, puis membre de la commission de l'agriculture.

Survient la guerre de 1914-1918. Trop âgé pour y participer sous les armes, il en éprouve pourtant la cruauté puisqu'il est emmené comme otage en Allemagne, avec sa femme et sa fille, au recul des troupes allemandes, en 1917.

De retour en France, il reprend sa tâche au Conseil général de l'Oise dès le renouvellement de 1919. Il en devient vice-président, puis est élu vice-président de la commission départementale.

Mettant en pratique son programme il s'intéresse à tous les secteurs économiques et sociaux. Il est membre du conseil départemental de l'enseignement primaire, du comité de surveillance de l'agriculture d'hiver, de la commission de surveillance de la ferme-école de Rouvroy-les-Merles, de la commission d'étude du réseau de chemin de fer départemental et de la commission de coopération à la reconstitution des régions libérées.

Exploitant agricole dans une région où domine la culture, Edouard Vasseux compte beaucoup d'amis. Ceux-ci l'incitent à se présenter aux élections législatives du 11 mai 1924. Il finit par céder à leur amicale pression et fait campagne au nom du cartel des gauches. Il leur doit d'être élu député de l'Oise, à la plus forte moyenne, par 41.308 voix.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il est élu secrétaire de la commission des régions libérées et de la commission de l'agriculture.

A la tribune du Palais Bourbon, on l'entend peu au cours des deux premières années de son mandat, plus du tout durant les deux dernières. Il participe à la discussion du budget, à propos des régions libérées.

Il se présente de nouveau aux élections législatives des 22 et 29 avril 1928, dans la circonscription de Compiègne. Sur 22.500 votants environ, il n'obtient au premier tour que 6.326 voix, contre 10.720 à Fournier-Sarlovèze, candidat de l'union républicaine démocratique. Au second tour, avec 9.461 voix il est battu par son adversaire de l'U.R.D., qui en obtient 11.662.

Son éloignement du Parlement ne durera que quatre ans et demi. Le 16 octobre 1932, il fait de nouveau acte de candidature, mais, cette fois, à la Haute Assemblée. Au troisième tour, par 568 voix sur 1.131 votants, il est élu sénateur de l'Oise, son mandat ne devant commencer que le 10 janvier 1933.

Modeste et effacé, c'est aux commissions dont il fait partie — douanes, départements libérés de l'invasion et surtout agriculture — qu'il réserve ses interventions et, quand il désire s'informer sur un problème qui lui tient à cœur, c'est par voie de questions écrites qu'il s'adresse au gouvernement et non du haut de la tribune du Luxembourg.

Sa carrière parlementaire s'achève avec la séance du 10 juillet 1940 et le scrutin sur l'octroi des pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Il figure au *Journal officiel* parmi ceux qui n'ont pas pris part au vote.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

VAUJUS de LANGAN (HENRI, MARIE, JACQUES, CHARLES, marquis de), né le 11 août 1830 au Bourgneuf (Mayenne), mort le 13 janvier 1907 au Bourgneuf.

Député de la Mayenne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 492.)

Elu en 1885 sur la liste monarchiste de la Mayenne, le marquis de Vaujus de Langan ne se représenta pas en 1889 et ne fit plus acte de candidature.

Il mourut le 13 janvier 1907 au Bourgneuf dans son château natal de Fresnay, à l'âge de 76 ans.

VAUR (Léon), né le 3 février 1895 à Tourlaville (Manche).

Député de la Manche de 1936 à 1942.

Très jeune encore, Léon Vaur participe à la guerre de 1914-1918 où il se comporte avec bravoure avant d'être grièvement blessé. Il en revient décoré de la Croix de guerre et de la Médaille militaire. Quincailler à Cherbourg, estimé de ses concitoyens, il est élu au conseil municipal de la ville et siège au conseil d'arrondissement.

Lors des élections législatives du printemps 1936 il se présente comme candidat de concentration républicaine, opposé aux cartels et aux blocs divers et se déclare partisan de la représentation proportionnelle. Il fait campagne pour la représentation politique des professions et des forces économiques au sein d'une chambre économique et professionnelle.

Sur 22.923 inscrits et 18.452 votants, Léon Vaur arrive en tête avec 6.721 voix contre 5.213 à Le Corre, 5.012 à Pierre Appel, le député sortant républicain socialiste, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics ; il précède encore deux autres candidats, Lechevalier, 1.100 voix et Fougère 220. Les positions respectives ne sont pas modifiées au second tour et Léon Vaur arrive en tête avec 6.721 voix contre 6.447 à Le Corre et 5.363 à Pierre Appel.

A la Chambre, Léon Vaur siège parmi les démocrates populaires et devient membre de la commission de la marine militaire et de celle des pensions. Il déploie une assez grande activité parlementaire déposant de nombreuses propositions relatives aux pensionnés, aux retraités, aux familles nombreuses, à la situation des militaires et des marins ; il est d'ailleurs nommé rapporteur d'une proposition relative aux commis et agents techniques retraités de la marine. Sur ces mêmes questions sociales, ses interventions et ses amendements sont fréquents ; il se penche également sur les problèmes de la hausse des prix et les organismes d'habitations à bon marché. A partir de 1938 il se préoccupe sérieusement des difficultés des artisans et des petits commerçants ; il réclame en leur faveur un assouplissement des règlements qui régissent les congés payés et il fait état à la tribune de la difficulté qu'il ont à appliquer la loi des quarante heures.

Le 10 janvier 1939 Léon Vaur avait été élu au Bureau comme secrétaire de la Chambre des députés.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

VAUX (PIERRE. Armand, NAPOLEON), né le 22 février 1848 à Longepierre (Saône-et-Loire), mort le 21 août 1940 à Labergement-les-Seurre (Côte-d'Or).

Député de la Côte-d'Or de 1893 à 1902.

Armand Vaux est le fils aîné de Pierre Vaux, instituteur disciple de Lamennais, connu pour ses idées républicaines et socialistes. Hélas, après le coup d'Etat du 2 décembre 1852, quoiqu'innocent Pierre Vaux est arrêté, accusé d'incendie volontaire, condamné aux travaux forcés à perpétuité et envoyé au bagne de Cayenne. Armand n'a alors que 4 ans. Dès l'âge de 13 ans, il rejoint son père et reste 15 ans en Guyane, jusqu'à la mort du proscrit qui le pénètre d'un socialisme « fort peu scientifique » au dire d'Armand Vaux lui-même.

Dès lors, Armand Vaux se voue à la réhabilitation de son père et il finira par obtenir l'annulation de sa condamnation.

Fixé à Labergement-les-Seurre en Côte-d'Or, où il exerce à la fois la profession de cultivateur et celle de cafetier, il se porte candidat aux élections de 1893

sous l'étiquette socialiste en se présentant fièrement comme le « fils du forgerat Pierre Vaux ».

En tête des le premier tour avec 4.607 voix contre 3.265 à Gaffarel, républicain, 3.144 à Jolliet et 1.891 à Messner, radicaux tous les deux, il l'emporte au second tour le 3 septembre avec 7.395 suffrages contre 4.502 à Gaffarel et 1.833 à Martin, candidat républicain qui n'est entré en lice qu'au second tour.

A la Chambre il contribue beaucoup à la loi permettant la révision des procès criminels et la réparation des erreurs judiciaires.

Le premier tour des élections de 1898 pour le renouvellement de la Chambre ne lui est guère favorable : il n'arrive qu'en troisième position avec 3.499 voix, devancé par Savot, 5.076 voix et Messner, 4.436 voix, un de ses adversaires malheureux de 1889. Il précède de peu un quatrième candidat, Charlot, 3.231 voix. Mais la division de ses adversaires va le servir au second tour ; il recueille la quasi-totalité des voix de Charlot et l'emporte par 7.960 suffrages sur 17.969 votants contre 5.726 à Savot et 4.176 à Messner.

Son activité parlementaire au cours de la législature est essentiellement marquée par le dépôt d'une proposition tendant à l'indemnisation des habitants de Dijon, victimes de l'orage du 28 juillet 1900 et une intervention au cours de la discussion d'un projet tendant à autoriser la ville de Dijon à substituer des taxes directes à ses droits d'octroi.

Il ne se représente pas aux élections de 1902 et s'éteint près de 40 ans plus tard, le 21 août 1940, âgé de 92 ans.

VAVASSEUR (CHARLES, HENRI), né le 23 juillet 1867 à Saint-Petersbourg (Russie).

Député d'Indre-et-Loire de 1919 à 1924.

Charles Vavasseur naquit le 23 juillet 1867 à Saint-Petersbourg où son père s'était établi restaurateur.

Il rentra très jeune en France, en Touraine d'où sa famille était originaire, et fit ses études secondaires au lycée de Tours.

Après son mariage, il s'installa à Vouvray où il exerça la profession de viticulteur qu'il compléta par celle de négociant en vins.

Il s'occupa très activement des problèmes de sa profession et devint président du Syndicat des vins mousseux de Vouvray, vice-président de la société des viticulteurs français et grand maître de la Chantepleure. Il fut également président de la société d'agriculture, arts, sciences et belles lettres d'Indre-et-Loire.

Charles Vavasseur s'intéressa également à la vie politique locale de sa région. En 1908, il fut élu conseiller municipal de sa ville de Vouvray et, en 1912, il devint maire.

En 1919, il fut candidat aux élections législatives dans son département d'Indre-et-Loire, sur la liste d'union républicaine et de défense des intérêts économiques dont il était le 5^e et dernier candidat. Malgré cette position défavorable, il obtint plus de voix que ses colistiers et, avec 22.304 voix, il fut le seul élu de sa liste, au quotient électoral.

A la Chambre, il fut membre de la commission du commerce et de l'industrie, de la commission des comptes définitifs et de la commission du travail. Il fut également président de la sous-commission des spéculations de guerre.

Il prit part à plusieurs discussions dans le domaine fiscal, notamment à celle du projet de loi concernant la taxe sur le chiffre d'affaires. Il intervint à plusieurs reprises dans la discussion d'interpellations sur la liquidation des stocks.

En 1924, il fut de nouveau candidat aux élections législatives mais il n'obtint pas le renouvellement de son mandat. La liste d'union des gauches, conduite par Camille Chautemps, obtint en effet la majorité absolue dans le département d'Indre-et-Loire et remporta les 5 sièges à pourvoir.

Charles Vavasseur ne fit plus ensuite acte de candidature aux élections législatives. Il s'occupa de ses activités professionnelles et de sa mairie de Vouvray.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et commandeur du Mérite agricole.

VAYSSIÈRE (MARCEL), né le 5 novembre 1856 à Agen (Lot-et-Garonne), mort le 23 novembre 1922 à Paris.

Sénateur de la Gironde de 1920 à 1922.

Vayssière acquit une longue pratique des hommes et des choses dans sa profession d'avocat, dans sa situation de grand viticulteur, dans ses fonctions de maire et dans son mandat de conseiller général de La Brède.

Il se présenta aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920. Il fut élu au troisième tour de scrutin à la majorité relative, avec 794 voix sur 1.290 votants. Inscrit au groupe de l'union républicaine, Vayssière fit partie de diverses commissions : marine, marchés de guerre, pupilles de la Nation, initiative parlementaire. Algérie, hygiène, assistance et prévoyance sociales. Il intervint à la tribune dans les discussions budgétaires et s'intéressa particulièrement aux questions d'assistance et d'hygiène.

Les intérêts de son département lui furent chers entre tous et il les défendit avec ardeur. En 1922, lorsque se tint la « semaine du vin », Vayssière fut chargé de l'exposé général de la situation de la production et du commerce des vins au lendemain de la guerre. Il s'acquitta de sa tâche avec une compétence et une maîtrise qui lui valurent d'unanimes suffrages.

Le 13 novembre 1922, Vayssière fut victime à Paris d'un tragique accident d'automobile. Il succomba dix jours après à l'hôpital Cochin. Il était âgé de 66 ans.

VAZEILLE (JULIEN, AUGUSTE, dit Albert), né le 28 janvier 1859 à La Selle-sur-le-Bied (Loiret), mort le 10 décembre 1934 à Quiers (Loiret).

Député du Loiret de 1898 à 1914.

Albert Vazeille, dont les parents étaient instituteurs, fait ses études de médecine et, fidèle à sa région d'origine, s'installe à Bellegarde-du-Loiret, dont il devient maire.

Il se présente aux élections législatives de 1889, dans la circonscription de Montargis, mais n'arrive qu'en quatrième position, le député sortant Lacroix étant réélu. Il n'est pas candidat en 1893.

Candidat républicain-radical en 1898, dans la circonscription de Montargis, il prône l'élection des sénateurs au suffrage universel, demande une application rigoureuse de la laïcisation des écoles et défend l'impôt progressif sur le revenu. Il est élu au second tour de scrutin par 10.499 voix sur 19.535 votants contre 8.902 à d'Eichthal.

Il s'inscrit au groupe des radicaux-socialistes, fait partie de la commission de la marine et de la commission de l'hygiène publique et se fait le défenseur du scrutin à la représentation proportionnelle. Au cours de cette législature, il abandonne la mairie de Bellegarde-du-Loiret.

Il se représente aux élections de 1902 comme candidat de l'union des républicains, défenseur de l'œuvre du ministre Waldeck-Rousseau, et est réélu par 10.615 voix sur 20.700 votants contre 7.817 voix à son concurrent immédiat Bailly, conseiller général.

Membre de la commission de l'armée, il intervient dans de nombreux débats concernant le domaine militaire : état des officiers, recrutement de l'armée, écoles de Saint-Cyr et de Saint-Maixent, budget du ministère de la Guerre. Il prend part également à la discussion du projet de loi sur la séparation des églises et de l'Etat : dévolution des biens, constitution des associations culturelles.

Réélu au second tour par 11.580 voix sur 19.243 votants contre 7.008 voix à de Courcel, il continue à intervenir fréquemment dans les domaines où il s'est spécialisé : budget du ministère de la Guerre, projet concernant l'impôt sur le revenu, proposition de loi relative à la représentation proportionnelle.

Au cours de cette législature, il est élu maire de Quiers.

Aux élections de 1910, il est réélu au second tour par 8.951 voix sur 20.512 votants contre 8.205 voix à Weil. Membre de la commission du suffrage universel, il défend à nouveau le scrutin de liste. Il préconise une refonte des

institutions judiciaires et l'élaboration d'un statut des fonctionnaires.

Il se représente aux élections de 1914 et arrive en tête au premier tour, mais est battu au second n'obtenant que 8.540 voix sur 19.139 votants contre 9.978 à un ancien officier Le Brecq. Il abandonne alors la vie politique.

Albert Vazeille est l'auteur de l'ouvrage : *La question sociale est une question de méthode*.

VAZEILLES (ANTONIN, ANNET, FRANCISQUE, Marius), né le 29 juillet 1881 à Messeix (Puy-de-Dôme).

Député de la Corrèze de 1936 à 1940.

Marius Vazeilles, fils d'un garde forestier de la Creuse, après avoir obtenu son brevet élémentaire, entre à l'Ecole forestière des Barres d'où il devait sortir major. Après avoir accompli son service militaire, il devient instituteur stagiaire en attendant d'avoir l'âge requis pour entrer dans l'administration. Il est alors affecté comme garde forestier successivement à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) et à Beauvais. Nommé garde général, c'est-à-dire ingénieur des eaux et forêts, il est affecté à Mauriac puis à Meymac où il s'occupera de la mise en valeur des landes du plateau de Millevaches.

Mobilisé en tant que lieutenant de réserve en août 1914, il finit la guerre comme capitaine ; toutefois les hostilités n'ont pas interrompu ses travaux ; il fonde la première pépinière forestière de Millevaches et, dès 1915, 38 hectares sont plantés de plus de 300 espèces d'arbres. Il édit en 1917 *La mise en valeur du plateau de Millevaches*, ouvrage qui sera réédité en 1931. Par ailleurs, il commence également à s'occuper d'archéologie et publie plusieurs études et articles sur ce sujet, notamment *L'histoire de Meymac* et *La très vieille histoire locale limousine*.

Un différend avec son administration l'oblige à quitter celle-ci et, devenu pépiniériste, il dirige la fédération socialiste de la Corrèze et fonde le premier syndicat des paysans travailleurs. Il sera un ardent propagandiste de la confédération générale des paysans travailleurs.

Candidat sur la liste du parti socialiste S.F.I.O. en Corrèze aux élections de 1919, il recueille 14.431 voix sur 68.248 votants. Adhérant au nouveau parti communiste, il figure sur la liste de ce parti pour ce même département aux élections de 1924 et recueille 13.987 voix sur 68.554 votants. Candidat aux élections de 1928 dans la 1^{re} circonscription d'Ussel, il est battu au second tour par le docteur Queuille, député sortant, par 4.620 voix contre 6.867. Il est à nouveau battu par le même adversaire dès le premier tour des élections de 1932 par 3.057 voix contre 7.477. Il se présente également aux élections sénatoriales du 20 octobre 1929 où il n'obtient au

second tour que 37 voix sur 704 votants puis aux élections sénatoriales complémentaires du 8 décembre 1935 où il recueille 195 voix sur 705 votants.

Vazeilles remporte finalement les élections législatives de 1936, au second tour, par 789 voix contre 5.610 à Rambaud. Membre de la commission de l'agriculture, il sera l'auteur de plusieurs rapports, en particulier sur les propositions de lois relatives à la réparation des dommages causés aux récoltes par le gibier, à l'application des circonstances atténuantes aux délits de chasse, et sur diverses propositions de résolution.

Outre ses interventions dans le domaine agricole — et notamment sur l'institution d'une assurance mutuelle nationale pour les calamités agricoles, sur les caisses mutuelles forestières et sur la conservation des forêts — il s'intéressa aussi aux problèmes archéologiques et, à l'occasion de la discussion des budgets pour les exercices 1937 et 1938, il plaide pour la mise en valeur de la recherche préhistorique, pour l'encouragement et l'aménagement des richesses archéologiques.

Vazeilles se présente aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938 mais il n'obtient que 118 voix sur 707 votants. Il conservera donc son siège de député jusqu'au 20 février 1940, date à laquelle il sera déchu de son mandat ainsi que tous les autres parlementaires communistes.

VEBER (ADRIEN, JEAN, FRANÇOIS), né le 8 mars 1861 à Bambiderstroff (Moselle), mort le 29 octobre 1932.

Député de la Seine de 1902 à 1919.

Adrien Veber naît dans la partie de la Lorraine annexée à l'Allemagne en 1871.

Il fait ses études au lycée de Charleville, est répétiteur aux lycées de Saint-Omer et Valenciennes, puis maître-répétiteur au lycée Saint-Louis à Paris de 1879 à 1883. Il y prépare une licence ès lettres tout en menant un travail d'organisation des maîtres-répétiteurs dont il fonde la première association et le premier journal corporatif *La réforme universitaire*. Cette activité lui vaut d'être suspendu de ses fonctions. Il achève son engagement décennal comme instituteur de la ville de Paris, passe sa licence en droit, devient secrétaire de Benoit Malon et secrétaire de rédaction à la *Revue socialiste*, ce qui traduit son adhésion au courant du socialisme français dont va naître le parti socialiste indépendant. Il achève sa carrière professionnelle en s'inscrivant, avocat, au barreau de Paris.

Il est élu, en 1896, conseiller municipal du quartier des Grandes-Carrières dans le XVIII^e arrondissement. Réélu en 1901, il abandonne son mandat en 1903, après avoir été vice-président du conseil municipal et président du Conseil général de la Seine. Elu local, il s'attache principalement aux questions de trans-

port dans l'agglomération parisienne et à l'amélioration des conditions de travail des ouvriers et employés des services publics de la capitale.

Le comité républicain socialiste de la 2^e circonscription de Saint-Denis le présente aux élections législatives de 1902. Il bénéficie du soutien de la Fédération républicaine-radical-socialiste. Il obtient, au premier tour, sur 22.453 électeurs inscrits et 17.878 suffrages exprimés quasiment autant de voix que son principal concurrent Gousso, soit 5.186 contre 5.188, les autres candidats, Jacquemin, Bourgeois et Guyot en réunissant respectivement : 3.313, 2.869 et 671. Il est élu au scrutin de ballottage par 8.957 voix contre 7.674 à Gousso.

Inscrit au groupe du parti socialiste français, il est membre des commissions relatives au régime du gaz à Paris, des douanes et de la législation fiscale.

Avec son groupe, il soutient fidèlement le ministère Combes. Il participe à l'unification socialiste de 1905 et devient, en conséquence, membre du groupe parlementaire du parti socialiste unifié.

Son travail à la Chambre des députés est orienté principalement vers les affaires intéressant la ville de Paris, ses finances et ses services publics.

A la consultation de 1906, il arrive en tête au premier tour avec, sur 25.502 électeurs inscrits et 20.423 suffrages exprimés, 9.468 voix contre 6.466 à Mary et 4.035 à Garnier. Il l'emporte, au second tour, par 10.317 voix contre 7.572 à Mary.

Il siège dans diverses commissions, dont celles des octrois, des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, et de la législation fiscale. Il dépose des propositions de loi, notamment sur la séparation de corps et sur l'institution de la représentation proportionnelle dans les élections municipales. Il rapporte le budget des Monnaies et Médailles, intervient sur différents chapitres budgétaires concernant en particulier les maîtres-adjoints, maîtres-répétiteurs des lycées et répétiteurs des collèges.

Il retourne, en 1910, devant les citoyens de la 2^e circonscription de Saint-Denis pour qu'ils lui reconduisent une nouvelle fois son mandat législatif. Il est encore en tête au premier tour. Sur 29.743 inscrits et 22.725 suffrages exprimés, il totalise 9.206 voix contre 6.777. 4.628, 780 à ses adversaires Trousselle, Brunet et Mollinger. Il est élu au second tour avec 10.495 suffrages contre 9.835 à Trousselle, quelques voix se portant sur les autres candidats.

Il est membre des commissions de la réforme judiciaire et des commissions du budget pour les exercices 1911, 1912, 1913 et 1914.

Il dépose de nombreuses propositions de loi, notamment pour combattre les abus des huissiers et avoués.

Il exprime à plusieurs reprises son souci de voir réformer l'exercice des professions judiciaires ; demande que le gouvernement presse le Sénat de voter le projet de loi sur l'impôt sur le revenu adopté par la Chambre ; se prononce

pour l'amnistie la plus large, englobant aussi bien les délits commis par les congréganistes que ceux tombant sous le coup de la loi dite « scélérata » de 1894.

Il a, durant toute cette période, une grande activité au sein du parti socialiste. Il est, par exemple le rapporteur sur la question municipale au Congrès de Saint-Quentin de 1911, où il expose les conceptions du « municipalisme », comme moyen d'acheminement sur la société socialiste. Il avait écrit sur ce thème, en 1908, une brochure intitulée *Le Socialisme municipal*.

Les élections de 1914 sont, pour Adrien Veber, sans problème. Il est élu au premier tour, obtenant sur 19.987 électeurs inscrits et 15.368 suffrages exprimés, 7.883 voix contre 6.295 à Trousselle et 496 à Glinat.

Il est membre des commissions des crédits, de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, dont il est nommé vice-président.

Pendant le conflit, il affirme, au sein du parti socialiste et de son groupe parlementaire, des positions très fermes en faveur de l'« Union sacrée ». Il est constamment en faveur de la participation ministérielle. Le 5 juin 1917, il se sépare de la grande majorité de ses amis politiques en votant la confiance au gouvernement Ribot qui avait interdit à une délégation socialiste de participer à la conférence internationale de Stockholm.

En juillet 1918, il est, avec Compère-Morel et Arthur Rozier, directeur du quotidien *La France libre*, organe des socialistes décidés à voter en toute hypothèse les crédits de la défense nationale. Le 25 juin 1919, onze députés socialistes votent effectivement les crédits militaires pour le deuxième semestre 1919. Adrien Veber n'en est pas parce qu'absent par congé, mais il se déclare solidaire des indisciplinés. Le 2 octobre 1919, il rompt de nouveau avec la majorité de son groupe en refusant de voter contre l'approbation du traité de Versailles. Il ne prend pas part au vote.

La Fédération socialiste de la Seine l'élimine avec ses amis de la *France libre* des listes de ses candidats pour les élections du 16 novembre 1919. Adrien Veber démissionne et forme, avec Lauche et Dejeante, une liste qui se présente dans la 2^e circonscription de la Seine, sous l'étiquette parti socialiste (comité d'action socialiste), dont les candidats se réclament du socialisme et de la défense nationale. Seul Jacques Lauche est élu avec 22.970 voix sur 221.132 inscrits et 162.449 suffrages exprimés. Adrien Veber, avec 20.970 voix, est battu. La fédération de la Seine exclut les dissidents par une décision que confirme le congrès de Strasbourg de février 1920. Les démissionnaires et exclus constituent le parti socialiste français qui ne recueille qu'une très faible audience, presque exclusivement parisienne.

C'est ainsi qu'Adrien Veber finit sa carrière politique ; il obtient alors un poste dans l'administration.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages : *L'éclairage* (1906), *Les impôts* (1905), *Le socialisme municipal* (1908), *La suppression des octrois* (1899), et de la version française de la thèse latine de Jean Jaurès : *Les origines du socialisme allemand*.

VEILLAT (GEORGES. ARSÈNE), né le 1^{er} juin 1862 à Paris, mort le 14 octobre 1919 à Paris (14^e).

Député de la Vendée de 1910 à 1914.

Ancien gouverneur intérimaire des colonies, vendéen d'origine, Georges Veillat fut élu à la Chambre des députés le 24 avril 1910, par 9.968 voix contre 9.954 à R. de Fontaines, libéral, député sortant. Dans sa courte profession de foi, il se présentait comme « respectueux de toutes les croyances, ennemi de tous les fanatismes » ; il se voulait ouvert au progrès à condition qu'il ne soit pas en opposition avec les pierres angulaires de la société : liberté, propriété, famille.

Membre de plusieurs commissions dont celle du commerce et de l'industrie, plus spécialement intéressé par les questions agricoles et coloniales, cet élu de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte prit également part à plusieurs débats budgétaires (travaux publics, instruction publique...).

A nouveau candidat lors des élections générales de 1914, il fut battu par son prédécesseur, R. de Fontaines qui retrouva ainsi son siège par 10.852 voix contre 8.956.

Il meurt le 14 octobre 1919 à l'âge de 57 ans.

Il était alors gouverneur honoraire des colonies et chevalier de la Légion d'honneur.

VEILLET-DUFRECHE (JEAN, BAPTISTE, FRANÇOIS, MATHURIN), né le 16 novembre 1838 à Moncontour (Côtes-du-Nord), mort le 13 décembre 1892 à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Député des Côtes-du-Nord en 1876 et de 1877 à 1878.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 497.)

Après son dernier échec dans l'élection partielle de 1878 qui suivit son invalidation, Veillet-Dufreche (la famille portait le nom de Veillet du Freche avant la Révolution) ne fit plus acte de candidature, se consacrant à la mairie de Coëtlogon qu'il dirigea du 18 mai 1884 à sa mort.

Il mourut le 13 décembre 1892 à Saint-Brieuc à l'âge de 54 ans.

VELTEN (GODFRIED), né le 6 septembre 1831 à Brumath (Bas-Rhin), mort le 21 septembre 1915 à Paris.

Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1885 à 1912.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 497.)

Godfried Velten fut réélu sénateur, d'abord lors du renouvellement du 7 janvier 1894, au premier tour, avec 232 voix sur 411 votants, puis lors du renouvellement du 4 janvier 1903, toujours au premier tour, avec 255 voix sur 425.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, dont il fut l'un des fondateurs, il appartenait à plusieurs commissions spéciales constituées pour l'examen de textes législatifs, notamment, comme président, à la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la pêche fluviale, et, comme membre, à la commission chargée du projet de loi réglementant le travail des femmes et des enfants dans les usines et ateliers. Il fit partie des commissions permanentes de la marine, des pétitions, de la comptabilité et adhéra également au groupe d'études de la navigation et des ports, au groupe d'études agricoles, au groupe d'études coloniales.

Après 1889, ses interventions en séance publique furent plus rares. Il prit la parole pour défendre l'industrie de la savonnerie, comme rapporteur d'une proposition de loi relative au séjour des étrangers et à la protection du travail national, dans la discussion d'un projet de loi sur la construction d'un bassin dans le port de Marseille, dans un débat sur le canal de Marseille au Rhône.

Il rapporta le projet de loi relatif à l'exploitation et à l'entretien du canal des Alpilles et le projet de loi relatif à l'assainissement de la ville de Marseille.

En outre, il signa, le 15 novembre 1906, avec son collègue des Bouches-du-Rhône, Leydet, un ordre du jour faisant confiance au gouvernement Clemenceau « pour assurer sur tous les réseaux des compagnies de chemin de fer un fonctionnement suffisant et régulier conforme aux besoins du pays ». Il se prononça, par son vote, en 1906, pour le rachat du réseau ferré de l'Ouest, soutint la politique religieuse du cabinet Clemenceau et se prononça, toujours en 1906, pour la loi dite « des trois ans ».

Aux élections de 1912, Godfried Velten ne sollicita pas le renouvellement de son mandat et mourut trois ans plus tard, le 24 septembre 1915, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

VERGOIN (PIERRE, MARIE, Maurice), né le 10 mai 1850 à Paris, mort le 6 octobre 1892 à Paris (4^e).

Député de Seine-et-Oise de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 502.)

Maurice Vergoin se représenta aux élections de 1889, mais fut balayé, comme beaucoup de candidats boulangistes.

Abandonnant la Seine-et-Oise, il choisit la 2^e circonscription du XX^e arrondissement de Paris où, avec 5.989 voix sur 12.579 votants, il fut battu de peu au scrutin de ballottage par Tony Révillon, élu avec 6.278 voix. Il était arrivé en tête au premier tour avec 5.006 voix sur 13.334 votants.

Secrétaire du Comité républicain national de Boulanger, il avait été le créateur de la Fédération révisionniste fondée en vue de préparer l'élection du 27 janvier 1889 à Paris, qui vit l'écrasante victoire du général Boulanger et le mit au bord du coup d'Etat. Vergoin soutenait aussi le mouvement par son journal *La République* et il compta parmi les derniers fidèles de Boulanger, lors de ses exils à Londres et à Bruxelles.

Condamné à 8 mois de prison pour injures à Quesnay de Beaurepaire, qui occupait le siège du ministère public contre Boulanger lors de la comparution de celui-ci en Haute Cour, il se réfugia à Jersey puis à Bruxelles, où il essaya d'exercer sa profession d'avocat.

Gracié, il put rentrer à Paris où il mourut dans sa quarante-troisième année, le 6 octobre 1892.

Sa conduite orageuse avait provoqué son divorce, fait encore peu courant à l'époque.

VERLOT (CONSTANT), né le 21 février 1876 à Paris, mort le 15 avril 1933 à Senones (Vosges).

Député des Vosges de 1910 à 1933.

De souche paysanne, originaire d'une région voisine (Neufchâteau) de celle de sa circonscription (Saint-Dié), Constant Verlot s'orienta de bonne heure vers l'action politique sociale et civique ; l'intérêt que portait aux jeunes et aux problèmes de formation professionnelle ce professeur de l'enseignement secondaire ne se démentit pas tout au long de sa vie professionnelle et parlementaire.

Professeur au collège Chaptal au début du siècle, Constant Verlot crée en 1902 « La jeunesse républicaine du II^e arrondissement » ; de nombreuses associations de ce type seront ensuite créées en province et regroupées dans « L'union des jeunes républicains » dont il fut le président. Ayant fait de Senones (Vosges) sa commune d'adoption, il en est élu maire ; également élu au Conseil général des Vosges dont il sera pendant de longues années le vice-président, il détiendra ces deux mandats jusqu'à sa mort. Il crée dans sa commune, avant la guerre de 1914, un préventorium pour les jeunes tuberculeux.

Candidat en 1910 du parti républicain démocratique dont le député sortant ne se représentait pas, il bat par 7.413 voix contre 5.980 le jeune mais déjà célèbre historien Louis Madelin qui représentait la droite. C. Verlot se présentait comme républicain et laïque, soucieux de « faire respecter l'œuvre de Jules Ferry, partisan de la liberté de l'enseignement, mais de la liberté réglementée et contrôlée ». Il souhaite que l'enseignement post-scolaire et l'enseignement professionnel soient développés : ce sont là des idées neuves à cette époque. « Adversaire des réactionnaires et des révolutionnaires », il insiste déjà sur la nécessité de réformes sociales dans tous les secteurs : assistance aux catégories défavorisées, retraites ouvrières, sécurité du travail, assurances sociales. Partisan de l'impôt sur le revenu, il s'élève contre « l'inquisition fiscale » et se déclare en faveur « d'une politique d'économies et d'un contrôle sévère des dépenses par le Parlement ». Ce dernier thème, part faite à la démagogie, sera constamment repris dans ses professions de foi ultérieures et même, lourdement accentué (1924-1928). Enfin, il se déclare favorable au statut des fonctionnaires et à la réforme électorale en faveur « d'un scrutin de liste avec représentation juste et équitable des minorités ». Très actif dès son premier mandat, il rapporte sur la plupart des projets ou propositions concernant l'enseignement technique, communal, professionnel. Il vote la loi qui porte le service militaire actif à trois ans.

« Convaincu d'avoir rempli ses engagements avec fidélité, » il propose dans sa profession de foi de 1914 « de rendre obligatoire le vote personnel du député » et « de faire adopter une loi sur les incompatibilités parlementaires afin de mettre un terme à l'intervention abusive et malsaine de la finance dans la politique ». Il place toutefois en premier lieu les nécessités de la défense nationale.

Facilement réélu dès le premier tour en 1914 (8.278 voix contre 1.805 à son adversaire le plus proche), il dépose en 1917 la proposition de loi créant la taxe d'apprentissage ; il rapporte entre autres, sur ce texte qui constituera l'une des bases de la législation de l'enseignement professionnel.

Il participe à la « Grande guerre » en tant qu'officier principal au service de santé, ayant rang de commandant ; il crée et dirige le centre de rééducation des blessés et mutilés de guerre de Troyes et Grignon. En 1917-1918, pendant le ministère de Clemenceau, il est attaché à la présidence du Conseil pour présider la commission interministérielle chargée de coordonner les efforts en vue de la reconstitution des régions dévastées.

Élu premier sur la liste « l'union républicaine démocratique (les élections ont lieu au scrutin de liste avec représentation des minorités), il s'oppose aux « révolutionnaires » et à ceux qui veulent remettre en cause les conquêtes de la « République laïque ». Le programme de sa liste (2 élus contre 4 au bloc national et 1 aux socialistes) beaucoup moins

élaboré qu'en 1914 apparaît bien négatif : « suppression des gaspillages, lutte contre les mercantis et la vague de paresse, etc... ». Membre de diverses commissions dont celle des régions libérées, il rapporte sur de nombreux textes concernant les Ecoles d'arts et métiers, les écoles pratiques de commerce et d'industrie, s'intéresse aux problèmes ferroviaires, notamment dans l'Est ; il est l'auteur de différentes propositions importantes : notamment celle tendant à créer des chambres de métiers et à les doter de ressources importantes pour contribuer à l'effort fait pour l'enseignement technique. Il s'intéresse aussi à l'expansion économique française à l'étranger.

En 1924, au sein de la liste d'union républicaine, il se présente pour la première fois comme candidat « républicain de gauche » bien qu'il se réclame du programme national, laïque et social présenté par Raymond Poincaré, homme de l'Est aussi, lors de son passage à Senones. En fait, cette tactique qui vise sans doute à limiter les effets de la campagne du cartel des gauches, n'atteint pas son but dans les Vosges : le bloc national remporte 5 sièges sur 7, le cartel un seul et C. Verlot est le seul élu de sa liste ; les socialistes et les communistes ne sont pas représentés.

Partisan de la stricte application du Traité de Versailles, il donne dans certaines propositions démagogiques largement répandues dans la classe politique de l'époque : reconnaissance des droits des bouilleurs de cru, suppression de toutes les tracasseries et de toutes les inquisitions irritantes, des rouages administratifs inutiles, etc...

Inscrit en 1924 au groupe de la gauche radicale, il s'intéresse particulièrement aux sinistres qui frappent sa région. Outre ses préoccupations traditionnelles, il intervient contre le rétablissement du scrutin uninominal à deux tours. Les élections de 1928 devant marquer un succès de la droite, avec le retour au scrutin d'arrondissement, C. Verlot présente un programme plus orienté sur les thèmes d'ordre, notamment dans le domaine financier et intérieur : soutien de l'expérience Poincaré, interdiction de la grève dans les services publics, lutte contre la propagande communiste, liberté de l'enseignement, etc. Réélu sans difficulté au premier tour, C. Verlot participe activement pendant son cinquième mandat aux travaux de la Chambre.

Candidat radical indépendant, en 1932, il est difficilement réélu au deuxième tour contre un concurrent de même tendance. Quelques mois après, le 15 avril 1933, il meurt à l'âge de 57 ans, à Senones.

Pendant ses mandats parlementaires, C. Verlot a été membre du Conseil général de la Ligue française de l'enseignement, du Conseil supérieur de l'alliance républicaine démocratique, du Conseil supérieur de l'enseignement technique, du Conseil de perfectionnement de l'office national des mutilés et de nombreuses commissions techniques ministérielles. Il a collaboré à *l'Action*, *l'Homme Libre*, au

Matin, au *Journal d'Alsace-Lorraine* et à de nombreuses revues. Chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire, C. Verlot était officier de l'Instruction publique et chevalier du Mérite agricole.

VERMARE (FRANÇOIS), né le 2 juin 1866 à Châtillon-d'Azergues (Rhône).

Député du Rhône de 1924 à 1932.

Fils d'ouvriers tisseurs en soie, François Vermare fut un brillant élève de l'école normale primaire du Rhône. Son activité professionnelle fut tout entière tournée vers l'enseignement. Directeur d'école municipale et de cours complémentaire d'enseignement primaire supérieur et professionnel, il fonda en 1920 avec Edouard Herriot le groupement départemental de l'enseignement laïque du Rhône dont il devint le président.

Il s'intéressa dès avant la Première Guerre mondiale à la politique : élu conseiller général en 1907, il fut également conseiller municipal et adjoint au maire d'Oullins (Rhône). Candidat en 1920 sur la liste du parti républicain radical à la tête de laquelle se trouvait E. Herriot, il ne fut pas élu. Il l'emporta par contre en 1924, en 9^e position, avec la liste du cartel des gauches.

Pendant l'unique mandat qu'il détint au Palais Bourbon, il déploya une grande activité législative, et ce, dans les domaines les plus divers. Il déposa en 1926 une proposition de loi tendant à la suppression des conseils de guerre, et à la réforme de la justice militaire. Par ce texte, il souhaitait en effet aller plus loin que le projet Maginot qui venait d'être adopté : considérant que les appelés sont des citoyens comme les autres il estimait qu'il n'était pas normal de les soustraire aux juridictions de droit commun pour les infractions non militaires. Cette proposition préconisait également le remplacement des conseils de guerre par des tribunaux militaires pour les infractions strictement militaires ; ces tribunaux auraient été composés d'officiers juges et présidés par un magistrat civil. Il se préoccupa également des conditions de détention des condamnés pour homicide ou blessures involontaires, demandant qu'ils accomplissent leur peine dans des sections distinctes de celles des repris de justice et malfaiteurs. En 1927, il préconisait le remplacement des taxes sur le chiffre d'affaires par une taxe unique perçue au moment du passage du produit fini du secteur industriel au secteur commercial. Il prit position à plusieurs reprises en faveur de l'extension du droit de vote aux femmes. Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, membre de la commission du commerce et de l'industrie, François Vermare s'intéressa également aux questions coloniales, à l'essor de l'industrie de la soie et évidemment à l'éducation nationale sous tous

ses aspects. Auteur d'une étude historique sur le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, rédacteur au *Courrier Républicain* de Tarare, il collabora en outre à de nombreux journaux et revues.

Battu aux élections de 1928, il ne se représenta pas ensuite.

VERMOND (FRANÇOIS, CHARLES, Auguste), né le 5 août 1849 à Péronne (Somme), mort le 16 octobre 1899 à Paris (5^e).

Député de Seine-et-Oise de 1881 à 1885.

Auguste Vermond ne se représentera plus après la fin de son mandat en 1885. se consacrant au journalisme.

Il mourut en son domicile parisien le 16 octobre 1899, à l'âge de 50 ans.

VERMOREL (VICTOR, BENOÎT), né le 29 novembre 1848 à Beauregard (Ain), mort le 13 octobre 1927 à Villefranche-sur-Saône (Rhône).

Sénateur du Rhône de 1909 à 1920.

Victor Vermorel est né le 29 novembre 1848 à Beauregard, dans l'Ain. Sitôt ses études achevées au lycée de Bourg-en-Bresse, il se met au travail dans le petit atelier de son père, où il apprend les rudiments de la mécanique.

La guerre de 1870 l'arrache à sa tâche en pleine jeunesse. Garde national mobile, il prend part, avec le 4^e bataillon du 65^e régiment de marche, à la défense de Belfort et soutient le siège du 3 novembre 1870 au 16 février 1871.

Peu de temps après son retour à la vie civile, la mort de son père lui donne et les responsabilités de l'entreprise familiale et l'occasion d'en changer les dimensions. Nous sommes à la fin du XIX^e siècle. L'essor de la mécanisation et de la motorisation permet toutes les audaces. Victor Vermorel, sentant le parti qu'il peut tirer de cette évolution, se lance dans la fabrication intensive des machines et des moteurs agricoles.

Il va de succès en succès et l'importance de son usine est bientôt telle que la célébrité du nom de Vermorel dépasse très largement nos frontières : les expositions de Paris, Turin, Gand, Saint-Louis lui valent plus de cinq cents médailles. récompenses ou grands prix.

Mais l'industriel se double d'un humaniste que ne peuvent satisfaire pleinement des réussites mécaniques. A quelques kilomètres de Brouilly, Morgon, Chiroubles, Juliénas, Fleurie, comment un homme intelligent n'eût-il pas consacré le meilleur de lui-même à tenter de porter à leur perfection ces crus dont le nom seul chante au cœur des Français ? Viticulteur averti, Victor Vermorel passera la majeure partie de sa vie à lutter

scientifiquement contre les ennemis de la vigne, ainsi qu'en témoigne la longue liste des ouvrages qu'il publia à ce sujet.

Ses concitoyens non seulement ne l'ignorent pas, mais lui en savent gré puisque, pendant trente ans, il est réélu régulièrement président du comice agricole et viticole du Beaujolais. Membre correspondant de la société nationale d'agriculture de France, il accède au titre envié de membre de l'académie d'agriculture. Au faite de sa vie, son activité semble sans bornes. Il dirige notamment lui-même à Villefranche-sur-Saône une station viticole et de phytopathologie dont il est d'ailleurs le créateur.

Homme public, Victor Vermorel l'était presque déjà de par l'étendue de sa célébrité et il eût été bien étonnant que son entourage immédiat lui refusât une confiance que ne lui mesurait pas l'Europe. Ses concitoyens l'envoient au conseil municipal de Liergues, petite localité voisine de Villefranche-sur-Saône, dont il devient maire. Il franchit allègrement les échelons de la carrière politique. Conseiller général du Rhône, il est élu vice-président de l'assemblée départementale, qu'il fait bénéficier de son expérience, plus spécialement dans les domaines industriel et agricole.

Ce n'est pourtant qu'à soixante et un ans, le 3 janvier 1909, que s'ouvrent devant lui les portes du Parlement. Il se présente, en effet, aux élections sénatoriales du Rhône, qui lui sont favorables puisqu'il est élu au premier tour, en première position, par 412 voix sur 757 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il intervient relativement peu à la tribune du Sénat. Trop érudit pour aborder les sujets qu'il ignore, il ne prend part qu'aux discussions auxquelles l'ont préparé ses études ou sa vie professionnelle, par exemple celles qui s'inscrivent à propos du tarif général des douanes sur le soufre ou les sels de nicotine, de l'établissement d'une contribution sur les bénéfices de guerre, de l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels ou de l'enseignement professionnel en agriculture.

Victor Vermorel ne remplira qu'un mandat : il n'est pas réélu le 11 janvier 1920, n'obtenant que 84 voix au premier tour sur 762 votants et 15 au second tour. La science retrouve ce que perd le Parlement car rarement vie fut si remplie que la sienne. Rarement aussi un écrivain scientifique légua à la postérité une telle somme de connaissances. Il serait vain de vouloir dresser une liste de tous les ouvrages qu'il publia, parfois en collaboration avec certains de ses confrères.

Il meurt, loin de la scène politique, le 13 octobre 1927, à Villefranche-sur-Saône.

Il était commandeur de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole, officier de l'instruction publique et dignitaire de nombreux ordres étrangers, notamment d'Italie, de Belgique et de Portugal.

VERNAY (CLAUDE, LOUIS, Alfred), né le 27 juin 1877 à Chazelles-sur-Lyon (Loire).

Député de la Loire de 1928 à 1936.

Valeureux combattant de la Grande guerre, titulaire de la croix de guerre et chevalier de la Légion d'honneur, Alfred Vernay est un publiciste régional de talent lorsqu'il commence une brillante carrière de notable à Saint-Etienne.

Elu conseiller municipal de cette ville en 1919, il devient adjoint au maire en 1922. Réélu à nouveau en 1930, il succède à Antoine Durafour comme maire lorsque celui-ci meurt brusquement en 1932. Entre-temps, Vernay était entré au Conseil général en 1928.

Radical-socialiste, il est élu dans la 1^{re} circonscription de Saint-Etienne avec 8.212 voix sur 21.002 votants contre 2.466 à Sagnardon et 5.175 à Le Griel, soit 800 voix d'avance sur son adversaire le plus proche, lors du second tour des élections générales de 1928. Il est réélu en 1932 d'une façon beaucoup plus brillante avec 11.551 voix sur 19.703 votants contre 6.880 à Fulchiron, bien qu'au second tour.

Il se présente comme un défenseur de la laïcité et des lois sociales et familiales ; il demande le droit syndical aux fonctionnaires et les congés payés ; il se prononce en faveur de l'impôt progressif et de la simplification du système fiscal. En 1932, il précise son programme dans le domaine de l'enseignement et de la politique étrangère où il reprend les thèses pacifistes de Briand. Dans le domaine économique il préconise un strict équilibre budgétaire ainsi qu'un contrôle rigoureux des banques et des monopoles de fait.

Alfred Vernay s'inscrit à la commission de l'enseignement, à celle des mines et de la force motrice ainsi qu'à celle des comptes définitifs et des économies.

Sa modestie naturelle ne lui permet que de rares interventions faites en faveur d'une meilleure affectation des maîtres de l'enseignement public et pour demander un accroissement de la sécurité des établissements miniers, plusieurs accidents graves ayant eu lieu dans la région stéphanoise.

Aux élections de 1936, Alfred Vernay est en troisième position au premier tour avec 3.895 voix sur 20.382 votants, derrière Thibaud 7.031 voix et Dubreuil 4.542 ; il ne se maintient pas au scrutin de ballottage, laissant Antoine Pinay emporter le siège.

Il avait auparavant abandonné ses fonctions municipales et départementales.

VERNET (LOUIS, CLOVIS), né le 25 décembre 1820 à Rochemaure (Ardèche), mort le 1^{er} juin 1896 à Largentière (Ardèche).

Député de l'Ardèche en 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 505.)

Vernet, qui s'était fixé à Largentière ne fit plus acte de candidature et mourut dans sa retraite ardéchoise le 1^{er} juin 1896, à l'âge de 75 ans.

VERNHES (EMILE, HERCULE), né le 20 octobre 1820 à Béziers, mort le 14 juin 1890 à Paris.

Député de l'Hérault de 1876 à 1890.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 505.)

Emile Vernhes se représenta comme candidat anti-boulangiste aux élections générales de 1889, toujours dans la première circonscription de Béziers. Il fut réélu au premier tour par 9.200 voix sur 18.019 votants, contre 8.710 à Fournier.

Sa santé déjà compromise ne lui permit guère de siéger à la Chambre et il mourut le 14 juin 1890, dans sa soixante-dixième année.

VERNIÈRE (PIERRE, Michel), né le 11 octobre 1847 à Montpellier (Hérault), mort le 23 octobre 1918 à Montpellier.

Député de l'Hérault de 1882 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 507.)

Vernière se représente en 1889 dans la 2^e circonscription de Béziers et est réélu au second tour. En deuxième position au premier, avec 7.022 voix sur 19.010 votants derrière le révisionniste Puységur, 7.499 voix, il l'emporte au scrutin de ballottage avec 10.579 voix sur 18.955 votants grâce aux 3.400 suffrages que lui apporte Michel, contre 8.179.

Elu sur un programme républicain antiboulangiste, il se montrait partisan de la séparation des églises et de l'Etat, de la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, du service militaire obligatoire et égal pour tous, de l'amélioration du sort des travailleurs, de la protection des produits agricoles, etc...

A la Chambre, où il siége dans les rangs républicains, il n'aborde pas plus la tribune que lors de ses précédents mandats, se contentant pour toute activité, outre deux rapports d'élections, de rédiger deux rapports sommaires sur l'enseignement agricole et sur l'établissement d'un droit de douane sur les raisins secs, qui sera englobé dans le tarif Méline.

Il ne se représenta pas en 1893 et ne fit plus acte de candidature, se consacrant désormais à son établissement industriel et au Conseil général dont il devint président.

Il mourut à l'âge de 71 ans, le 23 octobre 1918 à Montpellier. Il était officier de la Légion d'honneur.

VERNIERS (JULIEN), né le 29 mai 1890 à Roubaix (Nord).

Député du Nord en 1919.

Issu d'une famille ouvrière, il signe un engagement volontaire, à l'âge de 18 ans, en 1908. Rendu à la vie civile après trois ans de service dans l'artillerie, il trouve alors un modeste emploi d'écuyer à Tourcoing.

Rappelé sous les drapeaux à la déclaration de guerre, il est nommé adjudant en 1915 et sous-lieutenant en 1916. Il sert au 33^e régiment d'artillerie et au 178^e régiment d'artillerie de tranchée, où sa brillante conduite lui vaut la Légion d'honneur et la Médaille militaire avec neuf citations dont six à l'ordre de l'Armée. Une blessure à la tête lui fait perdre l'œil droit.

A la veille des élections du 16 novembre 1919, Verniers n'est pas démobilisé. Il est en traitement à l'hôpital militaire de Châlons-sur-Marne, quand on le choisit pour représenter à la fois les jeunes combattants et les éléments ouvriers sur la liste de la fédération républicaine du Nord, menée par Louis Loucheur.

Il ne participe pas à la campagne électorale, mais ses titres sont suffisamment éloquentes. Les bulletins de vote le présentent comme capitaine de réserve, titulaire de quinze citations, atteint de cinquante-six blessures.

Le 16 novembre 1919, Julien Verniers est élu député du Nord, au scrutin de liste départemental, sur la liste de la fédération républicaine, menée par Loucheur, avec 131.983 voix sur 374.022 votants.

En fait, il avait été arrêté par l'autorité militaire dès février 1919. Ses colistiers ignoraient évidemment qu'il se trouvait depuis cette époque en détention préventive.

Le 6 décembre 1919, le conseil de guerre du 6^e Corps, siégeant à Châlons-sur-Marne, condamnait le nouveau député à deux ans de prison et à la destitution de son grade, pour faux en matière d'administration militaire, vols militaires et vols simples. Verniers avait en effet dérobé notamment, depuis 1918, une charrette anglaise, des chevaux, de nombreux effets d'habillement, etc...

L'élection du jeune officier posait un cas sans précédent dans l'histoire parlementaire. Lors de la vérification des pouvoirs, le 8 décembre, on n'a pu que constater la validité de l'élection de Verniers, sa condamnation étant postérieure au scrutin.

Mais trois jours plus tard, le député emprisonné mettait lui-même un terme à l'embarras de ses collègues en adressant au président de la Chambre sa démission pour... raisons de santé. Elle devait être acceptée purement et simplement, tandis que le condamné se pourvoyait en cassation.

VERNINAC (HENRI, FRANÇOIS, Charles de), né le 18 mai 1841 à Rochechouart (Haute-Vienne), mort le 12 mai 1901 à Baladou (Lot).

Sénateur du Lot de 1883 à 1901.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 508).

Réélu à la Haute Assemblée en 1888, Charles de Verninac est inscrit au groupe de la gauche démocratique. Républicain de gouvernement, il appartient à la nuance de la gauche radicale. En 1891, il quitte l'union républicaine pour fonder, avec Bernard, sénateur du Doubs, le groupe le plus avancé de la gauche démocratique, dont il est le président. C'est l'époque à laquelle il devient président du Conseil général du Lot.

Son activité parlementaire est considérable. Il est membre successivement de toutes les grandes commissions : finances, armée, marine, chemins de fer, etc... C'est au nom de cette dernière qu'il dépose, au cours de l'année 1889, plusieurs rapports relatifs aux voies ferrées, d'intérêt national ou local, à voie normale ou étroite. Rapporteur, l'année suivante, du projet de loi concernant le régime des sucres, il intervient maintes fois à la tribune du Luxembourg à l'occasion des rebondissements sans nombre auxquels donne lieu cette discussion. Il rapporte de nombreux projets, certains importants comme la loi sur les associations, d'autres de caractère plus particulier ou plus technique comme le texte relatif à l'arimage des marchandises à bord des navires de commerce. On l'entend également à propos de la police rurale et administrative, du régime des maïs et des riz, de la réforme de l'impôt des prestations, des abattoirs publics.

Le 12 janvier 1893, il est élu membre suppléant de la commission de la Haute cour de justice. C'est une marque de confiance que ses collègues lui renouvelleront fidèlement les années suivantes.

Représentant du Lot, il s'intéresse particulièrement à toute la législation qui a trait aux boissons.

En tant que membre de la commission des finances, dont il fut secrétaire, il rapporta à plusieurs reprises des textes dont l'objet était d'autoriser telle ou telle collectivité locale à contracter des emprunts. Il traita aussi assez fréquemment des questions d'octroi qui se posaient dans le département de la Seine.

Le 3 janvier 1897, il se représente aux élections sénatoriales. Il est réélu au premier tour par 403 voix sur 659 votants. S'il a la confiance de ses électeurs, celle de ses collègues ne lui est pas moins acquise puisque, le 11 juillet 1898, ils l'élisent vice-président du Sénat par 116 voix contre 13 à Barbey sur 151 votants, en remplacement de Peytral nommé ministre des Finances. Il sera réélu à ce poste les 12 janvier 1899, 5 février 1900 et 10 janvier 1901, respectivement par 183, 176 et 159 voix.

Ses fonctions de vice-président du Sénat ne l'empêchent point d'apporter sa contribution au travail législatif. Au nom de la commission de l'armée, il prend la parole à diverses reprises sur des problèmes à caractère militaire, tels le recrutement, l'aménagement des points d'appui de la flotte, l'exécution des exercices de tir par les troupes de toutes ar-

mes ou l'attribution de décorations aux officiers de réserve et de territoriale.

Il n'est pas de discussion budgétaire à la Haute Assemblée où Charles de Verninac ne verse au dossier quelque pertinent argument.

Ses collègues le verront pour la dernière fois le 26 mars 1901, présidant une séance du Sénat, peu de temps avant l'intersession. La mort l'emporte, en effet, le 12 mai 1901.

Charles de Verninac était commandeur du Mérite agricole et chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique.

VÉRON (AUGUSTE, JOSEPH), né le 4 janvier 1819 à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), mort le 3 janvier 1901 à Paris.

*Sénateur d'Ille-et-Vilaine
de 1885 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 309.)

L'amiral Véron avait déjà fait valoir ses droits à la retraite lorsque les grands électeurs l'envoyèrent siéger à la Haute Assemblée.

En 1889, le ministre de la Marine dépose un projet de loi tendant à commander à l'industrie privée des bâtiments neufs. L'amiral Véron fait aussitôt l'inventaire des flottes de guerre des grandes puissances maritimes européennes et met l'accent sur la nécessité de mettre sans délai en chantier plusieurs cuirassés. S'il estime légitime la demande du gouvernement, il conteste la méthode retenue. Selon lui, seuls nos arsenaux militaires disposent d'un matériel et surtout d'un personnel capables de mener à bonne fin ces constructions. Il dépose un amendement afin qu'une partie au moins des crédits proposés leur soit réservée, mais le Sénat ne le suit pas.

Le sort de notre flotte de pêche et des hommes qui en vivent ne le préoccupe pas moins. Or, en cette fin du XIX^e siècle, Terre-Neuve est le théâtre d'une petite guerre dont l'amiral Véron fait l'historique au cours de la séance du 25 mars 1890.

Il adjure le gouvernement français de se montrer fermement résolu à faire respecter les traités en vigueur.

Ce contentieux trouve d'ailleurs sa conclusion le 11 mai 1891, date à laquelle le Sénat vote un projet de loi portant approbation d'un arrangement relatif aux pêcheries de Terre-Neuve, signé le 11 mars 1891 entre la France et l'Angleterre. L'amiral Véron le vote, non sans avoir repris bon nombre de ses arguments et formulé les réserves que lui inspirent ses craintes.

Pour ce vieux marin, la flotte est aussi l'instrument de notre politique coloniale et le symbole de notre puissance outre-mer.

Le renouvellement du 3 janvier 1897 lui sera fatal. Au premier comme au

deuxième tour, les votants sont au nombre de 1.153; la majorité absolue est donc de 577 voix. Alors que Guérin et Griwart en obtiennent respectivement, dès le premier tour, 589 et 577, l'amiral Véron, qui arrive en troisième position, n'en recueille que 571. Au deuxième tour, le scrutin est tout aussi serré : Garreau a pour lui les 577 suffrages fatidiques; quant à l'amiral Véron, il n'en obtient que 565, ce qui lui vaut d'être battu.

Sa retraite sera, cette fois, définitive et c'est loin des affaires publiques que le surprendra la mort.

Il était grand officier de la Légion d'honneur.

VERSIGNY (CLAUDE, MARIE, AGAPITE), né le 18 août 1818 à Gray (Haute-Saône), mort le 11 juillet 1910 à Gray.

*Député de la Haute-Saône
de 1876 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 510.)

Versigny ne se représenta pas en 1889 et ne fit plus acte de candidature. Il se fit nommer juge de paix à Paris, puis se retira à Gray où il mourut le 11 juillet 1910, à l'âge de 92 ans.

VEYSSEYRE (PAUL), né le 18 octobre 1875 à Royan (Charente-Inférieure), mort le 14 mai 1914 à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

*Député de la Haute-Loire
de 1913 à 1914.*

Paul Veyseyre, avocat à la Cour d'appel de Paris et ancien premier secrétaire de la conférence, maire de Fontannes à partir de 1908 puis conseiller général de la Haute-Loire (canton de La Chaise-Dieu) en 1912, se présente l'année suivante, sous l'étiquette de la gauche démocratique, à l'élection partielle ouverte dans son département, circonscription de Brioude, à la suite de l'élection de Devins au Sénat. Il l'emporte de justesse le 13 juillet 1913, au second tour, par 9.347 voix contre 9.034 à Fayolle, sur 18.770 votants.

Curieusement, son élection ne fut pas soumise aux formalités de validation; l'affection pulmonaire qu'il a contractée pendant sa campagne électorale ne lui permet pas d'exercer son mandat. Le 21 juillet, il demande un congé d'un mois qui sera souvent prolongé et il meurt le 14 mai 1914 à Saint-Germain-en-Laye dans sa 39^e année.

Il avait publié en 1893 une *Etude de critique des divers cahiers de clauses et conditions imposées aux entrepreneurs par l'administration des Ponts et chaussées*.

VEYSSIERE (GASTON, LOUIS), né le 17 novembre 1875 à Riom (Puy-de-Dôme).

*Sénateur de la Seine-Inférieure
de 1927 à 1944.*

Gaston Veyssière est né à Riom, le 17 novembre 1875. Brillant élève, il obtient très facilement sa licence en droit, puis le double diplôme de doctorat économique et juridique, après avoir soutenu une thèse remarquable sur la loi de 1881 relative à la liberté de la presse. Tout le prédestine à l'agrégation, tout sauf sa santé qui le lui interdit. Il deviendra donc avocat.

En 1897, il prête serment et fait ses premières armes comme avoué près le tribunal civil de Cherbourg. En 1908, il s'inscrit au barreau de Rouen où Louis Ricard, ancien garde des sceaux, le prend comme collaborateur. C'est là que s'amorce une carrière qui révélera un grand avocat.

Etrange destinée, d'ailleurs, que celle de Gaston Veyssière dont l'activité insatiable s'étendit du droit à l'agriculture et du journalisme à la politique.

Juriste, il l'est de formation. Tous les tribunaux de Normandie connaissent, pour l'avoir appréciée, son éloquence persuasive que vient réchauffer encore la richesse de la documentation. En 1924, il siège au Conseil de l'Ordre et, en 1931, ses confrères le portent à une distinction enviée — le bâtonnat — qu'il n'assumera qu'un an, de crainte qu'elle ne soit incompatible avec ses autres activités.

Ce serait mal connaître Gaston Veyssière que de faire abstraction de ses vues sociales, bien souvent en avance sur celles de ses contemporains. Pour lui, la grandeur d'un pays procède de la formation de sa jeunesse. C'est dans cet esprit qu'avec plusieurs de ses confrères, notamment Georges de Beaurepaire, il crée l'Ecole de droit de Rouen, où il enseignera pendant des années la procédure, les voies d'exécution, mais aussi l'économie politique.

Journaliste, il collabore pendant plusieurs années à la *Dépêche de Rouen*.

Mais le bâtonnier Veyssière est aussi un terrien. Cette qualité, il la doit à son père, vétérinaire départemental de la Seine-Inférieure. Propriétaire du domaine de la Grand-Mare — une centaine d'hectares — Gaston Veyssière y exploite lui-même une ferme modèle dont l'activité est plus spécialement tournée vers la production du lait. Comment s'étonner alors que l'idée de la nécessité du syndicalisme agricole se soit imposée à lui comme à tous les travailleurs de la terre? Cette idée, il faudra près de vingt ans pour qu'elle se réalise pleinement et il fera, dans ce domaine, figure de pionnier.

Dès 1924, il est président de la commission de législation du syndicat agricole de Seine-Inférieure et vice-président de la coopérative agricole de Haute-Normandie. La même année, il contribue à la création de la caisse d'allocations familiales de la

Seine-Inférieure dont il assume la vice-présidence en 1925. C'est l'époque à laquelle il accède à la présidence du syndicat agricole départemental, organisme dont il fut pratiquement le fondateur et ne cessa d'être l'âme.

Il s'intéressa à toutes les formes d'association agricole, notamment la coopération, la mutualité sociale, les silos, la chambre d'agriculture, de même qu'à tous les problèmes sociaux, ce qui l'incita à organiser un système de prêts afin que les ouvriers agricoles puissent devenir propriétaire de leur maison.

Parmi les agriculteurs, il ne compte que des amis. Ceux-ci se reconnaissent d'ailleurs si bien en lui qu'ils le poussent à se présenter aux élections sénatoriales du 9 janvier 1927. Bien que n'ayant jamais rempli aucun mandat électif, il est élu sénateur, au premier tour de scrutin, par 759 voix sur 1 469 votants. Il sera réélu plus brillamment encore le 20 octobre 1935, au premier tour, le premier de sa liste, avec 958 voix sur 1 500 votants. En cinquième position, était élu au troisième tour son ami de toujours, le futur Président de la République René Coty.

A la Haute Assemblée, nous allons retrouver tout naturellement le juriste et l'agriculteur membre des commissions de l'agriculture, de la législation civile et de la marine.

Paradoxalement, ce grand avocat se fait peu entendre à la tribune du Luxembourg, bien qu'il apprécie les discussions ordonnées qui y sont à l'honneur. Il conquiert le Sénat dès ses premières interventions. Du professeur, elles ont la clarté, l'équilibre, la simplicité ; de l'avocat, elles traduisent le souci de convaincre et de ne point inutilement froisser.

Républicain modéré, membre de la fédération républicaine, il perdra rarement les occasions qui s'offrent à lui de défendre les intérêts des agriculteurs, qu'il s'agisse des coopératives agricoles, des baux à ferme, du prix des céréales, de la prophylaxie de la tuberculose des bovidés, de la salubrité des viandes, de l'organisation ou de l'assainissement du marché du blé, de la révision des prix des denrées agricoles réglementées, de l'office national du blé, du warrantage des récoltes, des allocations familiales ou des conventions collectives dans l'agriculture. Est-il besoin de préciser que son dévouement continuait parallèlement à se manifester dans son département où il devenait président de la chambre d'agriculture ? Ses collègues présidents de chambres d'agriculture et les responsables de l'association générale des producteurs de blé n'hésitaient pas à le porter à leur vice-présidence.

Département agricole, la Seine-Inférieure est aussi un département maritime. Gaston Veyssière d'ailleurs avocat spécialisé dans les grands procès maritimes se considérait à juste titre comme le représentant de deux grands ports, ce qui explique qu'à plusieurs reprises le Sénat lui ait confié l'étude des problèmes commerciaux et maritimes les plus ardues, dont il n'ignorait aucun détail.

La Chambre des députés avait par exemple voté un projet réformant le régime des connaissements ; le texte était passablement touffu. Nommé rapporteur au Sénat, Gaston Veyssière reconsidère le projet *ab initio*, le clarifie, apporte ici des solutions plus simples, là des formules nouvelles, parvenant ainsi à une rédaction qui, hautement approuvée par les juristes, recueille aussitôt, avec l'assentiment unanime et des armateurs et des négociants intéressés, la chaleureuse approbation de nombreuses chambres de commerce.

Une autre législation exige une réforme : celle qui régit les hypothèques et les privilèges maritimes. Non seulement c'est encore Gaston Veyssière qui présente le rapport, mais, lorsque le ministère de la Marine marchande constitue la commission extra-parlementaire chargée d'étudier cette importante réforme, c'est au sénateur de la Seine-Inférieure qu'il en confie la présidence.

Sa vie politique fut pour lui une sorte de synthèse : l'occasion d'être tout à la fois le juriste théoricien du droit, l'avocat défenseur des plus malheureux, le professeur dispensateur de larges connaissances accumulées au fil des temps, l'agriculteur rompu au travail de la terre et apte à en mesurer les difficultés. Pour lui, ces diverses activités étaient inséparables et il y apportait le même cœur, la même intelligence, qui lui valurent la sympathie de tous les milieux qu'il eut l'occasion de fréquenter.

Sa carrière parlementaire s'acheva le 10 juillet 1940, séance au cours de laquelle il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

VIALA (PIERRE), né le 24 septembre 1859 à Laverune (Hérault), mort le 11 février 1936 à Paris (5^e).

Député de l'Hérault de 1919 à 1924.

Pierre Viala fut d'abord répétiteur puis professeur à l'Ecole d'agriculture de Montpellier. En 1890, il devint professeur à l'Institut agronomique. Inspecteur général de la viticulture au ministère de l'Agriculture, il fut appelé en 1919 à siéger à la section de l'économie rurale de l'Académie des sciences.

Spécialiste universellement connu et consulté en matière de viticulture, il fut envoyé en mission aux U.S.A. d'où il rapporta les porte-greffes qui permirent la reconstitution du vignoble français détruit par le phylloxéra. Ses principaux travaux portèrent sur la pathologie de la vigne et on lui doit un *Traité des maladies de la vigne* ; il fut en outre directeur de la *Revue de viticulture*.

Elu, en 1919, sur la liste de la gauche républicaine démocratique, il fut membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission de l'agriculture et rapporteur de nombreux

projets de loi relatifs à l'agriculture et à la viticulture.

En 1924, il se représenta dans le département de la Charente sous l'étiquette du cartel des gauches, mais ne fut pas réélu.

Pierre Viala est décédé le 11 février 1936 en son domicile parisien.

Il était ancien président de l'Académie d'agriculture et commandeur de la Légion d'honneur.

VIALIS (FRANÇOIS, PAUL), né le 14 juin 1848 à Mormoiron (Vaucluse), mort le 31 janvier 1918 à Pontet-Avignon (Vaucluse).

Député du Vaucluse de 1902 à 1906.

Paul Vialis fait ses études à Lyon. Il prend part à la guerre de 1870.

Cultivateur-négociant dans son pays natal, il est élu maire de Mormoiron en 1881 et conseiller général de ce canton en 1885.

Le congrès de défense républicaine de l'arrondissement de Carpentras le désigne comme son candidat aux élections de 1902 pour barrer la route à la coalition réactionnaire représentée par l'ancien officier de cavalerie Helen des Isnards. Celui-ci arrive effectivement en tête le soir du premier tour avec 5.565 voix sur 16.406 inscrits et 13.136 votants. Mais Paul Vialis devance les autres candidats de gauche. Gabriel Bertrand (socialiste) et Edouard Ignace (radical-socialiste), les trois hommes réunissant respectivement 3.685, 2.293 et 1.593 suffrages. La discipline républicaine jouant au second tour, Paul Vialis est élu avec 7.273 voix contre 5.953 à des Isnards.

Il s'inscrit à la Chambre des députés au groupe radical-socialiste, mais ne laisse aucune trace de son activité parlementaire.

Il ne se représente pas aux élections de 1906 et finit sa vie en gérant un bureau de tabac.

VIAN (EDMOND), né le 23 février 1874 à Liverdun (Meurthe-et-Moselle), mort le 9 juin 1930 à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).

Député de la Seine-et-Oise de 1910 à 1914.

Fils de Georges Vian qui fut député de la Seine-et-Oise de 1890 à 1893. Edmond Vian est né en Meurthe-et-Moselle. Docteur en médecine et, comme son père, maire de Saint-Chéron, vice-président du Conseil général de Seine-et-Oise, où il représentait le canton de Dourdan-Nord, son élection à la Chambre des députés, en 1910, est une manière de revanche familiale.

En effet, le député sortant de la circonscription de Rambouillet, Gast, se présentant dans une autre circonscription, Edmond Vian se porte candidat, avec pour principal concurrent Marcel Habert qui avait battu son père en 1893 et 1898. Placé en seconde position au premier tour, il l'emporta cependant au second par 8.484 voix sur 16.448 votants contre 7.833 à Marcel Habert.

Sa profession de foi faisait bien augurer de son mandat : il y exprime des idées avancées et des jugements clairs voyants sur l'enseignement post-scolaire et technique qu'il souhaite voir développer, sur les monopoles d'Etat auxquels il se déclare hostile, sur la participation des travailleurs aux bénéfices qui doit résoudre les problèmes de la lutte entre le capital et le travail.

Toutefois, son activité parlementaire reste mince. Inscrit au parti radical-socialiste il est membre de la commission d'hygiène publique et de celle des pensions civiles. Il dépose une proposition de loi ayant pour objet l'application du taux proportionnel à tous les frais d'exécutions mobilières et prend part, en 1912, à la discussion budgétaire lors d'un amendement concernant la bergerie de Rambouillet.

A nouveau candidat aux élections de 1914, il est battu le 26 avril, au premier tour, par André Thome.

Edmond Vian est mort le 9 juin 1930, à l'âge de 56 ans, à Saint-Chéron.

VIAN (GEORGES, EDMOND), né le 8 février 1842 à Saint-Chéron (Seine-et-Oise), mort le 19 janvier 1905 à Saint-Chéron.

Député de la Seine-et-Oise de 1890 à 1893.

Ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Saint-Chéron et conseiller général de Seine-et-Oise, Georges Vian se présente, dans son département (circonscription de Rambouillet) à l'élection partielle ouverte en 1890 par le décès du député Barbe. Il est élu le 5 octobre 1890, au second tour, grâce au retrait de deux de ses concurrents : de Jouvenel et Cobel, bénéficiant ainsi d'un important report de voix. En effet, il l'emporte par 7.525 voix sur 14.791 votants contre 7.081 à Caraman qui se trouvait pourtant en tête au premier tour.

Secrétaire du 2^e Bureau, membre de plusieurs commissions, il marque essentiellement cette 5^e législature par le dépôt, en 1891, d'une proposition de loi ayant pour objet d'établir l'assurance obligatoire et gratuite des ouvriers contre les accidents du travail.

Il rapporte deux propositions de loi au cours de l'année 1891 : l'une d'Emile Moreau tendant à la création de comités de secours, l'autre de Jules Siegfried relative aux habitations ouvrières.

Au renouvellement de 1893, il se représente dans sa circonscription mais, en tête au premier tour, il est battu au second, le 3 septembre, par Marcel Habert.

Après un second échec aux élections de 1898, il ne se représente plus à la députation.

Il mourut à Saint-Chéron le 19 janvier 1905 à l'âge de 63 ans.

VIARD (FRANÇOIS, THÉOPHILE), né le 5 mars 1849 à Langres (Haute-Marne), mort le 21 septembre 1931 à La Garenne-Colombes (Seine).

*Député de la Haute-Marne
de 1910 à 1914.*

Cet horticulteur de la Haute-Marne ne semblait pas destiné à une carrière politique, lorsque le décès de Roret, député radical-socialiste de l'arrondissement de Langres, survenu peu après sa brillante réélection, l'amena à plus de 60 ans, à briguer les suffrages de ses concitoyens pour garder à son parti un siège menacé. Il fut élu au second tour, le 18 décembre 1910 en battant par 10.101 voix seulement contre 9.782, son adversaire l'avocat Dessein qui l'avait pourtant devancé de près de 3.000 voix au premier tour.

Il prêta une attention toute particulière à la commission d'initiative parlementaire dont il fut membre pendant tout son mandat sans négliger pour autant celle d'intérêt local et celle de législation fiscale, auxquelles il a également appartenu. Au sein de cette dernière il se fit une spécialité dans les problèmes d'octroi et fut rapporteur de plusieurs projets de lois tendant au relèvement des taxes sur les alcools à l'entrée dans diverses communes de France.

Professionnellement très intéressé par les problèmes ruraux il sentit les dangers d'une quasi-monoculture de la vigne dans sa région d'origine. Lors de la discussion du budget pour 1912 il soutint avec énergie l'amendement d'un de ses collègues tendant à accorder un crédit supplémentaire à une école de vannerie et d'osiericulture située dans sa circonscription de Langres. Il avait vu toute l'importance que cet établissement pouvait présenter pour donner une formation nouvelle aux viticulteurs qui acquerraient ainsi un métier complémentaire leur permettant de « sortir de la misère en manufacturant eux-mêmes de l'osier pendant l'hiver ». Il fut aussi un ardent défenseur de la mutualité sociale agricole.

Des raisons personnelles le conduisirent à multiplier les demandes de congés et aux élections suivantes il fut battu par son ancien adversaire Dessein. Il mena dès lors une vie retirée et c'est à la Garenne-Colombes où il avait son domicile parisien qu'il s'éteignit le 21 septembre 1931. Il avait 82 ans.

VICHOT (LOUIS, ANTOINE), né le 30 juillet 1825 à Besançon (Doubs), mort le 18 janvier 1900 à Morlaix (Finistère).

Député du Finistère de 1893 à 1898.

Ce n'est pas sa Franche-Comté natale qui verra Louis Vichot exercer une activité politique, mais la Basse-Bretagne. Il est en effet conseiller municipal de Morlaix lorsqu'il arrive en tête du premier tour des élections législatives de 1893, devant deux candidats, républicains comme lui, dont le député sortant. Il battra au second tour un nouveau concurrent, l'abbé Patureau par 7.129 voix contre 4.875. Sa circulaire électorale, rédigée en français et en breton traduit un double souci : ses origines modestes le conduisent à se préoccuper des questions sociales (mutualité, prévoyance, accidents du travail) ; par ailleurs les problèmes locaux ne le laissent pas insensible ; qu'il s'agisse de deux sujets aussi différents que la pacification religieuse ou les difficultés de l'élevage du cheval.

Nouveau député il restera dans l'ombre pendant près de deux ans avant de faire partie de diverses commissions ; commission des pétitions, commission de l'initiative parlementaire, commission sur la réglementation des Halles centrales de Paris. C'est surtout au sein du premier de ces organismes que se manifestera son activité.

Ce Franc-Comtois, Breton d'adoption, montrera de l'intérêt pour les problèmes de la capitale et le dépeuplement de la province. Dans son rapport sur une pétition concernant certains des tarifs de l'octroi à Paris, il signalera les dangers d'un afflux trop important « d'une population ouvrière paisible et laborieuse vivant en famille dans de biens meilleures conditions de logement, d'économie et d'hygiène ».

Mais des circonstances privées et l'exercice de son mandat local l'amènent à demander de nombreux congés. C'est discrètement qu'il terminera sa carrière parlementaire.

Il devait mourir le 18 janvier 1900 à Morlaix, il était dans sa soixante-quinzième année.

VIDAL (AMÉDÉE), né le 22 juin 1864 au Rozier (Lozère), mort le 27 février 1930 à Rodez (Aveyron).

Sénateur de l'Aveyron de 1921 à 1930.

Licencié en droit, Amédée Vidal s'inscrit comme avocat au barreau de Rodez. Puis il s'installe comme industriel à Salles-la-Source, dans l'Aveyron, et devient fabricant de draps et filateur de laines. Il gère également la propriété agricole qu'il possède à Saint-Laurent-d'Olt.

En 1897, il est élu conseiller général du canton de Peyreleau. Il est d'ailleurs maire de cette ville. Il se présente aux élections sénatoriales du 9 janvier 1921 et est élu sénateur de l'Aveyron par 407 voix sur 794 suffrages exprimés.

Au Sénat, où il est inscrit au groupe de l'union républicaine, il est membre de la commission d'administration générale, départementale et communale. Au nom de cette commission, il est rapporteur de nombreux projets tendant à modifier l'aire géographique de certaines communes. Il est également le rapporteur d'une proposition de loi et d'un projet de loi sur la modification et la stabilisation de l'heure légale en France.

Amédée Vidal ne se représente pas aux élections sénatoriales de janvier 1930 et abandonne toute activité politique. Il est décédé à Rodez dans sa soixante-septième année.

VIDAL (GASTON), né le 18 octobre 1888 à Saint-Etienne (Loire).

*Député de l'Allier de 1919 à 1924,
Sous-Secrétaire d'Etat
à l'Enseignement technique
du 17 janvier 1921 au 26 mars 1924.*

Gaston Vidal commence par être instituteur. Il a, durant la guerre de 1914-1918, qu'il fait dans les chasseurs alpins, une très brillante conduite qui le fait appeler « l'as de l'infanterie ». Capitaine, placé hors cadre à cause de ses blessures, il prend la direction fin 1917 du quotidien *Le Pays* qui a des attaches avec Louis Loucheur.

Ayant enseigné à l'Ecole primaire supérieure de Moulins, il vient prendre des contacts dans l'Allier dès la fin de 1918 pour envisager sa candidature aux prochaines élections. Il est conseiller municipal de Vichy en 1919, conseiller général de Moulins-Est de 1919 à 1925. Il est désigné pour représenter les républicains-socialistes et l'élément « anciens combattants » sur la liste d'Action républicaine allant des radicaux à la droite, constituée pour faire échec aux socialistes. Après une campagne passionnée, menée du côté de l'Action républicaine sur le thème de la lutte énergique contre le bolchévisme, la liste sur laquelle Gaston Vidal figure en quatrième position est élue le 16 novembre 1919 avec, sur 126.628 inscrits et 89.972 votants, une moyenne de 48.731 suffrages contre 37.731 à la liste socialiste.

Inscrit au groupe républicain socialiste, il est membre des commissions de l'armée et des pensions militaires.

Une grande partie de son activité est d'abord consacrée à la protection des droits des anciens combattants et surtout des mutilés et veuves de guerre. Il veille à la sauvegarde de leurs intérêts matériels mais défend aussi la mémoire de ceux qui furent victimes d'une répression parfois aveugle. C'est ainsi qu'il s'élève en juillet 1920, lors de la discussion d'un projet de loi d'amnistie, contre certains excès dans la punition des actes d'indiscipline commis pendant la guerre.

Ses interventions ont un tour plus politique lorsqu'il prend la parole, en jan-

vier 1920, pour défendre Théodore Steeg et Paul Painlevé attaqués à la tribune par Léon Daudet, ou lorsqu'il explique, en avril, le vote positif du groupe républicain socialiste en faveur du projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales. Le 8 novembre 1920, dans le tumultueux débat qui s'est instauré sur la translation à Paris des restes d'un soldat inconnu mort pour la France, il accuse Georges Mandel d'aviver les querelles suscitées à ce propos.

Il est nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique dans le septième cabinet Briand formé le 16 janvier 1921. Il compte dans ses attributions les affaires concernant l'éducation physique.

Il conservera ce portefeuille dans le deuxième cabinet Poincaré du 15 janvier 1922 au 26 mars 1924.

A l'occasion du débat budgétaire pour l'exercice 1921, il définit le rôle de l'Etat dans l'enseignement technique comme celui d'un animateur de l'initiative privée, notamment celle des chambres de commerce et de métiers.

Ancien sportif et dirigeant de fédérations sportives, il se penche tout particulièrement sur le problème de l'éducation physique de la jeunesse. Il considère que la culture physique est une nécessité absolue et prend une part active à la préparation des jeux olympiques de Paris de 1924, souhaitant qu'ils apparaissent comme « l'éclatante apothéose de la France, calme et belle dans la paix comme elle fut fière et héroïque dans la guerre ».

Gaston Vidal retrouve pour les élections de 1924 ses coéquipiers de 1919 — à une exception près — sur une liste de « concentration républicaine et sociale » qui est toutefois concurrencée sur sa droite par une liste d'union républicaine et d'union nationale. Sa carrière ministérielle lui vaut des attaques particulièrement vives qui se transforment même en bousculades. Et le soir du 11 mai, les résultats se traduisent par l'attribution de quatre sièges aux socialistes et d'un seul à la liste de concentration républicaine et sociale. Gaston Vidal est battu. Sur 121.363 inscrits et 100.927 votants, la liste socialiste obtenait en moyenne 47.767 voix, la liste de concentration républicaine et sociale 25.257; la liste d'union nationale 13.200, la liste du bloc ouvrier et paysan (communistes), 12.548.

Cet échec ne décourage pas Gaston Vidal. Conseiller général de Vichy de 1927 à 1928, il tente sa chance aux élections de 1928 dans la 1^{re} circonscription d'Aix. Il talonne Félix Gouin au premier tour en obtenant 7.017 voix contre 7.295 à son adversaire et 857 à un troisième candidat, Poussel, mais échoue au second tour avec 7.769 suffrages contre 8.110 à son rival.

Retourné au journalisme, il se laisse aller à des expédients et est mêlé à des affaires douteuses. Il est condamné en 1935 pour émission de chèques sans provision, puis pour escroquerie. Il s'occupe ensuite de commerce.

VIDAL (MARIUS, Joseph), né le 12 mars 1866 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mort le 5 avril 1936 à Marseille.

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1924 à 1936.*

Joseph Vidal fut un de ces hommes dont la vie entière est marquée par l'attachement à leur région d'origine. Né à Marseille le 12 mars 1866, il y mourut le 5 avril 1936 après avoir sacrifié l'essentiel de son activité à sa ville et aux problèmes locaux.

Issu d'une vieille famille provençale où l'on avait le goût du travail et du terroir, il se fit une situation enviable dans le commerce des vins. Mais c'est vers la chose publique que son tempérament profond le portait à exercer son activité. Dès 1885, on le voit parmi les fondateurs de la Jeunesse républicaine des Bouches-du-Rhône et, en 1902, à 36 ans, il est adjoint au maire de Marseille, fonction qu'il exercera jusqu'en 1919. En 1911, il est conseiller général. Dans l'exercice de ses mandats locaux, il fera l'apprentissage des problèmes sociaux et il se dévouera sans compter au bureau d'assistance de Marseille.

Il est élu député à la faveur de la représentation proportionnelle le 11 mai 1924. Il sera brillamment réélu au scrutin majoritaire, dès le premier tour, le 22 avril 1928 et le 1^{er} mai 1932. Il fera successivement partie des groupes de l'Union de la gauche républicaine et démocratique, du groupe d'action démocratique et sociale et du centre des républicains et il se place dans le sillage de Poincaré.

De par ses attaches géographiques et de par son ancienne profession, il fit naturellement partie à plusieurs reprises de la commission de la marine marchande et de celle des boissons et son activité en séance publique se manifesta fréquemment dans ces deux secteurs d'activité. Il ne négligea pas pour autant un certain nombre d'autres problèmes : il fut également membre de la commission du commerce et de l'industrie et celle des douanes et conventions commerciales et de celle de l'hygiène. Certains sujets lui tenaient particulièrement à cœur : lutte contre l'extension du privilège des bouilleurs de cru, amélioration de la situation du personnel pénitentiaire, redécoupage des cantons très peuplés.

Ses collègues ont récompensé son activité en le faisant siéger au bureau de la Chambre où il fut à plusieurs reprises secrétaire à partir de 1932. Mais malheureusement, frappé par plusieurs deuils familiaux, il mourut le 5 avril 1936 quelques jours avant les élections qui devaient renouveler l'assemblée à laquelle il avait appartenu pendant douze ans.

VIDAL (PIERRE, ADOLPHE, ETIENNE, ALEXANDRE), né le 26 août 1894 à Soueix (Ariège).

Député de l'Ariège de 1932 à 1936.

Pierre Vidal est né à Soueix, mais c'est aux confins du Haut-Couserans, dans la petite commune d'Oust, qu'il revient exercer la profession de notaire, après avoir suivi de bonnes études de droit l'ayant conduit au grade de docteur. L'estime de ses concitoyens le portera vite à la mairie d'Oust, puis au Conseil général où il sera élu président de la commission départementale. L'exercice d'un mandat parlementaire devait normalement venir compléter une telle carrière.

Le 1^{er} mai 1932, c'est dès le premier tour que Pierre Vidal l'obtient en battant, par 7.127 voix contre 6.650, son adversaire Mazaud et en devenant ainsi député de l'arrondissement de Saint-Girons. Dans sa profession de foi, il proclame sa fidélité à un programme républicain et d'évolution sociale, de paix à l'intérieur comme à l'extérieur, de rigueur financière, se plaçant résolument dans le sillage de Briand et de Painlevé. Il sera membre des groupes du parti socialiste français et du parti républicain socialiste.

Son action politique s'est surtout exercée au sein de la commission des comptes définitifs et des économies et de celle de l'hygiène. Ce n'est cependant pas sur des matières ressortant de la compétence de ces organismes que porteront ses deux interventions en séance publique : l'une, purement technique, lui permet de mettre en œuvre ses qualités de juriste, dans un rapport sur une élection contestée à Marseille ; l'autre, plus politique, le voit apporter son appui au gouvernement Flandin dans les explications de vote sur un projet de loi relatif à l'organisation des marchés de la viande et du lait.

En 1936, victime des circonstances du moment, il est battu au second tour, et de 500 voix seulement, par l'instituteur socialiste Camel. Il renonce dès lors à toute activité politique de caractère national.

VIDAL (RAYMOND), né le 27 décembre 1896 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1932 à 1942.*

Né à Marseille, Raymond Vidal était avocat au barreau de sa ville natale lorsque, candidat du parti socialiste, il fut élu au second tour en 1932 député de la 5^e circonscription de la cité phocéenne. Il fut réélu en 1936, toujours au deuxième tour mais avec un gain de près de 3.000 voix par rapport à son élection précédente. Entre-temps, il était devenu premier adjoint au maire de Marseille.

A la Chambre des députés, où il est naturellement membre du groupe socialiste, sa profession d'avocat le pousse vers la commission de législation civile et criminelle, mais ses interventions en séance publique sur des matières juridiques sont assez rares. Il semble avoir plus de goût pour les problèmes fiscaux et économiques, notamment agricoles,

sur lesquels il intervient assez fréquemment comme rapporteur; il appartient de plus à diverses commissions qui semblent avoir davantage comblé ses goûts profonds telles que celles des travaux publics, du commerce et de l'industrie, des mines, des douanes. Il fut également un ardent partisan de la non-intervention en Espagne et fut rapporteur du projet de loi permettant au gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour s'opposer à l'enrôlement de Français dans les forces des deux camps.

Mais, au fond de lui-même, ce qui lui tenait le plus à cœur c'était Marseille. Ses interpellations au gouvernement sur des matières ayant une incidence sur la vie de la ville sont nombreuses. La plus touchante est celle où il demande « comment a pu être assassiné le souverain d'un pays ami, hôte du gouvernement et des travailleurs de Marseille », tant il craignait que la honte de l'attentat ne rejailisse sur sa cité et que celle-ci ne semble, dans le futur, en porter la responsabilité morale.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il s'abstient volontairement lors du vote sur la demande des pouvoirs constituants formulée par le maréchal Pétain.

VIDAL de SAINT URBAIN (GABRIEL, HENRI, MARCEL, MARIE), né le 9 mars 1854 à Rodez (Aveyron), mort le 16 novembre 1925 à Saint-Laurent-d'Olt (Aveyron).

Député de l'Aveyron de 1896 à 1902.

Sénateur de l'Aveyron de 1903 à 1921.

Vidal de Saint-Urbain, après avoir fait ses études classiques au collège de Saint-Affrique, dans l'Aveyron, commence ses études de droit à Toulouse et est reçu licencié en droit à Paris en 1876 et docteur en droit en 1880. Après avoir été avocat stagiaire au barreau de Montpellier, il entre dans la magistrature. Il est successivement substitué du procureur de la République à Loches et à Tours en 1880, procureur de la République à Chinnon en 1881, à Blois en 1883 et à Tours en 1885. Il devient avocat-général à Dijon en 1891 et conserve ce poste jusqu'en 1896. Il est alors nommé président de chambre honoraire.

En 1880, Vidal de Saint-Urbain succède comme conseiller général de Campagnac à son père. Il est vice-président du Conseil général de l'Aveyron de 1896 à 1906.

A la mort de Clausel de Coussergues, son parent, dont il partage les convictions politiques, il est élu député de l'arrondissement de Millau, le 11 octobre 1896, par 7.927 voix contre 6.938 à son concurrent radical Balitrand, avocat. Il est réélu le 8 mai 1898 par 8.515 voix contre 7.823 à Balitrand; mais celui-ci l'emporte de peu au renouvellement de 1902 puisqu'il réunit 8.265 voix contre 8.246 à Vidal de Saint-Urbain sur 16.578 votants.

Aux élections sénatoriales du 4 janvier 1903, Vidal de Saint-Urbain est élu au second tour par 452 voix contre 353 à Joseph Fabre, sénateur sortant, sur 802 votants. Il ne se représente pas aux élections sénatoriales de janvier 1921.

Républicain progressiste, il prononce à la Chambre des discours remarquables sur le projet de loi relatif aux associations, la réforme judiciaire, les questions agricoles, l'impôt sur le revenu et les camps d'instruction militaire. On peut rappeler à ce sujet qu'on lui doit, en grande partie, la création du camp de Larzac, dans l'Aveyron.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il fait partie de nombreuses commissions, notamment celles d'examen des projets sur les retraites ouvrières, sur la nomination des maires et adjoints et des commissions d'enquête sur les congrégations et sur la codification des lois ouvrières.

Son attitude politique tout au long de sa carrière est parfaitement fidèle au programme qu'il soumettait à ses électeurs dès 1898 lorsqu'il brigua son premier mandat politique.

Ancien procureur de la République, il ne pouvait pas ne pas intervenir lors de la discussion de la proposition de loi tendant à l'abrogation de la peine de mort et à son remplacement par la peine d'internement perpétuel. La déportation en Nouvelle-Calédonie ne lui apparaît pas comme une peine suffisamment répressive pour impressionner les malfaiteurs. Il concluait au maintien de la peine de mort, mais demandait qu'il soit faite application très rarement de cette peine.

Membre du Conseil général de la fédération républicaine, il a fait pour cette association des conférences applaudies un peu partout en France, notamment à Angers, Poitiers, Chartres, Montpellier.

Il a écrit de nombreux ouvrages, les uns juridiques : *Le duel sous l'ancien régime et de nos jours* et *L'action paillienne*, les autres politiques, *Discours politiques* et *Allocutions diverses*.

Après vingt-cinq ans de vie parlementaire, Gabriel Vidal de Saint-Urbain s'est retiré à Saint-Laurent-d'Olt où il est décédé dans sa soixante-douzième année.

VIDALIN (ELIE, LOUIS, RENÉ, GUSTAVE), né le 6 avril 1876 à Naves (Corrèze), mort le 10 novembre 1939 à Tulle (Corrèze).

Député de la Corrèze de 1914 à 1919.

Originaire de Tulle, élevé par une famille qui avait milité pour la III^e République à ses débuts, M. Vidalin, après avoir obtenu le grade de docteur en médecine, fut pendant dix ans un médecin de campagne estimé dans son arrondissement, et devint à la fois vice-président de la caisse régionale de crédit agricole et conseiller général du canton de Seilhac.

Aux élections de 1914, il se présente comme républicain radical-socialiste.

Son programme donne la priorité à la défense : il développe des notions redevenues d'actualité dans le système de la défense opérationnelle du territoire en mettant l'accent sur la nécessité de créer véritablement la nation armée, pour parer aux conséquences de l'armement de l'Allemagne. Il prévoit notamment le développement de la préparation militaire et l'instruction des réserves, ainsi que le recrutement régional, ce qui permettrait d'autre part le retour au service militaire de deux ans, plus efficace selon lui que la loi des trois ans votée un an auparavant. Son souci de progrès social, dans un milieu rural qu'il connaît bien, lui fait demander l'amélioration des lois sur les pensions d'invalidité et de retraite, le développement de l'assistance aux jeunes mères de famille et le perfectionnement des organismes de représentation professionnelle ou d'assistance mutuelle agricole ainsi que le freinage de l'urbanisation. Il prône enfin le scrutin de liste.

Le 26 avril 1914, il obtient 3.565 voix contre 5 614 à M. Tavé, député sortant, et 3 165 à M. Lagorge (qui sera élu en 1919). Au second tour, il est élu par 8.079 voix, contre 7 666 à M. Tavé, qui s'était maintenu.

Il s'inscrit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste, et participera aux travaux des commissions de l'hygiène publique et des pensions civiles et militaires.

Son intérêt pour les questions de défense le conduisit notamment à prendre part lors de la séance du 16 mars 1917 à la discussion d'une proposition de loi fixant les affectations aux unités combattantes des mobilisés appartenant à l'armée d'active et à sa réserve, et à y présenter un amendement qui fut adopté.

Il ne se représenta pas aux élections de 1919 et mourut le 10 novembre 1939 à Tulle (Corrèze).

VIDEAU (Louis, Romain), né le 25 octobre 1852 à Castelnau-de-Médoc (Gironde), mort le 29 mai 1913 à Castelnau.

Député de la Gironde de 1903 à 1906.

Vétérinaire, Romain Videau, devint dès l'âge de vingt-neuf ans, maire de sa commune natale et le resta jusqu'à sa mort. Il fut membre du conseil d'arrondissement de 1884 à 1904 et président de cette assemblée, puis conseiller général de la Gironde de 1904 à 1907.

Il pose, pour la première fois, sa candidature, dans la 4^e circonscription de Bordeaux, à l'élection législative partielle du 12 juillet 1903, destinée à pourvoir au remplacement de M. Decrais, élu sénateur de la Gironde.

Il est élu au premier tour de scrutin par 8.170 suffrages sur 14.076 votants et 22.042 inscrits contre 4.765 voix à M. Johnson, libéral et 777 à M. Chiche, nationaliste.

Aux élections de 1906, il n'obtint que 7.090 voix contre 8.815 à son adversaire de la gauche démocratique M. de La Trémolle, qui est élu.

Il ne représentera pas après cet échec.

A la Chambre des députés, il s'inscrit au groupe de l'union démocratique.

Il s'intéresse aux questions agricoles et tout particulièrement à l'élevage.

Cependant la vie et les problèmes de sa circonscription retiennent surtout son attention et lui fournissent le motif de la seule proposition de loi qu'il dépose pendant son mandat, tendant à ouvrir au ministre de l'Intérieur, sur l'exercice 1905, un crédit pour venir en aide aux victimes des inondations dans la commune d'Eysines dans la Gironde.

Il mourut à Castelnau, le 29 mai 1913, à l'âge de soixante ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole.

VIDON (Louis, Jean, Joseph, Guillaume), né le 30 janvier 1856 à Bourg-Argental (Loire), mort le 30 mai 1925 à Sanary-sur-Mer (Var).

Député de la Loire de 1906 à 1910.

Industriel, fabricant de soieries, Louis Vidon était maire de Bourg-Argental, sa commune natale et conseiller général.

Il se présente pour la première fois aux élections de 1906 dans la 4^e circonscription de Saint-Etienne et est élu au second tour de scrutin par 11.265 voix contre 9.979 à Claudinon, député sortant progressiste.

Il est battu aux élections de 1910 par Boudoint, candidat progressiste. Il n'obtient que 4.109 voix au premier tour de scrutin contre 8 727 à Boudoint et 4 947 à Lafont sur 27 481 inscrits et 20 854 votants. Il se désiste au second tour et ne se représentera pas par la suite.

A la Chambre des députés, il s'inscrit au groupe de la gauche radicale socialiste. Il est membre de diverses commissions, notamment de la commission des mines.

Il dépose plusieurs propositions de loi, d'intérêt purement local (aide aux agriculteurs de son département, victimes de calamités naturelles et chemin de fer local). Il prend part à la discussion du projet de loi modifiant le tarif général des douanes (convention de commerce franco-suisse).

Il mourut le 30 mai 1925 à Sanary-sur-Mer, dans le Var.

VIELLARD (Louis, Juvénal, Armand), né le 7 juillet 1879 à Morvillars (territoire de Belfort).

Député du Haut-Rhin de 1914 à 1919.

Sénateur du Haut-Rhin de 1927 à 1944.

Louis Viellard fait ses études dans une école supérieure de commerce et, suivant en cela la tradition familiale, entre dans l'industrie métallurgique où il devient maître de forge.

Très tôt attiré par la politique il est élu, le 3 novembre 1906, à l'âge de vingt-sept ans, maire de Morvillars. Il s'acquitte de ses devoirs municipaux de telle façon que ses concitoyens ne cesseront de lui renouveler leur confiance et leur estime tout au long de sa carrière politique.

Louis Viellard est élu député le 26 avril 1914 par 5 554 voix contre 4 704 à Alfred Bouvier, sur 10 741 votants.

A la Chambre des députés il fait partie du groupe des non-inscrits et est membre des commissions du travail, du commerce et de l'industrie, des régions libérées. Il dépose diverses propositions de loi tendant à assurer aux héritiers présents le droit de se faire envoyer en possession de l'héritage d'un militaire décédé, concernant le capital-actions des sociétés anonymes et en commandite, tendant à la suppression des sous-préfets.

Il dépose également une proposition de résolution tendant à dispenser, sous certaines conditions, les étudiants munis de la première partie du baccalauréat de la deuxième partie de cet examen pour l'accèsion au grade de licencié en droit ou de docteur en médecine.

Il intervient dans la discussion du projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Versailles le 28 juin 1919, du projet de loi tendant à rendre applicable au territoire de Belfort la loi du 12 juillet 1919 relative à l'élection des députés.

Le passage de Louis Viellard au Palais Bourbon comme représentant du territoire de Belfort est de très brève durée. La guerre l'arrache à son mandat. Lieutenant, il accomplit des missions difficiles. Il est cité le 26 septembre 1917 et sa conduite aux armées lui vaut la croix de chevalier de la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

De 1919 à 1927 il abandonne pour un temps l'arène politique. Ce n'est qu'en 1926 qu'on le voit de nouveau participer à la lutte. Le 28 novembre 1926, en effet, il est élu conseiller général du canton de Delle. Il deviendra plus tard vice-président du Conseil général du territoire de Belfort.

Louis Viellard se présente comme candidat d'union nationale et républicaine à l'élection sénatoriale du 9 janvier 1927. Il est élu par 96 voix contre 91 à Laurent Thiéry, sénateur sortant. Il est réélu le 20 octobre 1935 par 104 voix contre 73 à Klopfenstein, sur 201 votants.

Simultanément membre de la commission des douanes et de la commission de l'hygiène et de la prévoyance sociale, l'expérience acquise par Louis Viellard dans les milieux industriels en fait au Sénat un orateur écouté dont les interventions sur divers projets douaniers sont toujours accueillies avec faveur.

Parallèlement à son activité au Palais du Luxembourg Louis Viellard s'efforce, sur le plan local, de faciliter l'organisation agricole du territoire de Belfort. Création de syndicats agricoles, d'une bourse agricole, réorganisation de la chambre d'agriculture, sélection de semences, ses initiatives sont nombreuses et fécondes.

Grâce à sa parfaite connaissance des choses forestières — il était membre de l'Académie d'agriculture, section sylviculture, et président de la société forestière de Franche-Comté — Louis Viellard met tout en œuvre pour développer cette importante ressource nationale en fondant l'association des communes forestières et le comité national du bois.

Le 10 juillet 1940, il vote les pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

VIELLARD-MIGEON (ARMAND, GASTON), né le 24 septembre 1842 à Meziré (Haut-Rhin), mort le 19 juillet 1905 à Paris.

*Député du Haut-Rhin
de 1885 à 1889 et de 1893 à 1902.*

Fils de François Viellard, le grand industriel alsacien qui fut sénateur de Belfort de 1876 à 1886, Armand Viellard-Migeon était maître de forges et administrateur du canal de Suez. Il s'illustra pendant la guerre de 1870 en organisant la garde nationale de Belfort dont il fut capitaine.

En 1871, il devint maire de Morvillars, commune où étaient installées ses usines.

Il se présenta, pour la première fois, comme candidat conservateur libéral, aux élections du 4 octobre 1885. Il fut élu au premier tour de scrutin par 7 736 voix sur 17 499 inscrits et 15 266 votants contre 7 548 voix à Frery, député sortant.

Il se présenta, à nouveau aux élections de 1889 et fut battu par un républicain radical, Grisez qui obtint 8 125 voix alors qu'il en avait lui-même 7 375 sur 18 559 inscrits et 15 657 votants.

Non découragé par cet échec, il fut à nouveau candidat aux élections d'août 1893. Il se présenta cette fois comme rallié et fut élu au premier tour de scrutin par 8 572 voix contre 7 255 à Grisez sur 19 514 inscrits et 15 998 votants.

Aux élections de mai 1898, il fut réélu au premier tour de scrutin par 9 343 voix contre 8 180 à son adversaire radical socialiste, Schneider sur 20 923 inscrits et 17 724 votants. Ce dernier, président du conseil général et maire de Belfort, le battit aux élections de 1902 par 9 517 voix contre 9 353 sur 22 102 inscrits et 19 044 votants.

Conservateur, il prit d'abord place à la droite monarchiste et s'inscrivit au groupe d'action libérale populaire. En 1893, il se rallia à la République : « J'accepte franchement la République, comme forme de gouvernement, sous la réserve.

bien entendu, qu'elle soit libérale, tolérante, ouverte à tous et non l'œuvre de sectaires. »

A la Chambre, il fut membre de diverses commissions en rapport avec ses préoccupations commerciales et industrielles, notamment la commission des chemins de fer et par la suite celle du travail.

Il présenta, avec plusieurs de ses collègues, deux propositions de lois ; la première tendant à instituer une médaille commémorative du siège de Belfort et la seconde tendant à accorder une médaille commémorative aux survivants de ce siège.

Conservateur libéral, il combattit de ses votes la politique scolaire et coloniale de la majorité républicaine et, par ailleurs, se prononça contre l'expulsion des princes, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne, restreignant la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Sur le plan économique, il se fit le défenseur du protectionnisme.

Il mourut le 19 juillet 1905 en son domicile parisien à l'âge de 62 ans.

Il était membre de la Société nationale d'agriculture de France et commandeur de l'Ordre impérial Ottoman du Medjidieh

VIÉNOT (PIERRE), né le 5 août 1897 à Clermont (Oise).

Député des Ardennes de 1932 à 1942.

*Sous-Secrétaire d'Etat
aux Affaires Etrangères
du 4 juin 1936 au 22 juin 1937.*

Sa première enfance s'écoule à Clermont où son père était notaire. Elle est suivie par les années de collège à Paris (Gerson et Janson de Sailly).

Dès le début de la première guerre mondiale, il s'engage sans même attendre d'avoir dix-huit ans, est cité une première fois, un mois à peine après son arrivée au front. En 1917, il est nommé aspirant, retourne au front, est très grièvement blessé dans la nuit du 14 au 15 juillet 1918, est de nouveau cité à l'ordre du corps d'armée. Il est fait, par la suite, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

Après des études de droit, il entre, en 1921, au cabinet civil du maréchal Lyautey, résident général du Maroc. Trois années passées auprès de Lyautey, dans une collaboration quotidienne, développent son goût des réalisations concrètes et des contacts humains, et lui apprennent le respect des civilisations différentes de la nôtre.

A son retour du Maroc, en 1923, il commence à préparer le concours des Affaires étrangères. Hanté par la menace d'une nouvelle guerre, convaincu de la nécessité d'une réconciliation en-

tre la France et la République de Weimar, il fait de nombreux séjours en Allemagne et crée en 1926 le « Comité franco-allemand d'information » qui réunit des industriels, des hommes politiques, des écrivains français et allemands sous la présidence de l'industriel luxembourgeois Emile Mayrisch.

Délégué à Berlin de la section française de ce comité, Pierre Viénot travaille durant quatre ans pour une meilleure compréhension entre les deux pays. Le comité se saborde à l'avènement du nazisme.

En 1931, Pierre Viénot publie un livre, *Incertitudes allemandes*, qui reçoit le prix de l'Europe nouvelle.

Décidé désormais à continuer son action pour la paix dans le cadre parlementaire, il se présente aux élections générales de 1932 dans l'arrondissement de Rocroi (Ardennes) comme candidat « républicain socialiste ».

Il est élu le 8 mai, au deuxième tour de scrutin, par 6.202 voix (sur 11.993 votants) contre 5.391 à Leguet et 336 à Pierlot. Au premier tour les voix s'étaient ainsi réparties : Leguet 4.789, Viénot 3.233, Bozzi 2.633 et Pierlot 999.

A la Chambre il s'inscrit au « groupe du parti socialiste français » et entre à la commission des affaires étrangères et à celle des régions libérées.

Son activité parlementaire s'oriente suivant deux axes.

D'une part la défense de la classe ouvrière ardennaise. Sa première intervention en séance publique, en décembre 1932, porte sur le problème du chômage. Il lutte pour l'application aux ardoisiers du statut du mineur, pour la reconnaissance des maladies professionnelles des ardoisiers et des émailleurs, etc.

D'autre part, il s'attache particulièrement aux problèmes de politique étrangère, au combat pour la paix et pour la conclusion d'une convention de désarmement.

Durant plusieurs années Pierre Viénot est l'un des délégués de la France à la Conférence du désarmement.

Il prend parti pour l'application de sanctions à l'Italie après l'agression contre l'Ethiopie et pour le traité franco-soviétique.

Après le 6 février 1934, il vote contre le gouvernement Doumergue, et participe à la préparation du Front populaire.

Aux élections générales de 1936 il est réélu à Rocroi au second tour de scrutin le 3 mai, par 6.930 voix (sur 11.666 votants) contre 4.585 à Posty. Au premier tour les voix s'étaient ainsi réparties : Viénot 4.108, Posty 2.651, Cercler 1.911, Pierlot 1.664 et Dehuz 1.190.

Il s'inscrit au groupe de l'Union socialiste et républicaine et le 4 juin il est appelé par Léon Blum au poste de sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères chargé des affaires musulmanes (c'est-à-dire de la Syrie, du Liban, de la Tunisie et du Maroc). Il négocie avec la Syrie et le Liban des traités devant amener

ces deux pays du statut de territoires sous mandat au statut de nations indépendantes alliées de la France.

En Tunisie, il essaye d'appliquer une politique d'autonomie, malgré l'opposition des « prépondérants » français, et reçoit Habib Bourguiba, chef du Néo Destour.

À la chute du premier gouvernement Léon Blum, il adhère au Parti socialiste S.F.I.O.

En dépit des séquelles de sa blessure de 1918 qui le tiennent alité pendant de longs mois en 1937-1938 et de sa qualité de parlementaire, il s'engage de nouveau en septembre 1939, et sert jusqu'en avril 1940, comme lieutenant-interprète à la 4^e division d'infanterie. En avril 1940, Paul Reynaud lui confie la direction du service « Allemagne » au ministère de l'Information.

Replié à Bordeaux avec ses services en juin 1940, se refusant à accepter la défaite, il s'embarque sur le *Massilia* avec la volonté de continuer la guerre en Afrique du Nord, et de ce fait il ne peut participer à la séance de l'Assemblée nationale tenue à Vichy le 10 juillet 1940.

VIETTE (JULES, FRANÇOIS, STANISLAS), né le 6 mai 1843 à Blamont (Doubs), mort le 15 février 1894 à Paris (5^e).

Député du Doubs de 1876 à 1894.

*Ministre de l'Agriculture
du 12 décembre 1887 au 22 février 1889.*

*Ministre des Travaux publics
du 27 février 1892 au 3 décembre 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 517.)

Jules Viette est réélu au premier tour des élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, par 11.347 voix sur 16.884 votants et 20.763 inscrits, contre 4.794 à Koecklin.

Le 20 août 1893, il brigue le siège de Montbéliard, pour la cinquième fois — ce devait être la dernière — et il recueille dès le premier tour 12.527 voix sur 15.248 votants et 21.114 inscrits.

Au cours de la 2^e législature, il s'applique à réaliser son programme : « protection du travail national, anéantissement du césarisme, réformes ».

Il est rapporteur du projet de loi relatif au tarif général des douanes pour les bois indigènes, bois exotiques, liège, produits et déchets végétaux non dénommés.

Il est ensuite l'auteur de l'ordre du jour de confiance adopté à la suite de la discussion de l'interpellation de Lasserre au sujet du « retard apporté par le gouvernement dans les poursuites exercées contre les personnes dénoncées par Turpin, dès le mois de septembre 1889 » (il s'agit de l'affaire de la mélinite).

Le 12 janvier 1892, il est élu vice-président de la Chambre, mais il donne

bientôt sa démission, car il est rappelé à des fonctions gouvernementales : Émile Loubet en fait son ministre des Travaux publics le 27 février 1892.

Il garde le même poste dans les deux cabinets Ribot (6 décembre 1892-11 janvier 1893 et 11 janvier-4 avril 1893) et dans le cabinet Charles Dupuy (4 avril-3 décembre 1893).

Il a été entre-temps réélu à la Chambre, mais son activité commence à être affectée par la maladie ; il décède le 15 février 1894, après 18 ans de mandat législatif.

VIEU (LOUIS, JEAN, JACQUES), né le 25 mai 1854 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 9 août 1931 à Grenoble (Isère).

Sénateur du Tarn de 1905 à 1931.

Issu d'une ancienne famille originaire du Tarn, Louis Vieu fait ses études au lycée d'Albi, puis son droit à la faculté de Toulouse. Il est reçu licencié en 1875 et s'inscrit au barreau de Castres. En tant qu'avocat, il plaide de nombreuses affaires civiles ou criminelles et quelques procès de presse, notamment en faveur de *La Dépêche de Toulouse*.

Élu conseiller municipal de Castres en 1880, il devient conseiller d'arrondissement en 1888 et maire de Castres en 1896. Il exercera cette magistrature pendant plus de quinze ans. En 1901, il est élu conseiller général et il deviendra vice-président de l'assemblée départementale.

Il s'intéresse particulièrement à l'enseignement primaire dans sa ville et dans le département. On lui doit la construction de nombreuses cantines et d'écoles maternelles. On lui doit aussi la construction du théâtre municipal de Castres, très remarquable monument, construit d'après les plans de Galinier, sous-directeur de l'école des beaux-arts de Toulouse, décoré par Jean-Paul Laurens, membre de l'Institut et inauguré en 1904 par Trouillot, alors ministre du commerce.

Séduit par le pays de sa femme, il se fixera par la suite à Murat-sur-Vèbre, commune dont il sera maire en même temps que conseiller du canton.

En 1902, il se présente à la députation. Il n'arrive pas à l'emporter sur le député sortant, Xavier Reille, qui recueille 9.609 voix sur 18.215 suffrages exprimés, alors que lui-même en obtient 8.331. L'ancien ministre de la marine, Barbey, sénateur, étant décédé le 26 mars 1905, il se présente à l'élection partielle et est élu le 18 juin 1905, au deuxième tour, par 361 voix sur 720 suffrages exprimés contre 342 à Galibert-Ferret. Il siégera au Sénat pendant vingt-six ans et sera réélu le 3 janvier 1909, au deuxième tour, en même temps que Savary et Gouzy, par 459 voix sur 703 suffrages exprimés le 11 janvier 1920, au troisième tour, par 342 voix sur 676 suffra-

ges et le 9 janvier 1929, au troisième tour également, par 345 voix sur 678 suffrages exprimés.

Il est secrétaire du Sénat de 1907 à 1909 et ses collègues en feront un questeur de la Haute Assemblée de 1920 à 1925. Il est inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale socialiste. Il est membre de la commission de la marine, de la commission des chemins de fer, transports et outillage national, de la commission des travaux publics et des mines.

Il met au service de la défense des droits des individus ses connaissances juridiques étendues. Ses interventions à la tribune sont concises, mais toujours percutantes. Il veut toujours plus de justice sociale et on le voit protester lors de la discussion de la proposition de loi tendant à établir le repos hebdomadaire soumise au Parlement en 1906 contre le fait que l'on n'accorde qu'une seule demi-journée aux mineurs contre une journée aux autres adultes. On le voit réclamer la clémence du gouvernement pour les ouvriers de Mazamet qui sont l'objet de peines correctionnelles sévères pour avoir fait grève. La confiance dont l'entouraient ses collègues faisait qu'il était très souvent entendu.

Il mourut à Grenoble dans sa soixante-dix-huitième année.

VIGIER (MARIE, Albert), né le 19 octobre 1843 à Jargeau (Loiret), mort le 8 juillet 1926 à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret).

Député du Loiret de 1885 à 1900.

Sénateur du Loiret de 1900 à 1920.

Ministre de l'agriculture

du 11 janvier 1893 au 26 janvier 1895, du 1^{er} novembre 1895 au 26 avril 1896 et du 28 juin 1898 au 22 juin 1899.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COGNÉ, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 518.)

Marie-Albert Vigier est réélu député du Loiret en 1893 par 14.390 voix sur 16.703 votants contre 362 voix à son concurrent le plus proche. Il est réélu en 1898 par 14.045 voix sur 16.791 votants et ne trouve cette fois aucun concurrent en face de lui.

Le sénateur radical du Loiret, Fousset, étant décédé le 30 juillet 1900, Vigier se présente aux élections sénatoriales du 28 octobre 1900. Il est élu par 463 voix contre 130 à Nouette-Deforme, sur 757 votants. Il est réélu sénateur le 7 janvier 1906 par 469 voix sur 757 votants. Il ne se représente pas aux élections de 1920.

Le député Vigier siège sur les bancs de la gauche radicale. Représentant d'un département à vocation essentiellement agricole, il se préoccupe principalement du développement de cette activité. La

technique agricole n'a bientôt plus de secret pour lui, mais il ne l'isole pas des questions économiques, financières ou commerciales, pas plus que de la nécessité du développement de l'enseignement agricole. Il se montre un défenseur ardent des tarifs protectionnistes, qui doivent permettre, selon lui, l'adaptation de l'agriculture à l'exploitation moderne.

Jusqu'en 1893, il est membre et rapporteur de nombreuses commissions, dont celle des douanes. Il est questeur de la Chambre des députés de 1885 à 1889 et vice-président du groupe agricole.

Il est ministre de l'Agriculture dans le 2^e cabinet Ribot, constitué le 11 janvier 1893 et gardera ce portefeuille ministériel sans interruption jusqu'au 26 janvier 1895 : dans le premier cabinet Dupuy (4 avril-3 décembre 1893), le 3^e cabinet Casimir-Perrier (3 décembre 1893-30 mai 1894) et dans le 2^e cabinet Dupuy (30 mai 1894-26 janvier 1895). Il est remplacé par Gadaud dans la combinaison Ribot, mais reprend ce ministère dans le cabinet Léon Bourgeois du 1^{er} novembre 1895 au 29 avril 1896. Le ministère de l'Agriculture dans le cabinet Méline a pour titulaire le président du conseil lui-même, mais Vigier reprendra ce portefeuille du 28 juin 1898 au 22 juin 1899 successivement dans les ministères Brisson (28 juin-1^{er} novembre 1898) et les 4^e et 5^e cabinets Dupuy (1^{er} novembre 1898-22 juin 1899).

Cette continuité lui a permis de réaliser des réformes importantes. Il s'est occupé principalement de l'organisation du crédit et de l'assistance agricoles et de la diffusion de l'enseignement agricole.

A la Chambre Haute, où il entre en 1900, il siège à la gauche démocratique. Il reste passionné par les questions économiques et agricoles, qui l'occupent de préférence à toutes autres. Il est vice-président de la commission des douanes, membre du comité consultatif des chemins de fer. En 1917, il est élu membre de la commission chargée de l'étude et de l'organisation économique du pays pendant et après la guerre.

Son souci constant du développement des activités agricoles l'amène à participer aux travaux de nombreux organismes : c'est ainsi qu'il est président de la société nationale d'horticulture de France et de la Fédération de la mutualité agricole, vice-président du conseil supérieur de l'agriculture et membre de l'Académie d'agriculture, président de la société nationale d'agriculture, membre du conseil technique de l'agriculture coloniale, membre des conseils supérieurs des haras et du commerce. Il avait obtenu en 1906 la création d'un concours général hippique annuel à Paris.

En 1920, il renonce à tout mandat politique et se retire dans cette ville de Châteauneuf-sur-Loire qui lui tenait tant à cœur et où il mourra six ans plus tard, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Il avait écrit en 1895 *Deux années au ministère de l'Agriculture*.

Dignitaire de divers ordres étrangers, Marie-Albert Vigier était commandeur du Mérite agricole et chevalier de la Légion d'honneur.

VIGIER (MARTIN), né le 2 novembre 1854 à Trizac (Cantal), mort le 23 mai 1930 à Latour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).

Député du Puy-de-Dôme de 1907 à 1910.

La vie publique de Martin Vigier est marquée par le contraste entre son audience locale et la médiocrité de sa carrière politique nationale.

Ce notaire déploya tout au long de son existence une grande activité au service de la commune de Latour et du département du Puy-de-Dôme : maire de Latour, conseiller général, il termina sa vie vice-président du conseil général du Puy-de-Dôme et président de la commission départementale et de l'office agricole.

En revanche, son bref passage de deux années et demie au Palais Bourbon, n'a pas laissé un souvenir très vif ; il s'était présenté pour la première fois dans la circonscription d'Issoire, à l'élection partielle du 15 septembre 1907, en remplacement de Bony-Cisternes, élu sénateur, et avait été élu dès le premier tour par 10.244 voix sur 20.484 votants contre 9.824 à Sauvat.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale socialiste et fut membre de diverses commissions.

Mais aux élections des 24 avril et 8 mai 1910, il fut devancé au premier tour par Python qui obtint 6.548 voix sur 21.586 votants, alors que lui-même en recueillait 5.235 ; au second tour, Python l'emporta par 10.025 voix contre 7.223 sur 21.804 votants.

Martin Vigier mourut le 23 mai 1930 à Latour-d'Auvergne dans sa soixante-seizième année.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

VIGNANCOUR (LOUIS, RAYMOND, MORIN), né le 22 août 1841 à Saint-Palais (Basses-Pyrénées), mort le 13 janvier 1900 à Paris (7^e).

*Député des Basses-Pyrénées
de 1876 à 1885 et de 1887 à 1891.*

*Sénateur des Basses-Pyrénées
de 1891 à 1900.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, page 519.)

Aux élections du 4 janvier 1891, Louis Vignancour est élu au premier tour sénateur des Basses-Pyrénées, en même temps que Marcel Barthe et Séraphin Haulon, par 720 voix sur 1.008 suffrages exprimés,

en remplacement de Louis La Caze. Il donne sa démission de député et s'inscrit à la Haute Assemblée au groupe de la gauche républicaine.

Au Sénat, Louis Vignancour maintint la ligne politique qui avait toujours inspiré son action et restera jusqu'au terme de son mandat un républicain convaincu et intransigeant.

Son courage était exemplaire, mais son attitude quotidienne était modeste et courtoise. Sa foi, son ardeur, le tour original de sa pensée faisaient de lui une personnalité attachante que l'on découvrirait vite derrière son apparence réservée.

Son sens du dévouement au bien public le fit siéger jusqu'à la limite de ses forces à la Haute Cour malgré les progrès d'un mal dont il se savait atteint. Au cours de la dernière audience, il fut pris d'un malaise dont il ne se remit jamais. Le devoir ainsi compris, devait dire le président Fallières en prononçant son éloge funèbre le 1^{er} février 1900, est au-dessus de tout éloge. « Il n'y a qu'à s'incliner devant la mémoire de l'homme qui en a poussé la pratique jusqu'au seuil de sa vie. »

Il est décédé dans sa soixantième année après avoir servi la République pendant vingt-deux ans dans l'une ou l'autre de ses assemblées.

Il était le grand-père de Jean-Louis Tixier-Vignancour, dont le père Léon Tixier, avait épousé Mlle Andrée Vignancour.

VIGNE (OCTAVE, ALEXANDRE), né le 14 avril 1867 à Montfort-sur-Argens (Var).

Député du Var de 1902 à 1919.

Après avoir fait des études au lycée de Marseille et de Toulon, Octave Vigne se fixe comme propriétaire viticulteur dans son pays natal.

Il s'intéresse vite à la chose publique et prend part à toutes les batailles politiques de l'arrondissement de Brignoles et du département du Var. Il est élu conseiller général du canton de Cotignac en juillet 1895. Il deviendra président de l'assemblée départementale en 1901.

Il se présente une première fois aux élections législatives en 1898 dans la circonscription de Brignoles sous l'étiquette de républicain, mais n'est pas élu.

En 1902, il est l'un des deux candidats socialistes dans la même circonscription, l'accord n'ayant pu se réaliser entre les différents groupes de l'arrondissement. Le comité fédéral du Var prend acte de cette division, les deux candidats acceptant de se désister pour celui qui devancera l'autre au premier tour. Au soir de celui-ci, les résultats sont les suivants : inscrits : 17.398 ; votants : 10.398, Vigne (socialiste) : 4.702, Th. Jean (socialiste) : 3.220, Comte (réactionnaire) : 4.153. Th. Jean renle son engagement et se maintient, mais n'en est pas moins battu au second tour, Octave Vigne l'emportant par 6.588 voix contre 3.460.

Octave Vigne s'inscrit au groupe du parti socialiste français et est membre, notamment, des commissions de l'agriculture et de l'hygiène publique.

Son activité parlementaire est essentiellement axée sur la défense des intérêts agricoles et particulièrement viticoles de sa circonscription. C'est ainsi qu'il intervient en 1905 dans le débat relatif au projet de loi concernant la répression de la fraude sur les vins et le régime des spiritueux pour s'élever contre le sucrage et le mouillage des vins, responsables à son avis de la crise viticole.

Ses interventions efficaces lui valent la confiance de ses électeurs qui lui expriment leur soutien massif aux élections de 1906 où il est élu dès le premier tour, en recueillant sur 16 792 inscrits et 11 973 votants, 7 520 voix contre 2 608 au réactionnaire Comte et 1 659 au républicain Spinelli.

Inscrit au groupe du parti socialiste, il est membre des commissions de la crise viticole et de l'assurance et de prévoyance sociales.

Il s'intéresse toujours exclusivement à l'agriculture varioise dans ses diverses branches : viticulture, sériciculture, élevage. En 1909, il intervient pour demander au gouvernement de soutenir énergiquement les oléiculteurs par la protection douanière, la lutte contre la fraude et l'octroi de primes. Il essaie également de faire améliorer les conditions de fonctionnement des coopératives agricoles et viticoles.

Il est encore élu au premier tour des élections de 1910, mais avec une marge moins importante qu'en 1906 puisque sur 16 034 inscrits et 11 302 votants il n'obtient que 5 674 voix contre 4 617 à Charles Albert et 814 à Latière.

Membre de la commission de la législation fiscale, la plupart de ses interventions, dépôts de propositions de loi et questions concernent les sociétés coopératives agricoles et viticoles.

Les élections de 1914 sont pour Octave Vigne un triomphe, avec une faible participation au vote il est vrai, puisque sur 14 463 inscrits il n'y a que 7 826 votants. Il obtient 6 543 voix contre 853 à Dauphin et 3 à Delatour.

Il siège dans les commissions des boissons, de l'agriculture et de la marine. Son activité pendant la guerre est réduite aux questions touchant les calamités agricoles dont souffre sa circonscription et les pensions.

Il est tout à fait hostile à l'évolution qui entraîne le parti socialiste de l'« Union sacrée » à l'affirmation de positions pacifistes. Le 5 juin 1917, il se sépare de la grande majorité de ses amis politiques en votant la confiance au gouvernement Ribot qui avait interdit à une délégation socialiste de participer à la conférence internationale de Stockholm.

Après l'armistice, il fait partie du groupe des députés socialistes qui enfreignent les consignes de leur parti en votant les crédits militaires pour le deuxième semestre 1919. Le 2 octobre 1919, il rompt de nouveau la discipline

de son groupe en s'abstenant de voter contre l'approbation du traité de Versailles. Il ne prend pas part au scrutin.

Cette rupture est consacrée par son refus de participer à la liste socialiste aux élections de 1919 et sa présence sur la liste présentée aux élections sénatoriales de 1920 par les amis de Clemenceau. Mais alors que les deux autres candidats de cette liste sont élus, les électeurs du Var préfèrent à Octave Vigne un candidat de la liste socialiste, Gustave Fourment.

Il fait une dernière tentative aux élections législatives de 1928, qui voient le retour au scrutin uninominal, où il se présente comme républicain socialiste dans la circonscription de Brignoles : il arrive en quatrième position avec 1 421 voix sur 10 040 votants et ne se maintient pas au second tour.

VIGNÉ (PAUL. ETIENNE, dit **VIGNÉ d'OCTON**), né le 7 septembre 1859 à Montpellier (Hérault).

Député de l'Hérault de 1893 à 1906.

Fils d'un artisan boulanger épris de mécanique et adversaire irréductible de l'Empire, qui exploitait à Montpellier son fonds de commerce à l'enseigne des « Epis d'Or », Paul Vigné fait ses études classiques puis médicales dans la ville où il est né.

En 1880, il est admis à l'école de médecine navale de Toulon et au cours des années qui suivent, il effectue, en qualité de médecin de la marine, plusieurs voyages lointains, notamment aux Antilles, au Sénégal et au Soudan. C'est dès cette époque qu'il fait ses débuts d'écrivain : sous le pseudonyme de Gaëtan Kerouel, il publie dans divers journaux littéraires ou revues savantes de Paris au de province, tels le *Figaro littéraire* et la *Revue bleue*, des nouvelles, reportages, petits mémoires scientifiques ayant pour thème les observations rapportées de ses expéditions.

Cette activité lui vaut des difficultés avec les autorités maritimes et il préfère offrir sa démission pour se lancer résolument dans la littérature. En 1889, il donne sous sa signature définitive de Vigné d'Octon (Octon est le village dont est originaire la branche paternelle de sa famille) son premier roman, *Chair noire* ; beaucoup d'autres suivent ; il collabore à la *Petite République* et à l'*Aurore*. Mais la politique l'attire également. Il est inscrit au parti radical. En 1889, il se présente aux élections cantonales, il est battu ; mais quatre ans plus tard, à 34 ans, il est élu député aux élections des 20 août et 3 septembre 1893, où il l'emporte au deuxième tour de scrutin par 7 263 voix sur 13 600 votants contre 6 299 à Paul Leroy-Beaulieu. Il est réélu le 8 mai 1898, au premier tour, par 7 768 voix sur 12 746 votants contre 4 764 à son principal opposant, et le 27 avril 1902, au premier tour également, où il obtient

7.128 voix sur 13.711 votants, devançant ainsi Leroy-Beaulieu qui en obtient 6.439. Il est battu aux élections des 6 mai et 20 mai 1906 où il obtient 2.264 voix au premier tour sur 11.773 votants contre 2.364 à Pelisse, qui est élu au deuxième tour devançant Leroy-Beaulieu, et à celles de 1910 où il n'obtient que 988 voix sur 12.371 votants contre 6.269 à Pelisse, élu dès le premier tour.

A la Chambre, il appartient aux groupes radical socialiste, démocratique et viticole. Son action de parlementaire reflète ses préoccupations d'homme :

Homme de lettres, et défenseur de la liberté d'expression, il interpelle le gouvernement, le 20 janvier 1894, à propos de l'interdiction, quelques jours après l'attentat de Vaillant, de la pièce de Gerhard Hauptmann *Les âmes solitaires* dont le traducteur, Alexandre Cohen, vient d'être arrêté pour menées anarchistes.

Il dépose une proposition de loi relative à la constitution des universités, dont la discussion est jointe à celle du projet de loi ayant le même objet, auquel Paul Vigné se rallie et qui devient la loi du 10 juillet 1896.

Sa connaissance des pays tropicaux le conduit à s'élever, tant à cause du danger mortel que le climat représente pour les soldats français que des excès auquel elle donne lieu, contre l'expansion coloniale à outrance. Le 22 novembre 1894, il s'oppose à l'expédition de Madagascar au cours d'une intervention dans la discussion générale du projet de loi ayant pour objet l'ouverture de crédits pour cette expédition.

Le 22 novembre 1900, ayant interpellé le gouvernement sur les abus de pouvoir aux colonies, il dénonce à la tribune, dans une intervention de deux heures, les cruautés et les crimes commis au Soudan par la mission Voulet-Chanoine et les excès sanglants de la colonisation, portant ses accusations au plus haut, contre Gallieni lui-même. Mais la Chambre repousse la demande d'enquête qu'il dépose en conclusion.

Après son échec aux élections, Paul Vigné poursuit son activité humanitaire et littéraire. Il effectue une mission d'enquête en Afrique du Nord d'où il rapporte des observations qu'il utilise dans son ouvrage publié en 1911 *La sueur du burnous*. Pendant la guerre de 1914-1918 il dénonce les insuffisances du service de santé.

Ses ouvrages, au nombre d'une quarantaine, illustrent des genres variés :

Romans régionaux comme *L'Eternelle blessée* - *Fautes amours* (1892), *Les amours de Nine* (1893), *Les Angoisses du docteur Combatal* (1893), *En buissonnant* (1894), *Petite amie* (1895), *Joseph Forestier* (1900), *Pont d'amour* (1900).

Romans exotiques comme *Chair noire* (1889), *Au pays des fétiches* (1891), *Terre de mort* (1892), *Journal d'un marin* (1897), *Siestes d'Afrique* (1891), *Martyrs* (1899).

Pamphlets comme *Terre à galons* (1900), *La gloire du sabre*, *La sueur du burnous* (1911). *Comment on étouffe un livre*

(1905), *Le roman d'un politicien* (1912), *Les crimes du service de santé et de l'Etat* - *Major général de la Marine* (1923), *Pays rouges* (1924).

VIGOUROUX (Louis), né le 25 août 1866 au Puy (Haute-Loire).

Député de la Haute-Loire de 1900 à 1910.

Louis Vigouroux fit des études classiques au lycée du Puy, sa ville natale. Il fréquenta ensuite la Faculté de droit de Paris, qui le reçut licencié en 1891.

Professeur d'économie politique et industrielle à l'école spéciale d'architecture et au collège libre des sciences sociales, il fut aussi, pendant deux ans, chef de section aux études financières du Crédit lyonnais.

Tenant des théories libérales, il illustra ces dernières dans ses écrits et travaux : contribution au *Nouveau dictionnaire d'économie politique* publié en 1890 sous la direction de Léon Say et Joseph Chailley-Bert, travaux pour l'association libérale pour la défense du travail et du commerce français, articles dans le *Monde économique*, dans le *Journal des économistes*, dans la *Revue politique et parlementaire*...

Il effectua de nombreux voyages d'études, envoyé en mission par le Musée Social : Angleterre, Grèce, Algérie, Etats-Unis, Canada (1896), Afrique du Sud (1897-1898), Australie et Nouvelle-Zélande (1898), à la suite desquels il publia deux ouvrages : *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord* (1899), *L'évolution sociale en Australie* (1902).

Il fut élu député de la 1^{re} circonscription du Puy à l'élection partielle du 16 septembre 1900, en remplacement de Charles Dupuy, élu sénateur ; son élection fut acquise au premier tour, par 10.205 voix sur 16.770 votants, contre 6.369 voix à Hippolyte Schaffer.

Il fut réélu au premier tour des élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, par 10.111 voix sur 18.962 votants contre 8.762 voix à Schaffner ; aux élections des 6 et 20 mai 1906, il fut mis en ballottage au premier tour par Constant, qui obtint 8.327 voix sur 18.968 votants tandis que lui-même en recueillait 6.950 ; il l'emporta au second tour par 10.635 voix sur 19.126 votants contre 8.424 à son adversaire.

Aux élections suivantes, les 24 avril et 8 mai 1910, il fut battu dès le premier tour par Joseph Boutaud, par 9.130 voix contre 8.136 sur 18.045 votants.

Louis Vigouroux était un républicain modéré, qui siégeait à la Chambre sur les bancs de la gauche démocratique.

Il appartenait à diverses commissions et en particulier à la commission de l'agriculture, à celle du commerce et de l'industrie, à celle des affaires extérieures, des protectorats et des colonies. Il déploya une grande activité en qualité de

rapporteur; on peut citer entre autres sujets : l'application en France des conventions internationales concernant la propriété industrielle; avances aux sociétés coopératives agricoles; avances aux sociétés coopératives agricoles de l'Algérie; la constitution d'un bien de famille insaisissable; le crédit individuel à long terme, en vue de faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstitution des petites exploitations rurales; l'approbation des conventions internationales signées à La Haye le 18 octobre 1907.

Il intervint fréquemment dans la discussion budgétaire, en particulier sur les budgets de l'agriculture et de l'instruction publique et lors de la discussion du projet de loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Louis Vigouroux était membre de l'association française pour l'avancement des sciences, de la société d'économie politique, de la société de géographie commerciale.

VILAR (EDOUARD, PAUL, YVES, GANDE-
NQUE), né le 26 juillet 1847 à Prades
(Pyrénées-Orientales), mort le 28 janvier
1930 à Paris.

*Député des Pyrénées-Orientales
de 1885 à 1891.*

*Sénateur des Pyrénées-Orientales
de 1891 à 1927.*

(Voir première partie de la biographie
dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des
Parlementaires*, t. V, p. 522.)

Le 22 septembre 1889, Edouard Vilar
est réélu député de l'arrondissement de
Prades par 5 656 voix contre 2 360 à
Albiot, révisionniste.

Elu sénateur le 4 janvier 1891, au
deuxième tour de scrutin, par 257 voix sur
473 votants, son mandat lui est renou-
velé le 28 janvier 1900 par 443 voix sur
474 votants, le 3 janvier 1909 par 249 voix
sur 483 votants et le 11 janvier 1920 par
320 voix sur 486 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démoc-
ratique, radicale et radicale-socialiste du
Sénat et membre de la commission d'ad-
ministration générale et de la commis-
sion de comptabilité, Edouard Vilar
s'affirme partisan des réformes socia-
les.

Il s'occupe surtout des questions départe-
mentales et spécialement de la vicinalité
et de l'organisation forestière. Protec-
tionniste convaincu, il défend en toutes
circonstances les intérêts considérables de
sa région.

Il s'abstient, avec la plupart des mem-
bres de son groupe, dans le vote du projet
de loi relatif aux menées anarchistes
qu'il considérait en opposition manifeste
avec les principes universellement admis
dans la législation pénale de tous les
pays libres.

Il intervient dans la discussion de di-
vers projets et propositions de loi

concernant notamment l'exploitation des
services maritimes postaux entre la
France, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc,
la réforme de l'impôt des boissons, la
répression de la fraude sur les vins, le
mouillage et la circulation des vins et
le régime des spiritueux.

Edouard Vilar ne se représente pas aux
élections sénatoriales du 9 janvier 1927.

Il meurt le 28 janvier 1930 à Paris.

VILFEU (ANDRÉ, MARIE, EDOUARD), né
le 25 septembre 1850 à Laval (Mayenne),
mort le 30 mars 1896 au Mans (Sarthe).

Député de la Sarthe de 1889 à 1893.

André Vilfeu n'a pas encore vingt ans
lorsque éclate la guerre de 1870. Pour
pouvoir se battre, il devance l'appel de
sa classe; il fait partie de l'armée de la
Loire et se bat à Coulmiers, à Patay et
au Mans.

Après la défaite, il est nommé magis-
trat substitué à Laval, puis au Mans.
Mais il démissionne en novembre 1879
et ouvre un cabinet d'avocat dans cette
ville, où il se fixe définitivement et dont
il devient conseiller municipal.

C'est comme candidat boulangiste qu'il
se présente aux élections générales légis-
latives du 22 septembre 1889 dans la
1^{re} circonscription du Mans. C'est un suc-
cès puisqu'il bat dès le premier tour le
député sortant républicain Leporché par
12 619 voix contre 8 343 sur 27 344 ins-
crits et 21 309 votants.

Mais aux élections générales suivantes
du 20 avril 1893, le boulangisme, affaibli
par la disparition de son chef, a fait
long feu, et André Vilfeu est battu au
premier tour de scrutin par le maire du
Mans, Rubillard, qui l'emporte par 10 049
voix contre 9 803, sur 26 239 inscrits et
20 085 votants.

Pendant la législature à laquelle il
avait appartenu, André Vilfeu avait été
un parlementaire fort actif. Membre
de diverses commissions, il avait notam-
ment fait partie, en 1890, de celle des
patentes. Il s'intéressait à des sujets très
variés, tels que la législation civile et
pénale (il fut le rapporteur de projets
ou propositions sur la protection de la
femme contre certains abus de la puis-
sance maritale et sur le droit de récu-
sation des jurés et prit part à la discus-
sion en 1891 de la proposition sur l'assis-
tance judiciaire devant les justices de
paix, et en 1892 du projet sur les con-
seils de prud'hommes), les problèmes
de santé publique et l'exercice de la
pharmacie, les pensions militaires, les
questions de travail.

Dans ce dernier domaine, il intervint
dans la discussion, en 1890, de proposi-
tions sur les syndicats ouvriers, du pro-
jet sur le travail des enfants, des filles
mineures et des femmes dans les éta-
blissements industriels (il demanda la
suppression des inspecteurs du travail)
et, en 1893, de la proposition sur l'assu-
rance obligatoire des accidents du travail.

Il parut aussi se passionner pour les fruits secs destinés à la fabrication du vin, tant à l'occasion des débats budgétaires que de la discussion du projet d'établissement du tarif général des douanes.

Après son échec aux élections de 1893, André Vilfeu ne vécut que trois ans : il mourut le 30 mars 1896 au Mans à l'âge de 46 ans.

VILGRAIN (JEAN, ERNEST), né le 29 octobre 1880 à Frouard (Meurthe-et-Moselle).

Sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement du 17 novembre 1917 au 20 janvier 1920.

Ernest Vilgrain appartenait à une vieille famille lorraine de minotiers. Son grand-père était minotier à Metz. Son père, Louis Vilgrain, qui avait créé des moulins dans l'Est, le Nord et en Belgique, était président de la Chambre de commerce et de l'Office économique de Meurthe-et-Moselle.

Diplômé de l'Ecole de commerce de Nancy, industriel distingué, doué d'une grande clarté de vue et de réelles facultés d'organisation, Ernest Vilgrain était un des techniciens les plus avisés de la meunerie française. Il fut membre du comité républicain du commerce et de l'industrie.

Mobilisé au début de la guerre comme lieutenant au 269^e Régiment d'infanterie, il fut dès 1915 attaché à la direction du contrôle au ministère le 6 juin, puis détaché au ministère du Commerce et du Ravitaillement en novembre 1915 lors de l'institution du ravitaillement civil. A la fin de 1916, il prépare à Londres la constitution du Wheat Executive, organisme interallié d'achat du blé. Rappelé à Paris en 1917, il fut nommé directeur du ravitaillement, puis directeur des services commerciaux du ravitaillement.

Il fut nommé le 16 novembre 1917 sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement et chargé plus spécialement des services responsables des céréales.

Mais ses responsabilités furent étendues et s'il ne prit jamais la parole à la Chambre des députés, il mena une action rigoureuse pour contenir la hausse des prix des produits alimentaires.

Il pratiqua une politique de taxation qui se heurta à de nombreuses difficultés par suite de l'impossibilité, faute de personnel, d'établir un contrôle effectif.

A partir du début de 1919, il inaugura une nouvelle formule qui consistait à concurrencer directement les commerçants en créant les fameuses « baraques Vilgrain ».

Ces magasins, installés de manière assez sommaire dans des baraques conquises par l'intendant militaire Adrian, offraient aux habitants de Paris et de sa banlieue les produits alimentaires de

première nécessité à des prix inférieurs de 20 à 30 % à ceux du commerce, à qualité égale. L'initiative de Vilgrain reçut de la population parisienne l'accueil le plus empressé.

Mais il intervint de manière plus globale sur le marché et organisa notamment un système de transports permettant de diriger les produits sur les centres de consommation rapidement et par trains complets, c'est-à-dire à des tarifs aussi réduits que possible.

Ces initiatives hardies contribuèrent à freiner la hausse du coût de la vie au cours de la période critique du retour à l'économie de paix.

En 1920, il reprit son activité dans la meunerie et participa à la construction des Grands moulins de Paris.

Tombé malade en 1932, il se retira des affaires, séjournant souvent à Marlotte près de Fontainebleau.

VILLAIN (ISAAC), né le 22 août 1830 à Sedan (Ardennes), mort le 9 novembre 1907 à Sedan.

Député des Ardennes de 1895 à 1898.

Ancien négociant, maire de Sedan durant huit années (du 20 mai 1888 au 17 mai 1896), il se présenta pour la première fois, à l'âge de 65 ans, à l'élection partielle du 7 avril 1895, visant à remplacer M. Philippoteaux décédé au mois de février précédent. Villain fut élu de justesse au premier tour. Il obtint 7.015 voix contre 6.909 à Lassalle sur 17.946 inscrits et 14.230 votants.

Il ne se représenta pas aux élections de 1898 auxquelles Lassalle, son concurrent, fut élu. Il fut membre de diverses commissions : commission des pétitions, commission des congés, commission des initiatives parlementaires, dont il fut même président, commission chargée d'examiner la proposition de loi ayant pour objet d'établir le vote par correspondance dans toutes les communes de France. Il appartenait également à la commission chargée d'examiner la proposition de loi visant à l'assimilation de la douane à la gendarmerie pour les pensions de retraite. Il intervint à ce titre dans la discussion du budget de l'exercice 1898.

Il déposa en 1895 une proposition de loi tendant à ouvrir, au ministère de l'Intérieur, un crédit de 200.000 francs pour venir en aide aux victimes des récents orages dans le département des Ardennes.

Il mourut le 9 novembre 1907 à Sedan.

VILLARD (CHARLES, JEAN-BAPTISTE, ANSELME, Ferdinand), né le 5 octobre 1842 à Saint-Christophe (Creuse), mort le 8 juillet 1907 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Sénateur de la Creuse de 1894 à 1907.

Fils d'instituteur, Ferdinand Villard fait ses études classiques au collège de Guéret, puis vient apprendre la médecine à la faculté de Paris.

Interne des hôpitaux de Paris, en médecine et en chirurgie, il est chargé, en 1868, d'une mission en Orient : Grèce, Turquie, Syrie, Egypte. Pendant le siège de Paris, en 1870-1871, il est interne à l'hôpital de la Pitié, chirurgien au 160^e bataillon de la garde nationale, aide-major aux ambulances militaires du Jardin des Plantes dirigées par le professeur Broca.

Reçu docteur en médecine en 1872 avec une thèse très fouillée sur le haschisch, il s'établit à Guéret la même année. Il est nommé médecin des épidémies pour l'arrondissement en 1882.

S'intéressant de bonne heure à la vie publique, Ferdinand Villard avait déjà fait connaître sous l'Empire ses opinions républicaines.

Elu conseiller municipal de Guéret en 1874, il est adjoint au maire de la ville de 1877 à 1884. Il devient maire en 1886 et est constamment maintenu à ce poste. Il fait exécuter à Guéret d'importants travaux de voirie, de constructions, d'éclairage par la lumière électrique.

En 1883, il est élu conseiller d'arrondissement du canton de Guéret. Conseiller général de Pontarion en 1891, réélu en 1895 et 1901, il est porté aux fonctions de président du conseil général de la Creuse en 1899. A ce dernier titre, au cours de la session d'août 1899, il prononce contre la politique nationaliste un discours dont l'assemblée départementale vote à l'unanimité l'affichage dans toutes les communes de la Creuse.

Candidat aux élections législatives de 1885 sur une liste républicaine, Ferdinand Villard se retire après le premier tour de scrutin pour assurer l'échec de la liste conservatrice.

Le 7 janvier 1894, au renouvellement triennal du Sénat, il est élu par 328 voix sur 642 votants. Il est réélu le 4 janvier 1903 par 331 voix sur 634 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique Ferdinand Villard s'occupe particulièrement, dans cette assemblée, des questions d'hygiène et de médecine publiques.

Il est nommé membre de plusieurs commissions chargées d'étudier les propositions de loi relatives à ces questions et se fait entendre à la tribune à plusieurs reprises pour défendre les intérêts généraux de son département.

Secrétaire du conseil central d'hygiène de la Creuse depuis 1898, il fait paraître nombre de publications médicales, scientifiques et historiques, notamment un rapport sur les maladies épidémiques observées dans le département de la Creuse (1892), qui lui vaut une médaille d'or de l'Académie de médecine. Un autre rapport sur l'hygiène des habitants de la Creuse et des émigrants creusois (1893) est honoré d'une médaille de vermeil du comité consultatif d'hygiène publique de France.

Il était officier de l'instruction publique, membre correspondant de la société anatomique de Paris, de la société de médecine légale de France, de la société médicale d'Athènes.

VILLAUT-DUCHESNOIS (JEAN, RENÉ),
né le 28 août 1870 à Valognes (Manche).

Député de la Manche
de 1901 à 1927.

Sénateur de la Manche de 1927 à 1941.

Villault-Duchesnois était originaire d'une famille de magistrats. Licencié en droit, avocat, il était inscrit au barreau de Caen depuis 1892. Chef de cabinet du préfet de la Creuse en 1893, puis du préfet de la Vendée, il fut nommé sous-préfet de Valognes en septembre 1897.

Il démissionna de ses fonctions de sous-préfet pour se présenter, le 1^{er} décembre 1901, à une élection législative partielle. Bien qu'indéligible, il fut élu député au premier tour de scrutin par 8.160 voix sur 14.146 votants. Mais son élection fut annulée et il fut invalidé le 17 février 1902.

Réélu le 27 avril 1902, toujours au premier tour de scrutin, par 9.375 voix contre 4.884 à Duquesnay de Boissandrè, sur 14.335 votants, son mandat lui fut renouvelé le 6 mai 1906 par 8.756 voix contre 6.039 au comte de Pontgibaud, sur 14.908 votants, le 24 avril 1910 par 10.277 voix sur 12.302 votants, le 26 avril 1914 par 7.971 voix sur 10.096 votants, le 16 novembre 1919, en tête de la liste d'union nationale républicaine, par 61.097 voix sur 81.757 votants et le 11 mai 1924 par 61.821 voix sur 89.070 votants.

A la Chambre des députés, Villault-Duchesnois s'inscrivit au groupe des républicains de gauche et ne cessa d'être membre des grandes commissions — affaires étrangères, agriculture, marine de guerre, marine marchande, commerce, enseignement, douanes — aux travaux desquelles il se consacra presque exclusivement.

Elu secrétaire de la Chambre des députés, le 10 janvier 1907, il le resta jusqu'en 1910.

Le 29 mai 1927, Villault-Duchesnois se présenta au Sénat, à une élection partielle, et il fut élu par 614 voix sur 1.133 votants. Il fut réélu le 16 octobre 1932 par 914 voix sur 1.154 votants.

Il fut membre des commissions de la marine et de l'administration générale, départementale et communale. En 1931, il fut l'auteur d'une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à déposer un projet de loi ayant pour objet de réparer les misères causées aux populations riveraines de la côte du département de la Manche par la tempête des 6 et 7 mars 1931.

Conseiller général de Valognes de puis 1920, il fut membre des conseils supérieurs de l'agriculture et de la marine marchande, conseiller du commerce extérieur de la France, vice-président de

la société française d'encouragement à l'industrie laitière. Président d'honneur de la société d'agriculture de l'arrondissement de Valognes dès 1897, il en devint président effectif en 1901.

Officier de réserve depuis 1895, Villault-Duchesnois prit part à la campagne 1914-1918, d'abord avec le 77^e régiment d'infanterie territoriale, puis à l'armée de Châlons et enfin à celle de Nancy.

Il publia des articles sur la politique étrangère, la marine, le commerce d'exportation, l'agriculture et se livra à des études sur les assurances mutuelles agricoles.

Le 10 juillet 1940, il vota pour les pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

VILLE (PIERRE, ALPHONSE), né le 20 septembre 1839 à Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre), mort le 8 mai 1918 à Moulins (Allier).

Député de l'Allier de 1889 à 1903.

Sénateur de l'Allier de 1903 à 1918.

Négociant de mercerie en gros à Moulins, Ville est élu conseiller municipal en 1871, puis maire de Moulins en 1884, fonctions qu'il exercera jusqu'en 1892.

Candidat au Conseil général dans le canton de Moulins-Ouest en 1886, il n'est pas élu. La chance le favorise le 6 octobre 1889 où, par 7.694 voix contre 699 à Las Cases, conservateur, sur 8.967 votants, il est élu, au deuxième tour de scrutin, député de la 2^e circonscription de Moulins.

Il est réélu le 3 septembre 1893 par 5.727 voix, le 22 mai 1898 par 9.437 voix contre 7.058 à Paul Morel, républicain, et le 27 avril 1902 par 9.190 voix sur 17.642 votants.

A la Chambre des députés, il est membre de diverses commissions : patentes, assurance et prévoyance sociales, enseignement, voies navigables et port maritimes. Il dépose un rapport tendant à compléter l'outillage national par l'exécution d'un certain nombre de voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes.

Candidat malheureux au Sénat en 1894, ce n'est que le 4 janvier 1903, au deuxième tour de scrutin, que, par 579 voix sur 843 votants, il est élu sénateur. Son mandat lui sera renouvelé le 7 janvier 1912, au troisième tour de scrutin, par 431 voix sur 823 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique il se tint durant plusieurs années, en raison de son âge, éloigné des travaux parlementaires. Il démissionna de son mandat de sénateur le 15 mars 1918.

Pierre Ville était un républicain ennemi de la réaction qui, si elle arrivait au pouvoir — disait-il — nous amènerait la plus effroyable des guerres

civiles. Il était prêt à s'associer à toutes les mesures qui pouvaient affermir la République et donner satisfaction aux classes laborieuses.

Pierre Ville fut fait officier d'académie en 1887.

VILLEBOIS-MAREUIL (MARIE. Christian, vicomte de), né le 10 août 1852 à Grez-en-Bouère (Mayenne), mort le 22 avril 1924 à Grez-en-Bouère.

*Député de la Mayenne
de 1889 à 1893 et de 1906 à 1914.*

Après des études classiques à Paris et à Nantes, Villebois-Mareuil fait son droit à Paris, s'illustre comme avocat dans des causes criminelles ou politiques, en plaidant notamment pour la *France nouvelle* contre Gambetta. En 1878, il devient conseiller municipal, puis maire de sa commune d'origine.

En 1880, il quitte Paris pour exploiter ses propriétés agricoles, est élu vice-président des associations agricoles de la Mayenne et compte parmi les fondateurs du syndicat central des agriculteurs de France, il est enfin nommé conseiller général de la Mayenne, où il représente le canton de Grez-en-Bouère.

Il a dans le même temps des activités journalistiques et littéraires, comme rédacteur de *l'Union*, de la *France Nouvelle* et de *Triboulet*; sous l'anagramme de « Boisville », publie un roman *Ali Mokar ben Salem* et un essai *La République de Thelin*. Il sera plus tard secrétaire général honoraire de l'association de la presse monarchiste départementale.

Aux élections législatives de 1889, présenté par le Comité conservateur pour succéder au député sortant, Barouille, il est élu dans l'arrondissement de Château-Gonthier au premier tour par 9.915 voix contre 6.067 à Godivier, et affirme ses convictions monarchistes et catholiques : « La monarchie — dit-il dans son programme — peut seule rendre à mon pays la prospérité et la confiance. »

En matière agricole et industrielle, il se veut protectionniste. A ce titre, il siège à la grande commission des douanes, et présente plusieurs rapports sur les régimes douaniers du maïs et du riz, l'introduction des viandes mortes, le code rural, l'avitaillement du prix du bétail.

Il participe aux débats politiques sur la catastrophe des mines de Saint-Etienne en 1890 et à la commission d'enquête sur le Panama.

En 1892 et 1893, il est élu secrétaire de la Chambre des députés; mais pour des raisons de santé, il ne se représente pas aux élections de 1893 et 1898. Il est alors remplacé par le prince Louis de Broglie.

A la suite du décès de Louis de Broglie en 1906, il se présente à une élection partielle comme candidat catholique, avec pour devise « Vive Dieu, vive la Patrie »,

il est élu le 11 novembre 1906, avec 11 915 voix sur 14 183 votants. Pendant la 9^e législature, il participe aux travaux des commissions « sur les usages industriels de l'alcool » en 1907 et de « l'hygiène publique » en 1909, et du contrôle des métaux précieux.

Facilement réélu au premier tour des élections législatives du 24 avril 1910 par 12 730 voix, et 3 281 bulletins blancs, il appartient alors aux commissions des douanes, des mines, puis des affaires extérieures, et continue de siéger à droite.

Tout en suivant les affaires coloniales, il exerce son ardeur de polémiste dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement.

Aux élections de 1914, où il ne se représente pas, il est remplacé par Dubois-Fresney, et meurt à soixante-deux ans à Grez-en-Bouère, sa commune d'origine.

Il était le frère du colonel Georges de Villebois-Mareuil qui participa à la guerre des Boers et fut tué en 1902.

VILLEDIEU (ANTOINE), né le 9 décembre 1887 à Biollet (Puy-de-Dôme).

*Député du Puy-de-Dôme
de 1935 à 1942.*

Après avoir exercé la profession de correcteur d'imprimerie, Antoine Villedieu, qui était déjà conseiller général du Puy-de-Dôme, fut élu pour la première fois le 4 août 1935, dans la 1^{re} circonscription du Puy-de-Dôme, lors d'une élection partielle provoquée à la suite du décès de Philippe Marcombes, membre du groupe républicain radical et radical-socialiste.

Il avait obtenu au premier tour 4.290 voix sur 11.400 suffrages exprimés dont 3.526 à Boste, 2.927 à Vidal, 657 à Chevalier. Il fut élu au second tour avec 6.764 voix contre 6.641 à Pochet Lagraye. Il s'inscrivit au groupe socialiste et devint membre de la commission du travail.

En cette fin de législature, marquée par les affrontements entre les ligues et les partis politiques, il développa le 6 décembre 1935 à propos de l'interdiction d'une manifestation syndicaliste à Clermont-Ferrand une interpellation sur les ligues dans le cadre du débat sur le projet de loi relatif aux groupes de combat et milices privées.

Aux élections de 1936, se présentant dans la même circonscription, il obtient 7.038 voix au premier tour, le 26 avril 1936, et fut réélu au second tour, le 3 mai 1936, par 8.684 voix, contre 3.556 à Berbelleau, et 2.266 à Venner, et son élection fut validée sans difficultés. Inscrit à nouveau au groupe socialiste, il fut membre des commissions du suffrage universel et du travail en 1936 où il rapporta notamment une proposition de loi relative à la protection des entreprises et salons de coiffure.

Le 10 janvier 1939, il fut nommé secrétaire de la Chambre des députés. Il vota le projet de loi constitutionnelle du 10 juillet 1940.

VILLEGONTIER (PIEERE, MARIE, SÉBASTIEN, GÉRARD FRAIN, comte de La), né le 10 janvier 1841 à Parigné (Ille-et-Vilaine), mort le 1^{er} août 1920 à Parigné (Ille-et-Vilaine).

*Député de l'Ille-et-Vilaine
de 1877 à 1878 et de 1881 à 1882.
Sénateur de l'Ille-et-Vilaine
de 1888 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 525).

Aux élections sénatoriales du 3 janvier 1897, Pierre de La Villegontier n'est pas réélu sénateur de l'Ille-et-Vilaine. Il recueillit 552 voix sur 1.153 votants contre 589 à Guérin, 577 à Grivart et 571 à l'amiral Véron.

Maire de Parigné depuis 1872, Pierre de La Villegontier assumera ce mandat jusqu'au terme de sa vie. Il est décédé dans cette ville dans sa soixante-dix-neuvième année.

Pierre de La Villegontier était chevalier de la Légion d'honneur.

VILLEJEAN (EUGÈNE, GABRIEL), né le 22 janvier 1850 à Ancy-le-Franc (Yonne), mort le 22 mars 1930 à Paris.

Député de l'Yonne de 1895 à 1910.

Eugène Villejean entreprend tout d'abord une brillante carrière scientifique. Après ses études de pharmacie, il est nommé interne des hôpitaux en 1873, pharmacien en chef de l'hôpital Trousseau en 1878, puis de l'hôpital Lariboisière, et enfin de l'Hôtel Dieu. Il devient également docteur en médecine en 1886, professeur agrégé de chimie et de toxicologie à la faculté de médecine de Paris et publie notamment deux études sur *Les pigments et matières colorantes de l'économie animale* ainsi que les *Recherches expérimentales sur les propriétés chimiques et physiologiques du chlorure de méthylène*.

A la faveur d'une élection partielle provoquée par le décès de Jean Rathier, républicain radical, député de l'arrondissement de Tonnerre (Yonne) depuis 1889, il est élu le 17 mars 1895, par 5.563 voix contre 5.410 à Archdeacon, et réélu en 1898 par 6.096 contre 5.410 au même adversaire. Ses programmes électoraux défendent les idées de son parti : protectionnisme, impôt sur le revenu, séparation de l'Eglise et de l'Etat, et plus tard développement de l'alliance russe. Il siège sur les bancs de la gauche radicale-socialiste.

Sa culture scientifique, sa triple qualité de médecin, de chimiste et d'hygiéniste l'amènent à intervenir de façon intéressante et didactique dans les débats relatifs à la santé et la science. En 1895, lors de la discussion du projet de réforme de l'impôt, il prend la défense des producteurs d'alcools de fruits, non seulement en tant qu'élus d'une région de vignobles, mais au nom de l'objectivité scientifique, et dénonce les dangers des alcools industriels, compte tenu des procédés de fabrication employés. En 1896, il défend au nom de la qualité, les vins naturels contre les vins de coupage, et à l'occasion d'un débat sur la recherche scientifique, expose l'intérêt et les limites de la stérothérapie alors mise en vedette par la création de l'Institut Pasteur.

Pendant la septième législature (1898 à 1902), il appartient aux commissions du suffrage universel, de l'enseignement, de l'hygiène publique et à diverses commissions ; il poursuit son action en matière de recherche scientifique et met en valeur la notion de lutte contre la pollution dans la région parisienne (au sujet de l'épandage des eaux d'égouts dans la plaine de Créteil).

Il est de nouveau élu au second tour le 11 mai 1902, par 5.654 voix contre 4.552 à son principal adversaire Hardy. Il est élu président de la commission de l'hygiène publique, vulgarise la notion de diététique en soutenant des textes relatifs à la création et à la reconnaissance d'utilité publique d'une « société d'alimentation scientifique ». Il fait créer une chaire d'enseignement d'accouchement destinée aux sages-femmes, à la faculté de médecine de Paris, et participe notamment aux travaux de la commission d'études pour la reconstruction de la salle des séances ainsi qu'à la commission d'enquête sur les établissements de bienfaisance privée et de l'Etat.

Il est réélu pour un quatrième mandat, le 6 mai 1906, par 5.544 voix contre 4.099 à Perreau-Pradier, et reste président de la commission de l'hygiène publique. Son activité est toujours intense dans ce domaine : il mène à bien des réformes importantes relatives aux abattoirs, à la désinfection, à l'éradication des gastro-entérites ou « choléras infantiles » par l'interdiction des biberons à tubes.

Il ne se représente pas aux élections de 1910, il est alors remplacé par Perreau-Pradier, mais poursuit son activité scientifique, en tant que membre du Conseil supérieur de l'hygiène publique, ou en continuant à publier des travaux de valeur sur la pharmacologie et en collaborant au « dictionnaire de médecine et de chirurgie ».

Il meurt à Paris le 22 mars 1930.

VILLEMANT (EMILE, LÉON), né le 7 août 1863 à Hirson (Aisne), mort le 12 février 1934 à Hirson.

*Député de l'Aisne de 1924 à 1928,
Sénateur de l'Aisne de 1930 à 1934.*

Emile Villemant est négociant entrepreneur à Hirson, sa ville natale. Son existence entière s'y écoule, sauf de 1914 à 1918 où il est aux armées.

En 1896, il succède à son père comme conseiller municipal, puis il devient maire d'Hirson en 1912 et le reste pendant dix-huit ans. Conseiller d'arrondissement de 1901 à sa mort, c'est-à-dire pendant trente trois ans consécutifs, il aura pu goûter l'attachement que le canton d'Hirson avait pour lui.

Ce n'est qu'après trois échecs à des élections législatives que, le 11 mai 1924, candidat d'union républicaine nationale, il est élu député par 39.563 voix sur 116.581 votants. Il n'y demeure que pendant une législature au cours de laquelle il est inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique.

À la Chambre des députés, Emile Villemant participe aux travaux de diverses commissions : travaux publics et moyens de communication, boissons. Il s'intéresse particulièrement aux questions d'éducation physique et d'hygiène ainsi qu'aux questions commerciales, industrielles et agricoles.

Il dépose une proposition de loi tendant au rétablissement du tribunal de première instance de Vervins, une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit d'un million de franc destiné à venir en aide aux victimes des inondations des 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 1924 dans l'arrondissement de Vervins.

Il est l'auteur de rapports sur le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique la ligne de chemin de fer d'intérêt général de Foug à Frouard, sur la proposition de résolution d'Albert Meunier tendant à inviter le gouvernement à indemniser les victimes des inondations dans le département des Ardennes et à rechercher la cause de leur soudaineté afin de pouvoir en atténuer les effets, sur le projet de loi ayant pour objet d'approuver une convention passée entre l'Etat et la compagnie du chemin de fer du Nord pour la reconstruction à voie normale de la ligne de Guise à Vimy et Hirson.

Lorsque, le 10 août 1930, il est élu sénateur, au deuxième tour de scrutin, par 670 voix sur 1.336 votants, Emile Villemant a derrière lui une vie publique déjà longue et digne d'estime. Au Sénat, il est membre de plusieurs commissions, notamment : départements libérés de l'invasion, mines, colonies, commerce et industrie, travail, postes.

Après la guerre, il avait assumé une tâche particulièrement lourde, Hirson ayant dû, à la fois réparer le désastre de quatre années et s'adapter à son rôle de nouveau centre ferroviaire. Le relèvement de la ville, les édifices publics et spécialement les remarquables bâtiments scolaires dont elle s'enorgueillit sont, pour une bonne part, l'œuvre de Villemant.

Il mourut le 12 février 1934 à Hirson.

Emile Villemant était chevalier de la Légion d'honneur.

VILLEMONTÉ-LACLERGERIE (Marc, TIMOTÉE), né le 20 août 1851 à Périgueux (Dordogne), mort le 12 mai 1926 à Alger (Algérie).

Député de la Dordogne de 1889 à 1893.

Docteur en droit, Villemonté-Laclergerie fut avocat à Paris, à partir de 1876, mais il resta très attaché à son pays natal. Maire de Fleurac et conseiller général, il habitait au château de Souffron près de Rouffignac et était très versé dans les questions agricoles.

Attiré par la carrière de magistrat, il fut nommé juge suppléant à Constantine le 28 juillet 1889.

Républicain, il se présenta aux élections législatives de 1889 dans la 2^e circonscription de Sarlat. Il demanda dans sa profession de foi « d'écarter toutes les questions qui, comme la révision et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, agitent sans cesse le pays ».

Il fut élu par 6.392 voix contre 6.256 à Taillefer sur 12.711 votants.

Il intervint lors des discussions budgétaires pour proposer des mesures propres à encourager la culture du tabac.

En 1893, arrivé en tête au premier tour, il fut battu au second tour par Gendre, qui obtint 6.008 voix, alors que lui-même n'en obtenait que 5.511.

Il fut nommé conseiller à la Cour d'appel d'Alger le 30 janvier 1894 et démissionna le 1^{er} décembre 1899.

Il mourut à Alger le 12 mai 1926 à l'âge de 75 ans et fut inhumé le 12 juin 1926 au cimetière Saint-Georges de Périgueux.

VILLENEAU (CLÉMENT, GABRIEL), né le 24 mars 1875 à Chantemerle (Charente-Inférieure).

Député de la Charente-Inférieure de 1919 à 1924.

Après de brillantes études de droit qui le mènent au doctorat, Clément Villeneau s'inscrivit au barreau de Paris et exerça les fonctions d'avocat à la Cour d'appel. Mais propriétaire terrien, il restait très attaché à sa province et se fit élire conseiller municipal de Ternant puis conseiller général de Charente-Inférieure.

Conférencier pour l'Action libérale populaire, il fut amené à se présenter sans espoir d'ailleurs, contre Albert Lebrun dans la circonscription de Briey en Meurthe-et-Moselle lors d'une élection partielle le 23 décembre 1900, uniquement pour lui porter la contradiction ; il recueillit cependant plus de 10 % des voix — 1.796 — sur 13.365 votants. Aux élections législatives de 1906, c'est en Charente-Inférieure, dans l'arrondissement de Marennes, qu'il tente sa chance sans succès contre Torchut ; il réunit cependant 4.795 voix au premier tour sur 14.600 votants et 5.510 au second sur 13.906 votants contre 8.223 à Tor-

chut, élu. Au renouvellement de 1910, changeant de circonscription, il essaya dans celle de Saint-Jean-d'Angély de ravir le siège que détient Eugène Réveillaud depuis 1902 : c'est un échec plus qu'honorable, puisque le député sortant n'est réélu que de justesse avec 9.704 voix sur 18.814 votants contre 9.689 à son jeune adversaire. Deux ans plus tard, Réveillaud ayant été élu au Sénat, Villeneau à l'élection partielle du 25 février 1912 renouvelle l'opération : avec 8.023 voix sur 18.716 votants il doit s'incliner devant Coyrard, 10.146 voix. En 1914, il persévère mais n'obtient que 6.649 suffrages sur 17.869 votants contre 10.098 à Coyrard, élu.

Il lui faudra attendre le lendemain de la guerre à laquelle il prit une part active pour réussir. Il se présente aux élections législatives du 16 novembre 1919 sur la liste d'union républicaine nationale, qui inscrit à son programme les thèmes de la vigilance à l'égard de l'Allemagne vaincue mais non résignée, de la paix sociale et de la solidarité entre les intérêts du capital et ceux du travail, de l'ordre et du renforcement de l'exécutif, du régionalisme et de la décentralisation et, bien qu'inscrit seulement en sixième position, il est élu en tête de liste avec 37.683 voix, la liste d'union républicaine nationale emportant cinq des sept postes à pourvoir, les deux autres revenant à des candidats de la liste républicaine (Favre avec 35.851 voix et Lauraine avec 35.140).

A la Chambre, où il s'inscrit au groupe de l'action républicaine et sociale, il est membre de nombreuses commissions (Alsace-Lorraine, suffrage universel, marine militaire, poursuites, boissons, marine marchande, comptes et économies, travail) et consacre l'essentiel de ses talents oratoires à la défense des intérêts des victimes de la guerre et des agriculteurs de son département.

Ainsi, dès le 27 décembre 1919, il dépose plusieurs amendements relatifs à l'application de la loi sur le régime des alcools. En février 1920, il demande que les chevaux qui avaient été prêtés par l'armée aux agriculteurs leur soient maintenus pour les semailles de printemps. En avril, il propose un abaissement des droits sur les permis de chasse et une diminution de l'impôt cédulaire sur les spiritueux, vins et liqueurs et vins de luxe, mettant à cette occasion en garde contre les « excès des campagnes de tempérance ». Il ne cessera au cours de la législature d'intervenir en faveur des viticulteurs, en particulier de ceux des Charentes et de l'Armagnac.

Il souhaite que les cimetières militaires soient placés sous la surveillance de gardiens pour empêcher les dégradations et que des parties des champs de bataille soient classées monuments historiques.

Partisan d'une union patriotique et républicaine contre le péril bolchéviste, il prêche la réconciliation de tous les Français. Pour cela, il propose de reprendre les relations avec le Vatican, d'annistier les vols commis par les

combattants de la ligne de feu, et même dans la zone de l'arrière (« mais non les recéleurs » précise-t-il), défend avec vigueur son collègue Loucheur accusé de bénéfices de guerre illicites et consent même à voter la super taxe sur les bénéfices de guerre « à condition de faire disparaître les injustices qui résultent de l'application actuelle de la loi sur les bénéfices de guerre ».

Associant enfin le patriotisme et la viticulture, il intervient en faveur des veuves de mobilisés et demande que leur soit reconnu le droit des bouilleurs de cru.

Il se représente aux élections de 1924 sur une liste d'union républicaine et de concorde nationale mais bien qu'arrivé nettement en tête de sa liste (38 474 voix contre 38 083 au second), il est battu par les candidats de la liste républicaine (union des gauches) qui remporte les six sièges avec plus de 58 000 voix chacun.

Le scrutin uninominal ne lui sera plus favorable puisque, distancé par le député sortant et conseiller général Théophile Longuet (6 020 voix contre 7 364) dans la circonscription de Saint-Jean-d'Angély, il se retire entre les deux tours des élections de 1928 et abandonne désormais toute ambition parlementaire, sans cesser pour autant de soutenir de nombreuses candidatures d'amis politiques. Il fut, dans le même esprit, l'un des animateurs de l'école d'orateurs fondée par Henri de Kerillis.

En 1930, il entre dans la magistrature et prend sa retraite dix ans plus tard comme président du tribunal d'Etampes.

VILLENEUVE (HENRI, MARIE, *Christian*, marquis de), né le 8 août 1852 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), mort le 3 avril 1931 à Paris (17^e).

Député de la Corse de 1889 à 1893.

Le marquis de Villeneuve, gendre du prince Pierre Bonaparte et beau-frère du prince Roland, appartenait à l'une des grandes familles de Provence. Il participa à la guerre carliste, comme attaché à l'état-major de Don Carlos ; puis, après le revers du 24 mai, il devient le secrétaire particulier du préfet de l'Hérault, M. de Vallavieille.

Félibre convaincu et militant, il fonda à Aix le journal spécial des Cigaliers : *Lou Provençau* et fut secrétaire du Dîner du Roi René qui réunit à Paris les disciples de Mistral.

Traversant la Méditerranée avec « le seul désir de contribuer pour sa part à délivrer la France d'un gouvernement qui la ruine et qui la déshonore », il se présente aux élections de 1889 dans la circonscription de Calvi et fut élu au second tour, sous l'étiquette bonapartiste-révionniste, par 2 866 voix contre 2 498 à son adversaire radical Toussaint Malaspina.

Adversaire du parlementarisme, il se contenta à la Chambre de participer à quelques commissions, en particulier à la commission chargée de l'examen des projets de loi concernant l'exploitation des services maritimes, d'une part entre le continent et la Corse, d'autre part entre la France, la Tunisie, l'Algérie, et la côte de Barbarie. Il demanda également à interpellier le ministre de la Guerre sur le maintien de la discipline dans l'armée.

Il se représenta aux élections du 20 août 1893 mais en dépit, ou peut-être à cause de son ralliement à la République, il fut battu dès le 1^{er} tour par un ancien bonapartiste lui aussi rallié, Sébastien Gavini, par 2 066 voix contre 3 270 à son rival. Il abandonna dès lors la scène politique et mourut le 3 avril 1931 presque octogénaire en son domicile parisien ; il était alors veuf de la princesse Jeanne Bonaparte.

VILLETTE-GATÉ (HENRI, CHARLES **VILLETTE**, dit), né le 19 avril 1836 à Meursault (Côte-d'Or), mort le 4 février 1928 à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

Sénateur d'Eure-et-Loir de 1922 à 1928.

Fils d'un modeste fonctionnaire, Henri Villette fréquente l'école primaire, puis le collège de Nogent-le-Rotrou. Dès l'âge de seize ans, il entre dans la vie active. Il devient l'employé de M. Gaté, tanneur, puis son gendre, enfin son associé et prend alors le nom de Villette-Gaté. Il assurera pendant trente-cinq ans la direction de la tannerie.

Villette-Gaté s'intéresse aussi vivement à l'activité agricole. Il ne se contente pas de vues théoriques et assure lui-même l'exploitation d'un important domaine. Il est convaincu de l'intérêt économique de l'activité collective agricole organisée et on ne s'étonne pas dans ces conditions de le voir fonder le syndicat des agriculteurs et éleveurs du Perche et de seconder l'essor de la société hippique percheronne, qui fut pendant longtemps le plus puissant groupement consacré à l'élevage du cheval de trait.

Une personnalité comme Villette-Gaté ne pouvait pas se désintéresser des affaires publiques. De bonne heure, il est appelé par ses compatriotes à les représenter au conseil municipal de Nogent-le-Rotrou. Il dirigera l'action du conseil municipal de cette commune pendant vingt-cinq ans. Il est également conseiller d'arrondissement et siège au Conseil général d'Eure-et-Loir.

Pendant trente années de sa vie, il fut très lié avec le président Paul Deschanel. A la mort de celui-ci, le 28 avril 1922, c'est tout naturellement qu'il brigue le poste de sénateur laissé vacant par la mort de son ami. A l'élection partielle du 9 juillet 1922, il est élu sénateur d'Eure-et-Loir par 416 voix contre 298 à Jacques Benoist sur 716 votants.

Il s'inscrit d'abord au groupe de l'union républicaine et plus tard, dès qu'il fut fondé, au groupe de l'union démocratique et radicale. Il collabore utilement aux travaux de la commission de codification des lois ouvrières et de la commission des douanes.

La maladie ne lui permettra pas d'accomplir jusqu'à son terme son mandat. Il est décédé dans sa quatre-vingt-troisième année à Nogent-le-Rotrou.

VILLIERS (EMILE, FRANÇOIS, MARIE), né le 31 juillet 1851 à Brest (Finistère).

*Député du Finistère de 1893 à 1912.
Sénateur du Finistère de 1912 à 1921.*

Fils de l'ancien député du Finistère, François-Marie Villiers, propriétaire, décédé en 1885, et de Elise Goulin, Emile Villiers s'engage, pendant la guerre de 1870, dans la légion des volontaires de l'Ouest.

Ayant ensuite, à l'issue des hostilités, poussé ses études jusqu'à la licence en droit, il devient attaché de cabinet du préfet du Finistère, puis chef de cabinet des préfets de la Loire et des Bouches-du-Rhône, mais donne sa démission de ces dernières fonctions lors de la retraite du maréchal de Mac-Mahon, en 1879.

Devenu conseiller municipal adjoint au maire de Brest, il est élu conseiller général pour le canton de Daoulas avec une avance de 213 voix sur son principal concurrent. Invalidé, il est réélu avec une majorité de 500 voix.

Aux élections législatives du 20 août 1893, il se porte comme candidat de la droite dans la 2^e circonscription de Brest, pour remplacer Boucher, député conservateur, qui ne se représente pas. Il est élu au premier tour par 7.479 voix contre 4.460 à Maissin, ingénieur, candidat républicain. Il sera régulièrement réélu au premier tour, car sans concurrent sérieux, le 8 mai 1898, par 9.287 voix sur 10.423 votants; le 27 avril 1902, par 10.906 voix sur 11.391 votants; le 6 mai 1906, par 10.620 voix sur 11.612 votants, et le 24 avril 1910, par 9.586 voix sur 11.934 votants.

Au Palais Bourbon, Emile Villiers siège parmi les conservateurs.

Il se prononce contre l'augmentation des impôts, pour la protection de l'agriculture et de l'industrie nationale contre la concurrence étrangère, et naturellement, en 1905, contre le projet de loi de séparation des églises et de l'Etat.

Le sénateur Delobbeau étant décédé, une élection complémentaire a lieu à laquelle Emile Villiers se présente. Ayant obtenu 449 voix au premier tour contre 248 à Lefèvre sur 1.331 votants, il l'emporte au second tour, recueillant 664 suffrages contre 563 à son principal adversaire.

Au Palais du Luxembourg, il s'inscrit au groupe des indépendants et intervient rarement en séance publique, mais toujours de façon pertinente, marquant une nette préférence pour les discussions mettant en cause la marine ou les pêches.

Lors du renouvellement du 9 janvier 1921, il échoue de quelques dizaines de voix aux deux premiers tours de scrutin, recueillant successivement 619 et 629 suffrages, et de 3 seulement au troisième tour, qui a lieu à la majorité relative. Il rentre alors dans la vie privée et va avoir une vieillesse fort pénible.

Par suite de deuils répétés dans sa famille, il connaît, d'abord près de Landerneau, puis, à partir de 1938, à Beauvoir, près de Plougastel, des conditions de vie de plus en plus difficiles, encore aggravées par un état de santé sans cesse déclinant.

VINCENT (ADOLPHE, JULES, FÉLIX, LOUIS), né le 12 juillet 1896 à Desvres (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1936 à 1942.

Adolphe Vincent appartient à une famille d'industriels du Boulonnais enracinée depuis Louis XIII, qui tint dans la vie politique et économique locale un rôle important.

Après avoir été élève de l'école laïque de sa ville natale de Desvres, il devint à Paris élève du lycée Louis-le-Grand puis étudiant à la Faculté de droit de Paris où il passa sa licence et obtint son doctorat ès sciences politiques et économiques après avoir été en Angleterre étudiant à la Greenwood's School de Canterbury.

Lors de la Première Guerre mondiale, il fut mobilisé au début de 1915 dans les rangs de l'infanterie. Il fut quatre fois cité à l'ordre du jour de l'armée, décoré de la médaille militaire, puis blessé en 1918 avant de recevoir la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

Démobilisé, il s'inscrivit, en 1920, comme avocat à la Cour d'appel de Paris, sans jamais mélanger sa vie professionnelle et la politique.

Membre en 1924 du cabinet de Bovier-Lapierre, ministre des Pensions, il est nommé, en 1925, attaché parlementaire au cabinet du ministre du Travail, Duraufour.

Sa situation dans la capitale ne l'éloigne nullement de son Pas-de-Calais natal : délégué cantonal, il est élu conseiller municipal de Desvres en 1924 puis adjoint au maire. En 1925, il est désigné dès le premier tour de scrutin comme conseiller d'arrondissement par les électeurs du canton de Desvres qui, en 1928, le choisissent comme conseiller général, poste qu'il occupa pendant près d'un quart de siècle.

Aux élections législatives de 1932, il se présente pour la première fois à la députation dans la 3^e circonscription de Boulogne. En troisième position au premier tour avec 4.399 voix sur 17.632 votants, il se désiste en faveur de Léon Abrami qui avait obtenu quelques dizaines de voix de plus que lui et qui au second tour emporta le siège.

Candidat à nouveau en 1936, il arrive en tête avec 7.908 voix sur 18.262 votants et il est élu au second tour par 10.676 voix sur 18.277 votants contre 7.403 voix au socialiste Desclève qui avait bénéficié des voix communistes alors que lui-même avait recueilli celles du candidat de centre droit Felvay.

Candidat républicain national, il se pose tout de suite en adversaire de « l'expérience commun-socialiste ». La paix à l'extérieur, l'ordre à l'intérieur, le maintien du franc et l'équilibre budgétaire, la revalorisation de l'agriculture, le développement et la protection des pêches maritimes, l'aménagement des décrets-lois, la lutte contre le chômage, le progrès social, tels sont les principaux points de son programme.

Inscrit à la Chambre au groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants. Il est membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, de la commission du commerce et de l'industrie et enfin de celle des pensions civiles et militaires ; il fut aussi membre de la commission du règlement de la Chambre des députés.

Il proposa plusieurs mesures, surtout en faveur des anciens combattants et demanda l'accélération du vote par le Sénat du projet de loi sur la retraite des vieux travailleurs. De plus il rapporta plusieurs textes au titre de la commission des pensions, ainsi qu'au titre de la commission des colonies, dont la loi du 30 janvier 1937 portant ouverture d'une enquête dans les colonies et pays de protectorat. A la tribune, il intervint surtout dans la discussion des budgets : colonies, marine marchande, agriculture, commerce.

S'il refusa sa confiance au gouvernement de Léon Blum en juin 1936, il vota cependant pour les congés payés et les conventions collectives et s'abstint sur l'institution de la semaine de 40 heures.

Sensibilisé aux questions coloniales, il avait demandé à interpellier sur la situation à Madagascar et sur la politique du gouvernement au sujet de l'introduction dans la Grande Ile de colons étrangers, spécialement polonais et roumains.

Défenseur déterminé de la position politique et militaire du territoire de Djibouti, chef du contrôle français en mer Rouge et dans l'océan Indien sur les trajets maritimes vers Madagascar et l'Indochine, il est l'un des membres et le rapporteur de la commission d'enquête que le ministre des Colonies Georges Mandel envoya sur place en mars 1939, en même temps que le gouvernement expédia à Djibouti des renforts en hommes et en matériel.

Ayant pris la parole en 1939 après la déclaration de guerre à une émission de T.S.F. au cours de laquelle il avait exalté « le peuple français avec ses 110 millions d'habitants », il fut violemment pris à partie par la presse nazie des 20 et 21 décembre 1939.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il accorda au maréchal Pétain les pouvoirs constituants que celui-ci demandait aux Chambres.

VINCENT (AUGUSTE), né le 17 février 1864 à Serrières (Ardèche), mort le 28 février 1915 à Aubenas (Ardèche).

Sénateur de l'Ardèche de 1912 à 1915

Auguste Vincent est né à Serrières le 17 février 1864. Fils de cultivateur, il aspire à un autre destin que celui de cultiver la terre dure et aride de l'Ardèche. Ses aptitudes lui permettent de poursuivre ses études et très vite l'enseignement lui apparaît comme sa vocation. Son rêve sera réalisé lorsqu'il sera instituteur, puis directeur d'école primaire supérieure.

Ses concitoyens en font un conseiller général. Puis à l'élection partielle du 5 février 1911, il se présente à la députation dans la 2^e circonscription de Privas. Son adversaire, Chalamel, est élu par 8.610 voix alors que lui-même en recueille 8.131. Ce résultat très honorable l'incite à se présenter aux élections sénatoriales du 7 janvier 1912. Il est alors élu par 415 voix sur 777 suffrages exprimés. Il s'inscrit au Sénat au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale socialiste.

Il vote en 1912 pour la construction d'Etat des chemins de fer du Centre et pour la liquidation des congrégations supprimées.

Mais l'école primaire reste la passion de sa vie, l'éducation des enfants son souci permanent. Il dira à la tribune du Sénat que, pendant trente ans, il a vécu de la vie de l'école primaire. Il signe en 1912 la motion déposée par Astlier sur l'enseignement technique, qui invitait le gouvernement à multiplier les écoles et les cours professionnels.

La mort l'arrache trop prématurément à ce combat. Il décède après une longue maladie à Aubenas dans sa cinquante-deuxième année.

VINCENT (CHARLES, AUGUSTIN, Daniel dit DANIEL-VINCENT), né le 31 mars 1874 à Bettrechies (Nord).

*Député du Nord de 1910 à 1927.
Sénateur du Nord de 1927 à 1941*

*Sous-secrétaire d'Etat à
l'Aéronautique militaire
du 20 mars au 12 septembre 1917.*

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 12 septembre au 16 novembre 1917.

Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du 16 janvier 1921 au 15 janvier 1922.

Ministre du Travail et de l'Hygiène du 29 mars au 9 juin 1924.

Ministre du Commerce et de l'Industrie du 29 octobre 1925 au 23 juin 1926.

Ministre des Travaux publics du 23 juin au 19 juillet 1926.

Ancien élève de l'école normale primaire supérieure de Saint-Cloud, puis de l'université de Lille et de la Sorbonne, Daniel-Vincent débute dans l'enseignement comme professeur à l'école normale de Douai (1901) et devient ensuite, en 1904, professeur à celle de Paris. Poursuivant parallèlement ses études, il est reçu docteur ès lettres en 1909, à la faculté de Lille.

Candidat aux élections législatives de 1910 dans son département d'origine, il est élu au second tour de scrutin, le 8 mai, par 7.170 voix contre 5.606 à Carlier sur 12.962 votants, dans la 3^e circonscription d'Avesnes, enlevant le siège de Dehove, qui s'était retiré à l'issue du premier tour. Il sera réélu, au premier tour, le 26 avril 1914, en qualité de représentant du parti radical unifié, par 7.644 voix contre 5.802 à Cantineau, du parti républicain démocratique.

Au Palais Bourbon, il s'inscrit au groupe du parti radical-socialiste dont il deviendra, en 1914, membre du comité directeur. Il appartient également aux commissions des mines, d'assurance et de prévoyance sociale, de l'enseignement et des beaux-arts, du budget. De 1912 à 1914 il assume les fonctions de secrétaire de la Chambre des députés.

Survient la guerre. Mobilisé immédiatement comme brigadier du train des équipages, Daniel-Vincent demande à passer dans l'aviation. Il devient rapidement sous-lieutenant, puis lieutenant d'une escadrille de bombardement. Sa conduite lui vaut la Croix de guerre française, ainsi que la Croix de guerre belge et il recevra quelque temps plus tard le grand-cordon de la couronne de Belgique.

Revenu au Palais Bourbon, Daniel-Vincent prend place au sein de la commission des finances, qui le désigne tout naturellement pour rapporter le budget de l'Aviation. A cette occasion il fait, lors d'une réunion en comité secret, un exposé de la situation de notre aviation qui lui vaut d'être appelé à la direction de cette arme comme sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique militaire, dans le 5^e cabinet Ribot (20 mars-12 septembre 1917). Il en profite pour réaliser quelques réformes heureuses, après quoi il reçoit le portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-Arts lorsque le ministère auquel il appartient démissionne pour faire place à la combinaison Painlevé (12 septembre-16 novembre 1917).

Le 16 novembre de la même année ont lieu les élections législatives. Il se présente sur la liste de la fédération républicaine dont il est, avec Louis Loucheur, l'un des fondateurs dans le département du Nord et qui constitue en fait une union de tous les partis républicains. Il est élu deuxième de liste, recueillant 136.933 voix sur 374.022 votants.

Toujours en 1919, il devient conseiller municipal, puis maire du Quesnoy, et le restera jusqu'en 1940.

Aristide Briand le choisit comme ministre du Travail et de la Prévoyance sociale dans le 7^e cabinet qu'il constitue le 16 janvier 1921 et qui durera jusqu'au 15 janvier 1922.

Daniel-Vincent devient conseiller général de Berlaumont le 16 octobre 1921. Il sera réélu en 1922 et en 1928, mais battu en 1934 par le candidat communiste Paul Stievenard; à cette occasion il avait affirmé qu'il se prononcerait contre le « front commun ». Au même moment, il devient, à la Chambre des députés, président de la commission des régions libérées dont il avait demandé la création.

Il reprend contact avec le gouvernement en qualité de ministre du Travail et de l'Hygiène dans le 3^e cabinet Poincaré (21 mars-9 juin 1924). C'est alors qu'il met au point, puis fait voter par les deux assemblées le projet de loi sur les assurances sociales.

Aux élections du 11 mai 1924, Daniel-Vincent, avec 126.611 voix sur 451.028 votants, arrive en tête de la liste de la fédération républicaine du Nord. Inscrit pour cette législature au groupe de la gauche radicale, il fait partie de la commission de l'armée et de la commission du suffrage universel.

Le 29 octobre 1925, il reçoit le portefeuille du Commerce et de l'Industrie dans le 3^e cabinet Painlevé; il le conservera sans interruption jusqu'au 23 juin 1926, au sein des 8^e et 9^e cabinets présidés par Aristide Briand. Sans transition, il participe encore au 10^e cabinet Briand, mais cette fois en qualité de ministre des Travaux publics, du 23 juin au 19 juillet 1926.

L'année suivante, le sénateur Pasqual étant décédé, une élection partielle a lieu le 29 mai. Daniel-Vincent présente sa candidature et il est élu, au troisième tour de scrutin, par 1.259 voix sur 2.520 votants. Il sera réélu le 16 octobre 1932, toujours au troisième tour, par 1.345 voix sur 2.609 votants.

Au Palais du Luxembourg, où il se fait inscrire au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il fait partie de la commission de l'armée, dont il deviendra président en 1936, et de la commission de l'air. Il intervient régulièrement sur les sujets qui lui sont chers, notamment à l'occasion de chaque discussion budgétaire.

Entre-temps, il est devenu membre du conseil de l'université de Lille (1929), président du conseil supérieur des trans-

ports et président du Conseil général du Nord (1933).

Le 10 juillet 1940, Daniel-Vincent vote en faveur du projet de loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

En marge de son activité politique, Daniel-Vincent a collaboré à diverses publications périodiques, notamment à la *Démocratie coloniale*, aux *Pages libres* et à *L'Ecole nouvelle*. Il a publié en outre deux ouvrages : *L'éducation par l'action*, examen critique des méthodes d'éducation, et *La bataille de l'air*, historique du développement de l'aviation au cours de la guerre.

VINCENT (JULES, Emile, OLIVIER), né le 27 juin 1871 à Pierrefontaine-les-Varans (Doubs).

*Député de la Côte-d'Or
de 1910 à 1936.*

*Sénateur de la Côte-d'Or
de 1936 à 1941.*

Fils d'un brigadier de gendarmerie, Emile Vincent fait de bonne heure connaissance avec la réussite. Poursuivant sans défaillance de solides études essentiellement axées sur les disciplines scientifiques, il devient bientôt professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Dijon.

Ses concitoyens deviennent vite en lui un homme de qualité ; aussi l'appellent-ils à les représenter. C'est ainsi qu'il devient successivement maire de Voullaines en 1904, conseiller général du canton de Recey-sur-Ource en 1907 et, le 8 mai 1910, député de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine.

Ayant obtenu 4.362 voix au premier tour contre 4.337 à Tenting, député sortant, pratiquement son seul concurrent, sur 9.382 votants, il recueille, au second tour, 5.700 suffrages contre 4.087 à son adversaire, sur 9.895 votants. Son mandat lui sera renouvelé le 10 mai 1914, au deuxième tour, par 5.055 voix contre 4.480 à Montenod, progressiste, sur 9.640 votants, alors qu'il avait recueilli 4.317 suffrages au premier tour ; le 16 novembre 1919, alors qu'il arrive en deuxième position sur la liste d'action républicaine et sociale, recueillant 51.664 voix sur 73.705 votants ; le 11 mai 1924 où, se classant au troisième rang des candidats de la liste d'union républicaine et sociale, il est élu au bénéfice de la plus forte moyenne, obtenant 37.133 voix sur 78.879 votants ; le 22 avril 1928, au premier tour, par 6.498 voix sur 12.411 votants ; enfin, le 1^{er} mai 1932, toujours au premier tour, par 6.641 voix sur 11.713 votants.

A la Chambre des députés, sa formation scientifique développée dans le professorat de la pharmacie et de la médecine, trouve vite son emploi dans les questions d'hygiène et d'assistance. Cette

même préparation lui permet d'aborder, avec une égale compétence, les problèmes relevant de la chimie agricole. D'autre part, un souci scrupuleux des besoins du Châtillonnais lui confère une autorité spéciale dans les débats relatifs à la protection forestière. Les intérêts généraux de l'agriculture et de la viticulture bourguignonnes ont d'ailleurs en lui un défenseur attentif, documenté.

Ainsi a-t-il l'occasion, lors de la discussion des divers budgets de l'Hygiène et de la Santé publique, de faire une grande impression à la Chambre.

Emile Vincent n'oublie pas sa formation de chimiste. Aussi ne manquent-il pas d'intervenir dans la discussion des textes concernant la fabrication de l'ammoniaque synthétique ou la production des superphosphates nécessaires à l'agriculture, s'efforçant d'orienter l'industrie vers la fabrication des nitrates afin que la France devienne moins tributaire de l'Amérique du Sud.

Il s'emploie encore à la sauvegarde de nos forêts, richesse nationale, s'élevant contre les coupes abusives et les entraves apportées à l'usage des routes et chemins forestiers. Il milite en faveur du tannage à l'écorce de chêne, méthode susceptible d'augmenter la valeur de nos taillis.

Sur le plan de la politique générale, il soutient avec le groupe des indépendants le gouvernement d'union nationale de Poincaré, puis ceux qu'il considère comme ayant la charge de continuer son œuvre, à savoir les gouvernements de Briand, de Laval et de Tardieu.

Le 16 février 1936, étant alors député radical indépendant, il devient sénateur, élu au premier tour par 609 voix contre 234 à Kuhn, radical-socialiste, et 167 à Guénin, socialiste S.F.I.O. sur 1.010 suffrages exprimés. Il succède ainsi à Montenod, qui avait démissionné le 28 novembre précédent. En compagnie des deux autres sénateurs sortants : Jossot et Chauveau, il sera réélu le 23 octobre 1938, toujours dès le premier tour et en tête de liste, obtenant 719 voix sur 992 suffrages exprimés.

Au Sénat, où il fait partie des commissions de l'enseignement ainsi que de l'hygiène et de la prévoyance sociale, puis, en 1940, de la commission des douanes, il poursuit son inlassable activité dans les domaines qui lui sont familiers. Entre-temps, le 20 octobre 1937, il est devenu vice-président du Conseil général de la Côte-d'Or.

Le 10 juillet 1940, Emile Vincent vote le projet de loi constitutionnelle accordant les pleins pouvoirs au gouvernement du maréchal Pétain.

VINCENT (LÉON, ALFRED), né le 20 juillet 1874 à Calais (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1928 à 1936

Fils d'un entrepreneur de manutention calaisien, Léon Vincent fit toutes ses études au collège de Calais, puis entra, dès 1890, à l'entreprise paternelle qui devint l'entreprise de manutention et de transit « Entreprises maritimes Léon Vincent », à laquelle il consacra toute sa vie. Membre de la Chambre de commerce de Calais en 1904, il en fut le secrétaire depuis 1922 et devint conseiller du commerce extérieur.

L'activité politique l'avait tenté de bonne heure ; il était en effet entré au conseil municipal de Calais à l'âge de 26 ans en 1900 et y resta pendant trente-six ans ; premier adjoint de 1919 à 1922, il est maire de Calais de 1925 à 1934. Membre du conseil d'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, il présidait cette assemblée lorsqu'il fut élu député en 1928. Mais Léon Vincent avait, près de 20 ans auparavant, déjà été tenté par une carrière politique sur le plan national.

Il s'était présenté pour la première fois aux élections générales de 1910 dans la 2^e circonscription de Boulogne : en troisième position au premier tour avec 2.765 voix sur 16.591 votants, il se maintint cependant au scrutin de ballottage où il ne recueillit que 1.996 voix sur 16.734 votants. Il ne renouvela sa tentative ni en 1914 ni en 1919 ; mais en 1924, il s'inscrivit, dans la 2^e circonscription du Pas-de-Calais, sur la liste de concentration républicaine, qui n'eut d'ailleurs aucun élu, et totalisa personnellement 14.824 suffrages, le maximum de cette liste, sur 89.744 votants. Quatre ans plus tard, le scrutin d'arrondissement est rétabli et Léon Vincent retrouve la 2^e circonscription de Boulogne. En tête au premier tour, il ne recueille, à cause de la multiplicité des candidatures, que 6.185 voix sur 19.122 votants et est élu au second avec 7.573 voix sur 18.665 votants contre 6.058 à Vermeulen et 3.934 à Vadez. En 1932, il est réélu au second tour aussi mais avec plus d'éclat ; en tête au premier tour avec 8.281 voix sur 20.017 votants, il triompha au second avec 12.259 suffrages sur 19.349 votants contre 5.732 à Vermeulen et 1.118 à Maquer.

Porte-drapeau de la République laïque, démocratique et sociale, il est à la fois favorable à la politique de Poincaré et à celle de Briand pour l'extérieur, dont il se dit le disciple et se targue de l'amitié, et considère la formule « De Paul-Boncour aux disciples de Waldeck-Rousseau » comme le symbole de la politique nécessaire à la paix intérieure de la France.

Siégeant dans les rangs du parti républicain socialiste, Léon Vincent appartenait aux commissions des régions libérées, des douanes et des conventions commerciales dont il fut secrétaire, de la marine marchande dont il fut vice-président, enfin brièvement de celle de l'hygiène.

Il fut un rapporteur très actif : il signa en effet une cinquantaine de textes au cours de ses deux mandats, principalement au titre de la commission des douanes sur les taxations de diverses

marchandises comme les tissus de soie d'Extrême-Orient, les tulles et dentelles, importante industrie calaisienne, les régimes douaniers coloniaux, mais aussi au titre de la commission de la marine marchande pour laquelle il rapporta la loi du 12 janvier 1932 ratifiant la convention de Londres du 31 mai 1929 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, ou diverses mesures concernant les problèmes de la pêche maritime, les conserves de poisson, les inscrits maritimes, etc... Quant à ses interventions, outre les mêmes objets, elles portèrent aussi sur la réforme judiciaire, les loyers, le chômage en général, les règles en matière de connaissance.

De 1928 à 1932, Léon Vincent avait été élu secrétaire de la Chambre.

Il se représenta aux élections de 1936, mais sans succès : en tête au premier tour avec 6.775 voix sur 19.840 votants, devant le socialiste S.F.I.O. Vantielcke 6.736 voix, le communiste Cadras 3.153 voix et l'U.R.D. Planque 2.805 voix, il est au scrutin de ballottage victime de la discipline du Front populaire. Bien que Planque se désiste en sa faveur, il est mis en minorité par la conjonction Vantielcke-Cadras et c'est le candidat S.F.I.O. qui l'emporte de 90 voix avec 10.059 voix sur 20.253 votants alors qu'il rassemble 9.969 suffrages. Cet échec met un terme à sa vie politique.

Conseiller du commerce extérieur, censeur de la Banque de France, vice-consul du Danemark, d'Espagne et du Portugal, il était en outre président de la Fédération maritime du Port de Calais. Titulaire de la médaille interalliée (1914-1918), chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, du mérite maritime, il était aussi décoré de divers ordres étrangers.

VINCENT (MAURICE. PAUL, né le 26 mars 1886 à Lille (Nord).

Député du Nord de 1928 à 1936.

Fils d'un fonctionnaire des chemins de fer du Nord, chef de la petite vitesse à Lille en 1886, mais originaire de Dunkerque, Maurice Vincent après son passage au lycée Faidherbe entreprend des études dentaires qui le mèneront à une chaire de l'école dentaire de la Faculté de médecine de Lille.

Il avait participé avec bravoure à la guerre de 1914-1918, où il fut grièvement blessé, et reçut la croix de guerre française, la croix de guerre belge et la Légion d'honneur. Aussi, la paix retrouvée fut-il tout naturellement appelé à la présidence de l'Association des mutilés et réformés de Dunkerque, au Comité départemental des mutilés, enfin à la vice-présidence de la Fédération des associations de mutilés de veuves de guerre.

Ce sont ses amis dunkerquois qui le poussent, malgré ses hésitations à se présenter à l'élection partielle destinée à

donner un successeur à Félix Coquelle, député de la 1^{re} circonscription de Dunkerque, qui vient de mourir. En tête au premier tour avec 8.700 voix sur 21.977 votants, il est élu au second le 4 novembre 1928 par 10.318 suffrages sur 22.506 votants, contre 10.034 au socialiste Valentin et 1.979 à Barra. Il est réélu en 1932, après une campagne ardente et mémorable et toujours au second tour, par 13.164 voix sur 26.769 votants, contre 12.481 à Valentin; il avait manqué de peu son élection au premier tour avec 13.026 voix sur 26.511 votants.

Républicain de gauche de tendance Poincaré, défenseur des intérêts supérieurs de la France et des intérêts particuliers de la Flandre maritime, il promet d'œuvrer à l'extension des ports de Dunkerque et de Gravelines et fait sienne la ligne politique d'André Tardieu.

Membre du groupe des républicains de gauche, il appartient à la commission de la marine marchande et à celle des pensions et de l'hygiène, dont il sera secrétaire.

Il dépose plusieurs propositions de loi dont celles qui deviendront la loi du 28 juin 1930 créant la croix du combattant, et la loi du 7 janvier 1932 accordant le bénéfice de la rééducation professionnelle aux victimes du travail et aux marins français accidentés. Mais il ne réussit pas à étendre aux pêches maritimes le bénéfice de la loi de 1897, dite loi du cadenas. Il fut le rapporteur de divers textes concernant les emplois réservés, dont la loi du 12 août 1933 relative à diverses professions du corps médical, de plusieurs lois concernant la réorganisation de la Compagnie générale transatlantique et ses conventions avec l'Etat. Il défendit en outre à la tribune la loi chiorée du Nord, qu'il contribua à sauver en faisant voter une loi de contingentement, et le marché du blé, s'intéressant aussi aux habitations à bon marché, à la main-d'œuvre nationale, aux assurances sociales, etc..

Au renouvellement de 1936, il se représente, mais sans succès : dès le premier tour, Charles Valentin maire socialiste de Dunkerque, son adversaire depuis 1928, le distance déjà, de peu il est vrai — 168 voix — avec 12.390 voix sur 28.291 votants alors qu'il en recueille 12.222. Au second tour, il est très nettement battu : il ne reçoit que 170 suffrages de plus qu'au premier tour avec 12.392 voix sur 28.275 votants alors que Valentin, bénéficiant des voix du candidat communiste Dulas qui s'était désisté en sa faveur, est élu avec 15.142 voix.

Maurice Vincent retrouve alors son cabinet dentaire.

VINET (LOUIS, CHARLES), né le 9 janvier 1840 à Garancières-en-Beauce (Eure-et-Loir), mort le 5 février 1924 à Paris.

*Sénateur d'Eure-et-Loir
de 1888 à 1921.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 536.)

Louis Vinet sera régulièrement réélu, au premier tour, le 7 janvier 1894, par 671 voix sur 733 votants, le 4 janvier 1903, par 377 voix sur 733 votants, et le 7 janvier 1912, par 385 voix sur 723 votants.

Au Palais du Luxembourg, où il siège au sein de l'union républicaine, Louis Vinet continue à se consacrer essentiellement à la défense des intérêts agricoles qu'il soutient à chaque occasion. Protectionniste convaincu, il fait en outre partie de la commission sénatoriale des douanes.

Sur le plan local, il est successivement président du syndicat agricole des arrondissements de Chartres, de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou, et aussi président de la caisse régionale agricole d'Eure-et-Loir.

Sur le plan national, sa notoriété lui vaut d'entrer au conseil supérieur de l'agriculture.

Sa santé déclinant, Louis Vinet renonce à se présenter lors du renouvellement du Sénat le 9 janvier 1921 alors qu'il comptait près d'un tiers de siècle de mandat législatif. Il décédera le 5 février 1924.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

VIOLLE (FERNAND), né le 21 octobre 1869 à Vannes (Morbihan), mort le 13 décembre 1939 à Vannes

Député du Morbihan de 1924 à 1928.

Fernand Violle est né à Vannes, dans le Morbihan, le 21 octobre 1869. Avocat, il est d'abord élu conseiller municipal de sa ville, puis, cédant, après avoir milité pendant 35 ans, aux sollicitations de son ami le député Robic, se présente aux élections législatives en 1924 dans le Morbihan sur la liste de la fédération républicaine indépendante, face aux listes d'union républicaine, du bloc des gauches, du bloc ouvrier-paysan, sur un programme de droite qui fait une large part à la défense des intérêts locaux. A l'issue de scrutin qui marque le retour du régime de la représentation proportionnelle, il est élu à la plus forte moyenne, quatrième de sa liste sur 8 députés.

A l'assemblée, il s'inscrit au groupe de l'union républicaine et fait partie de la commission de l'hygiène et de la commission de la législation civile et criminelle. Sa profession le conduit tout naturellement à s'intéresser aux questions de droit criminel et commercial. C'est ainsi qu'il est, en 1926, rapporteur d'un projet de loi visant à modifier certaines dispositions du Code d'instruction criminelle et qu'il prendra part

à de nombreuses discussions relatives à la législation sur les baux d'immeubles à usage d'habitation et de locaux à usage commercial et industriel.

En 1928, à l'expiration de son mandat, le changement de mode d'élection — retour au scrutin d'arrondissement — le dissuada de se représenter : ne voulant pas avoir à s'opposer à certains de ses amis, il préféra laisser sa place à l'abbé Desgranges qui fut élu.

Il revint alors au barreau où il exerça jusqu'en 1937 et mourut à l'âge de 70 ans le 13 décembre 1939 à Vannes.

VIOLLETTE (MAURICE, GABRIEL), né le 3 septembre 1870 à Janville (Eure-et-Loir)

*Député d'Eure-et-Loir
de 1902 à 1919 et de 1924 à 1930.*

*Sénateur d'Eure-et-Loir
de 1930 à 1939.*

*Ministre du ravitaillement et des
transports maritimes
du 20 mars au 4 juillet 1917.*

*Ministre d'Etat
du 4 juin 1936 au 21 juin 1937,
et du 13 mars au 10 avril 1938.*

Issu d'une famille beauceronne d'artisans et de laborateurs installée à Sancheville depuis le XVIII^e siècle, puis à Janville à la fin du XVIII^e siècle, Maurice Viollette est né le lendemain de la chute du second Empire à Sedan : « Dans mon petit village, je suis venu annoncer la République », aimait-il à rappeler.

Il fait ses études au lycée d'Orléans, puis en 1889, il vient à Paris à la Faculté de droit et obtient la licence.

Etudiant, il s'inscrit au groupe des « jeunesses républicaines » et adhère au parti socialiste broussiste. Il collabore aux journaux du parti, notamment à *La petite République*, et c'est avec une conférence sur Louis-Blanc qu'il fait réellement, en présence de Viviani, ses débuts dans la vie politique.

Il prête serment d'avocat en 1892 devant la Cour d'appel de Paris. Remarqué alors par Millerand, il devient son collaborateur, et c'est ainsi qu'il est appelé à préparer ou à plaider, soit avec son maître, soit seul, de très importants procès, notamment ceux de *La petite République*, de *La Dépêche de Toulouse* et de Jaurès contre Ressaygues à propos de la grève de Carmaux. Pendant toute cette période, celui qui est devenu M^r Viollette prend souvent la parole pour représenter divers journaux ou personnalités devant les tribunaux, les cours d'assises et d'appel ou les conseils de guerre.

Il poursuit parallèlement ses études de droit et soutient avec succès, en 1896, deux thèses de doctorat : l'une sur les offres réelles en droit français, l'autre sur la plus-value due au fermier

sortant. Pendant plusieurs années, il a également l'occasion de collaborer à la rédaction du recueil *Sirey*, publication bien connue de tous les juristes.

Conseiller municipal de Janville en 1896 à la suite du décès de son père, maire de la commune, qui avait lui-même succédé à ce poste, en 1877, à son propre père, il devient conseiller municipal de Tours de 1898 à 1902.

Chef du secrétariat particulier de Millerand, devenu, le 22 juin 1899, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes, dans le cabinet Waldeck Rousseau, il démissionne de cette fonction en février 1902 pour pouvoir se présenter aux élections qui se préparent. Déjà, en 1898, il a présenté une candidature de principe aux élections législatives dans l'arrondissement de Chignon : ne recueillant que 3.898 voix sur 21.725 votants il s'est désisté en faveur du candidat radical, Leflet, député sortant. Mais le 11 mai 1902, Maurice Viollette devient député de Dreux : n'obtenant au premier tour que 5.544 voix contre 6.488 à Joseph Dubois, fils du député sortant qui s'était retiré, et 3.520 à Renard, il l'emporte au second tour, recueillant 8.507 suffrages contre 7.464 à son principal adversaire, sur 16.048 votants. Adeptes convaincus de la laïcité, il ne manque pas, durant cette législature, de voter en 1905 en faveur du projet de loi de séparation des églises et de l'Etat. Son mandat législatif lui sera régulièrement renouvelé, à chaque fois au premier tour, le 6 mai 1906, par 9.895 voix sur 16.936 votants ; le 24 avril 1910, par 8.659 voix sur 16.148 votants, et le 24 avril 1914, par 8.801 voix sur 15.968 votants.

Simultanément, il devient conseiller général d'Eure-et-Loir en 1906, puis, en 1908, conseiller municipal et maire de Dreux. Il le restera quarante et un ans, consacrant une grande partie de son activité à cette petite ville dont la prospérité est son œuvre. D'un pays figé dans la tradition agricole il saura faire peu à peu une cité modèle particulièrement vivante, où les réalisations de caractère social se seront multipliées.

A la Chambre des députés, où il s'inscrit au groupe républicain socialiste, il accomplit une œuvre législative considérable. Membre de la commission des finances en 1911, il est chargé du rapport du budget des Colonies et dénonce vivement les abus inquiétants d'une certaine forme de colonisation. C'est alors qu'il expose, dans un ouvrage retentissant, toute l'affaire de la N'Goko Sangha.

Il appartient également à la commission de la réforme judiciaire et de législation civile. Aussi ne manque-t-il pas d'intervenir chaque fois qu'il est question de l'état des personnes : ainsi est-il à l'origine de la loi sur la recherche de la paternité (1912) et rapporteur des projets relatifs au salaire de la femme mariée et à la légitimation des enfants adultérins. Il collaborera plus particulièrement, en 1918, à la révision du régime des hypothèques.

En 1914, ses collègues le portent à la vice-présidence de la Chambre, fonction qu'il assumera pendant trois ans.

Mais c'est l'année de la guerre. Capitaine de chasseurs alpins à Bourg-Saint-Maurice, Maurice Viollette mène sa colonne aux attaques de Tracy-le-Val et de Tracy-le-Mont, ce qui lui vaudra la Croix de guerre.

Puis le gouvernement le rappelle à Paris. Au sein de la commission de l'armée il dénonce les insuffisances en matière d'équipement, notamment en artillerie, et surtout les vues trop sommaires d'un état-major qui ne conçoit la guerre qu'en faisant donner l'infanterie. Il fait à ce sujet d'importants discours aux comités secrets de la Chambre des députés.

En 1917, à l'heure où la France se trouve aux prises avec une situation intérieure difficile, Ribot, président du Conseil, lui confie la mission particulièrement ingrate de diriger le ministère du Ravitaillement et des Transports maritimes dans le 5^e cabinet qu'il forme (20 mars au 4 juillet 1917).

Les élections législatives du 16 novembre 1919 ont lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Ayant refusé d'adhérer au bloc national, Maurice Viollette est battu bien qu'ayant personnellement obtenu 18.286 voix sur 54.014 votants. Cet échec ne l'empêchera pas, en 1921, d'être élu président du Conseil général d'Eure-et-Loir.

A l'occasion des élections du 11 mai 1924, il reprend sa place à la Chambre des députés, entraînant toute sa liste d'union des gauches qui recueille 32.005 voix sur 62.347 votants. De nouveau membre de la commission des finances, il assume alors les fonctions de rapporteur général.

En 1925, il est nommé gouverneur général de l'Algérie. Il s'efforce de pratiquer à ce poste une politique de justice, de bonté et de compréhension à l'égard des Musulmans. Il préconise l'assimilation par l'attribution de la citoyenneté française aux éléments autochtones au fur et à mesure de leur accession à un certain degré d'évolution, refusant en revanche l'extension systématique du droit de vote à tous les indigènes dont certains pourraient se laisser entraîner par des agitateurs ou par l'administration. Ce projet de réforme (matérialisé par le projet de loi déposé par le gouvernement Blum le 30 décembre 1936 et connu sous le nom de « projet Blum-Viollette »), jugé à l'époque trop audacieux, déclenche contre son auteur les tenants de la grande colonisation qui ne tardent pas à le contraindre à la démission. Cette période inspirera à Maurice Viollette un nouvel ouvrage : *L'Algérie vivra-t-elle ?*

De retour d'Algérie, il est réélu député le 29 mai 1928 : ayant obtenu au premier tour 6.233 voix contre 4.169 à Laroche, candidat de l'union des républicains démocrates, il bénéficie au second tour du désistement de Béranger, socialiste SFIO, ce qui lui permet de

recueillir 7.742 suffrages contre 4.624 à son adversaire sur 15.301 votants.

L'année suivante, Maurice Viollette est pressenti en vue de se présenter aux élections sénatoriales qui doivent avoir lieu le 20 octobre. Ce jour-là, il obtient 407 voix sur 714 votants, se classant au deuxième rang des candidats alors que trois sièges sont à pourvoir. Il devient de ce fait sénateur d'Eure-et-Loir.

Au Sénat, nombreuses sont ses interventions, lesquelles portent essentiellement sur les sujets qui lui sont devenus familiers tant ils lui tiennent à cœur : problèmes juridiques ou militaires, questions relatives à l'Algérie et, bien sûr, tout ce qui touche à l'agriculture, qu'il s'agisse des baux à ferme, du prix des céréales, de la défense des marchés agricoles ou du fonctionnement de l'office du blé. Maurice Viollette appartient d'ailleurs tour à tour à la commission des finances, à la commission de législation civile et criminelle, à la commission de l'Algérie, dont il sera élu vice-président en 1936, à la commission de l'armée.

Il reprend alors contact avec le gouvernement puisqu'on le retrouve ministre d'Etat dans le premier cabinet Blum (4 juin 1936 au 21 juin 1937), dans le 3^e cabinet Chaumets (22 juin 1937 au 18 janvier 1938) et dans le 5^e cabinet Blum (13 mars au 10 avril 1938).

En cette même année 1938, son opposition à la politique de Munich le fait classer parmi les « bellicistes » et il est battu, avec toute sa liste, lors du renouvellement d'un tiers des sénateurs, le 23 octobre. Ayant obtenu au premier tour 274 voix sur 721 votants, se classant alors au sixième rang, il recueille au deuxième tour 305 voix, ce qui le place en quatrième position alors que deux sièges seulement restent à pourvoir.

Provisoirement écarté du Parlement, Maurice Viollette, loin d'être découragé, en profite pour développer encore son activité sur le plan local.

VION (HENRI, EMILE, VICTOR), né le 4 mai 1853 à Sainte-Emilie (Somme), mort le 16 octobre 1912 à Villers-Faucon (Somme).

Député de la Somme de 1905 à 1910.

C'est un propriétaire terrien et un fabricant de sucre qui possédera lorsqu'il se présentera aux élections législatives 30 années d'une longue pratique industrielle et agricole.

Il est maire et conseiller général de Villers-Faucon. Le 21 mai 1905, il est élu député lors de l'élection partielle qui a lieu dans la Somme — arrondissement de Péronne — le siège étant devenu vacant à la suite de la démission de son mandat de député de Tranno, élu sénateur le 4 mars 1905.

Henri Vion qui se présente comme membre de l'union républicaine est élu au premier tour de scrutin par 13.838 voix

sur 24.655 suffrages exprimés, son principal concurrent Magniez obtenant 10.400 voix.

Pendant la courte période où il siégea, avant le renouvellement de la Chambre des députés, il vota contre la loi de séparation des églises et de l'Etat, et en faveur de la loi sur les retraites ouvrières.

En 1906, il se présente de nouveau dans la circonscription de Péronne, s'engageant à voter pour un large dégrèvement des revenus des ouvriers, pour l'abolition du privilège des bouilleurs de cru, pour la constitution d'un « bien de famille insaisissable ».

« Je suis républicain, défenseur résolu de la propriété individuelle, adversaire de toutes les utopies collectivistes. »

Il est élu par 17.282 voix sur 24.030 suffrages exprimés contre 3.938 voix à son principal concurrent Vasset. Il est membre de plusieurs commissions.

Son activité législative est principalement axée sur les problèmes de sa circonscription, qu'ils soient agricoles ou industriels : il est auteur notamment d'une proposition de loi tendant à venir en aide aux familles des ouvriers brodeurs et tisseurs à la main sans travail dans sa région.

Il ne se représente pas aux élections de 1910 et il meurt le 16 octobre 1912 à Villers-Faucon.

VIOX (MARIE, GEORGES, *Camille*), né le 30 juin 1833 à Lunéville (Meurthe), mort le 18 février 1910 à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

*Député de Meurthe-et-Moselle
de 1881 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 538.)

En 1889, Viox a 56 ans ; il se présente pour la troisième fois devant les électeurs avec un programme qui est un bilan très satisfait de la politique du gouvernement de la France depuis 19 ans et un appel à ses électeurs pour un « nouveau triomphe de la démocratie paisible et laborieuse ».

Obtenant 10.984 voix sur 21.896 suffrages exprimés, alors que son concurrent Michaut — député de Lunéville avant 1881, et depuis lors régulièrement battu par Viox — réunit 10.480 voix, Viox est élu au premier tour de scrutin.

Il est membre de diverses commissions. Son activité est assez restreinte et il n'intervient guère que sur des problèmes mineurs ou locaux : taxe sur les pianos, taxe sur les bicycles, ouverture d'un crédit en faveur des victimes des orages survenus près de Lunéville.

Ses positions, ses options demeurent constantes, ce sont celles de l'union républicaine à laquelle il est inscrit et son

programme électoral en 1893 reflète cette fidélité à des principes républicains, libéraux et à une politique de réformes limitées auxquels il est attaché depuis son premier mandat ; il est partisan de l'ordre, fait appel à la « prudence et la bonne volonté », parle de « la probité, la stabilité, la vigilance et l'esprit de progrès » qui doivent caractériser un gouvernement.

Pour la quatrième fois il est élu dès le premier tour de scrutin, il est le seul candidat et il obtient 14.489 voix sur les 17.561 suffrages exprimés, le nombre des inscrits étant de 25.593.

Il est membre de plusieurs commissions, s'intéresse aux problèmes de l'enseignement primaire ; par deux fois, il fait des rapports sur des projets de loi relatifs à son organisation.

En 1898, il ne se représente plus et meurt le 18 février 1910.

WISEUR (JULES, AUGUSTIN), né le 21 février 1836 à Vis-en-Artois (Pas-de-Calais), mort le 6 février 1923 à Equihem (Pas-de-Calais).

*Sénateur du Pas-de-Calais
de 1897 à 1920.*

Propriétaire agriculteur, vétérinaire, chef du service départemental vétérinaire, Jules Viseur accepte au dernier moment, en 1893, d'être candidat à l'élection législative dans la 2^e circonscription d'Arras contre le candidat conservateur ; il obtient 9.704 voix contre 9.791 à Taillandier, qui est réélu.

Il a plus de chance le 1^{er} août 1897 où, au premier tour de scrutin, il est élu sénateur en remplacement de Camescasse, décédé, par 1.499 voix sur 1.798 votants.

Dès son élection au Sénat il cesse d'exercer ses fonctions de chef du service vétérinaire départemental.

Son mandat lui est renouvelé le 28 janvier 1900, toujours au premier tour de scrutin, par 1.189 voix sur 1.792 votants, et le 3 janvier 1909 par 1.467 voix sur 1.924 votants.

Jules Viseur est inscrit au groupe de l'union républicaine. Il prend part à la discussion du projet de loi ayant pour objet la protection de la santé publique, de la proposition de loi relative au recrutement de l'armée.

Ancien vice-président du Conseil départemental d'hygiène et de salubrité, ancien secrétaire général de la société de médecine vétérinaire du Nord et du Pas-de-Calais et de la société centrale d'agriculture, président d'honneur du cercle agricole du Pas-de-Calais, membre correspondant de la société nationale d'agriculture de France et de la société centrale vétérinaire, ancien membre du conseil supérieur des haras et du comité consultatif des épizooties, ancien président du conseil de surveillance du journal *l'Avenir*, Jules Viseur se livre à de nombreuses études vétérinaires sur la trans-

mission de la tuberculose aux carnivores par les voies digestives, sur la morve chez l'homme, la péricnemonie, la clavelée. En 1873, dans une lecture à l'Académie de médecine, il fait la première démonstration de la transmissibilité de la tuberculose aux carnivores par les voies digestives.

Il publie de nombreux travaux sur l'agriculture et l'économie du bétail notamment, en 1897, une *Histoire de la race chevaline boulonnaise*, ouvrage très estimé.

Il signe la préface d'un volume de *Récits et pensées*.

Républicain progressiste il combat, sous l'Empire, la candidature officielle et le plébiscite.

Le 1^{er} juillet 1882, il est fait chevalier de la Légion d'honneur pour « services exceptionnels rendus à l'occasion des épidémies ».

VISSAGUET (MARIE, XAVIER, Ernest), né le 4 novembre 1834 au Puy (Haute-Loire), mort le 20 mars 1920 au Puy.

*Député de la Haute-Loire
de 1876 à 1877.*

*Sénateur de la Haute-Loire
de 1879 à 1920*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 540.)

Vissagnet fut réélu sénateur, le 3 janvier 1897, dès le premier tour, avec 383 voix sur 698 votants et 694 suffrages exprimés, en compagnie d'Allemand qui obtenait 451 voix.

Il fut encore réélu, toujours au premier tour, aux élections du 7 janvier 1906, avec 366 voix sur 695 votants et 694 suffrages exprimés, en compagnie de Charles Dupuy qui en obtenait 480.

En revanche, il fut victime, aux élections du 11 janvier 1920, de son effacement dans les débats sénatoriaux. Au premier tour, sur 683 votants et suffrages exprimés, il ne recueillit que 206 voix, alors que Charles Dupuy en obtenait 374 et était élu, que le général Fayolle en obtenait 282, d'Authouard 275, Enjolras 237 et Foulhy 131. Au deuxième tour, Foulhy recueillit 393 voix et Enjolras 363 voix. Vissagnet était éliminé de la compétition.

Président du Conseil général de son département, il mourut le 20 mars 1920 au Puy à l'âge de 85 ans.

VITRY (LOUIS, ARMAND), né le 20 novembre 1828 à Bar-sur-Aube (Aube), mort le 1^{er} novembre 1916 à Bar-sur-Aube.

Député de la Haute-Marne de 1887 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 543.)

Bien que partisan du rétablissement du scrutin d'arrondissement, Vitry ne se représenta pas aux élections de 1889.

Abandonnant la carrière politique, il se fit nommer vice-président au tribunal de Saint-Quentin.

Il mourut à l'âge de 78 ans le 1^{er} novembre 1916 à Bar-sur-Aube, où il était né, contrairement à ce qui est indiqué dans le *Dictionnaire* de Robert et Cougny.

VIVAL (JACQUES, Louis), né le 24 août 1847 à Figeac (Lot), mort le 18 août 1906 à Paris.

Député du Lot de 1889 à 1906.

Louis Vival, né dans le Lot, est propriétaire terrien, avoué près du tribunal de première instance de Figeac.

En 1870-1871, il fait la campagne de la Loire en qualité d'officier au 70^e régiment avec les mobiles du Lot et devient lieutenant au 131^e régiment territorial à Cahors.

Sa carrière d'homme public frappe par sa continuité et sa régularité : il est et reste très proche de ses concitoyens et connaît à fond leurs problèmes ; lui-même s'est beaucoup occupé d'agriculture et d'élevage et spécialement de la reconstitution des vignobles de la région par la plantation de cépages américains. Il a obtenu, soit dans les concours d'animaux, soit dans les concours de vignobles replantés, de nombreux succès, médailles ou autres distinctions.

Ainsi qu'il le rappelle aux électeurs de Figeac, leurs intérêts et leurs besoins sont les siens. A la Chambre des députés, il sera leur défenseur de façon assidue et constante.

Lorsqu'il aborde, en 1889, les élections législatives, il a d'ailleurs une longue expérience des affaires publiques ; depuis plus de quinze ans il n'a cessé de représenter la ville de Figeac dans divers conseils élus ; il est conseiller municipal depuis 1874, maire depuis 1883.

Il se présente comme candidat de la gauche radicale et de 1889 à 1906, date de sa mort, il demeure le député constamment réélu de Figeac.

En 1889, il obtient 11.232 voix sur 21.683 suffrages exprimés, contre 10.189 voix à Rozières, ancien député, révisionniste.

En 1893, il est réélu au premier tour de scrutin par 10.592 voix contre 6.586 voix à Delpon, républicain modéré, et 3.183 voix au marquis de Saint-Jean de Lenthilac, conservateur, et 760 à Lecambre, socialiste.

Le 8 mai 1898, il est réélu par 12.268 voix contre 9.529 à Delpon, républicain, sur 21.927 suffrages exprimés.

Il est réélu le 27 avril 1902 par 12.429 voix sur 20.800 suffrages exprimés contre 4.143 à Rozières, ancien député, républicain progressiste et 3.350 à l'abbé Magne, directeur de *La Croix du Lot*.

En 1906, enfin, il est réélu par 10.690 voix sur 20.776 suffrages exprimés contre 9.468 voix à Cardiergues, son principal concurrent.

Conformément à ses engagements électoraux, Vival intervient à la Chambre des députés sur de nombreux problèmes agricoles (notamment la suppression des octrois, l'institution de l'assurance agricole, la création de banques agricoles, l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes); il est le rapporteur de plusieurs projets de loi tendant à autoriser des villes ou départements à contracter des emprunts.

Avec beaucoup de continuité, comme républicain de gauche, il soutiendra la réforme de l'impôt, votant en faveur de l'impôt sur le capital et le revenu, l'augmentation des droits sur les grosses successions, pour le maintien du service militaire à trois ans, puis pour sa réduction à deux ans, pour une révision de la Constitution qui assure la prépondérance du suffrage universel, pour le maintien du Concordat, enfin, pour une réduction des formalités judiciaires et des frais de justice.

Il est membre de diverses commissions notamment de la commission sur la réforme générale de l'impôt en 1889; de la commission relative aux justices de paix en 1893; de la commission de la réforme judiciaire en 1898; de la commission d'hygiène publique en 1902 et 1906.

Alors qu'il venait d'être réélu pour sa 5^e législature, Vival meurt le 18 août 1906 à Paris.

VIVIANI (JEAN, RAPHAËL, ADRIEN, René), né le 8 novembre 1862 à Sidi-Bel-Abbès (Algérie), mort le 6 septembre 1925 au Plessis-Robinson (Seine).

*Député de la Seine de 1893 à 1902
et de 1906 à 1910.*

Député de la Creuse de 1910 à 1922.

Sénateur de la Creuse de 1922 à 1925.

*Ministre du Travail
et de la Prévoyance sociale
du 25 octobre 1906 au 3 novembre 1910.*

*Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts
du 9 décembre 1913 au 9 juin 1914.*

*Président du Conseil
du 13 juin au 26 août 1914
et Ministre des Affaires étrangères
du 13 juin au 3 août 1914.*

*Président du Conseil
du 26 août 1914 au 29 octobre 1915
et Ministre des Affaires étrangères
du 13 au 29 octobre 1915.*

*Ministre de la Justice
du 29 octobre 1915 au 12 décembre 1916.*

*Ministre de la Justice
et de l'Instruction publique
du 12 décembre 1916 au 17 mars 1917.*

*Ministre de la Justice
du 20 mars au 7 septembre 1917.*

Avocat, publiciste, homme politique, fils d'un conseiller général d'Oran, René Viviani fait ses études dans cette ville et étudie le droit à la faculté de Paris. Après avoir obtenu la licence, il s'inscrit d'abord au barreau d'Alger puis il revient à Paris où il est secrétaire de la conférence des avocats, puis secrétaire de Millerand.

Rédacteur en chef à la *Petite République* quand cet organe devient socialiste, il se signale dès lors par ses plaidoiries pour les grévistes poursuivis devant les tribunaux de province. Il proteste contre les agissements de la police à Paris lors des troubles du Quartier latin et ce d'une façon si vive que le ministre de la Justice demande contre lui des mesures disciplinaires au Conseil de l'ordre (1893).

Durant cette période, il est l'avocat-conseil du syndicat général des ouvriers et employés de chemin de fer et l'un des arbitres des ouvriers dans la grande grève de Carmaux.

Candidat socialiste aux élections législatives du 20 août 1893 dans la 1^{re} circonscription du V^e arrondissement de Paris, René Viviani est élu au second tour de scrutin, le 3 septembre, par 3.874 voix contre 3.685 à Sauton, radical, sur 7.774 votants. Il est réélu le 8 mai 1898, au premier tour, par 6.050 voix contre 2.844 à Gardain, libéral, sur 9.643 votants.

A la Chambre des députés, Viviani soutient à plusieurs reprises à la tribune les revendications socialistes, comme il le fait au dehors. Il va dans les départements haranguer les grévistes ou plaider divers procès politiques.

En 1894, la façon dont il qualifie devant le tribunal correctionnel d'Albi les poursuites du maire de cette ville contre son client, le fait condamner à la peine disciplinaire d'un mois de suspension, peine que confirme la Chambre des appels correctionnels de Toulouse malgré la défense présentée par Maître Cartier, doyen du barreau de Paris, en faveur de son collègue.

Au cours de ses deux premiers mandats, René Viviani dépose sur le bureau de la Chambre divers textes, notamment une proposition de loi tendant à abaisser de dix à cinq ans la durée de l'engagement contracté par certains jeunes gens, une proposition de loi d'amnistie, un rapport au nom de la commission d'enquête sur le Panama touchant les responsabilités qui incombent à la magistrature dans la recherche et la poursuite des délits et des crimes commis par les administrateurs du Panama.

C'est lors de la discussion des conclusions de ce rapport que Viviani fit l'un de ses plus beaux discours. A peine avait-il terminé que l'affichage était voté par 311 voix contre 174 et Viviani était loin, à l'époque, d'appartenir à la majorité de la Chambre.

L'ordre du jour flétrissant les défaillances de certains magistrats, proposé par Viviani, fut voté par 515 voix contre zéro.

Aux élections législatives du 27 avril 1902, René Viviani, après une campagne électorale très passionnée, n'obtient au second tour de scrutin que 5.075 voix contre 5.567 à Auffray, nationaliste, qui est élu. Mais il se voit confier un nouveau mandat de député, le 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, par 5.762 voix contre 4.964 à Auffray, député sortant.

Premier titulaire du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, en octobre 1906, dans le cabinet Clemenceau, il fait voter les lois sur le repos hebdomadaire, les assurances du travail, le bien de famille insaisissable, le salaire de la femme mariée. C'est volontairement qu'il abandonne ce poste, en novembre 1910.

Il fait à nouveau acte de candidature aux élections législatives du 24 avril 1910, mais dans la Creuse cette fois, et il est élu député de l'arrondissement de Bourgueuil par 4.808 voix contre 2.300 à Aucante sur 8.522 votants. Il est réélu le 26 avril 1914 par 4.835 voix sur 7.543 votants, et le 16 novembre 1919 par 33.139 voix sur 52.467 votants.

C'est au cours de ces mandats successifs que la vie politique de René Viviani sera la plus intense. Après avoir décliné les offres de Monis en 1911, de Poincaré en 1912 et de Barthou en 1913, il accepte le portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans le cabinet Doumergue, du 9 décembre 1913 au 9 juin 1914.

Il est alors fait appel à Viviani pour constituer un nouveau cabinet. Mais diverses circonstances font échouer ses démarches. On a recours à Ribot dont le ministère, constitué le 10 juin 1914, sombre le 13, le jour même de sa prise de contact avec la Chambre. Rappelé le soir même à l'Élysée, Viviani, brusquant les choses, aboutit dans la nuit.

Comme la plupart des hommes d'Etat, il ne se doutait guère alors de ce que méditait l'Allemagne. Favorable à une organisation pacifique du monde, confiant dans l'esprit international et dans la vertu des arbitrages, il a sans doute été de ceux que la brusque apparition de la force et la brutale négation du droit ont surpris.

C'est durant le voyage qu'il accomplit en Russie aux côtés du Président de la République qu'est lancé l'ultimatum à la Serbie, premier acte où s'affirme la volonté de guerre de l'Allemagne et de l'Autriche. Secondant les efforts de Poincaré, Viviani fait tout pour conjurer le péril, multiplie les tentatives de médiation, réitere les assurances de notre désir de paix et donne le fameux ordre de recul de nos troupes à dix kilomètres de la frontière.

Le 1^{er} août, il décide la mobilisation générale. Le 3 août, après que l'ambassadeur d'Allemagne lui eût remis une lettre dans laquelle il lui faisait connaître que « l'empire allemand se considère en état de guerre avec la France du fait de cette dernière puissance »,

Viviani procède à un léger remaniement — que le Président de la République aurait souhaité plus large — et dont le résultat le plus important est que le président du Conseil se trouve dorénavant sans portefeuille, fait assez rare dans notre histoire constitutionnelle.

Le 4 août 1914, lorsqu'il annonce la guerre qui s'engage et demande l'ajournement de la Chambre, il fait le discours le plus pathétique de sa vie. Il est, à cette heure inoubliable, l'interprète de sa patrie.

Après avoir été président du Conseil, Viviani fait partie, d'octobre 1915 à septembre 1917, de divers ministères où il est titulaire du portefeuille de la Justice. A partir de 1917, il ne joue plus de rôle dans la politique active qu'en quelques circonstances : en 1916, où il est chargé de mission en Russie avec Albert Thomas ; en avril-mai 1917, où il accompagne le maréchal Joffre dans sa mission de propagande aux Etats-Unis et où son action est déterminante pour l'entrée de ce pays dans la guerre ; en 1921, où il retourne en Amérique avec Briand pour assister à la conférence navale de Washington. En 1920 et 1921, il représente la France au Conseil de la société des nations. Au cours de ces différentes missions, il exposa, comme il savait le faire, les vues de la France.

Le 15 octobre 1922, René Viviani est élu sénateur de la Creuse par 466 voix sur 633 votants.

Viviani a brillé au barreau comme au parlement. Il a connu de ces succès qui, en se renouvelant, attestent un talent véritable et créent une sorte de prestige. Ardent et sensible, prompt à être ému et habile à provoquer l'émotion, aussi capable de brusques emportements que de causeries aisées, il donnait l'impression d'une nature accessible à toutes les images et à tous les sentiments, les rassemblant en soi et les exprimant ensuite immédiatement.

Peu d'orateurs ont eu une facilité plus vraie, un don plus authentique.

Après avoir été rédacteur en chef de la *Petite République*, René Viviani fut rédacteur en chef de *l'Humanité* et de la *Lanterne*. Il fut l'un des promoteurs du Congrès du parti socialiste français réuni à Rouen, en mars 1905, et il prit part à la formation du parti socialiste unifié.

Il publia divers ouvrages, notamment : *L'action du parti socialiste au Parlement et dans le pays*, en 1902, en collaboration avec Jaurès, Briand et Millerand ; *Histoire de la Restauration*, en 1906 ; *République, Travail, Discours*, en 1907 ; *Les retraites ouvrières et paysannes*, en 1911.

Très affecté par le décès de son beau-fils, mort au champ d'honneur, et celui de sa femme survenu en février 1923, René Viviani ne s'était jamais bien remis de ce double deuil.

Le 8 juin 1923, à la première Chambre de la Cour, devant une assemblée d'avo-

cats illustres, Viviani, dressé soudain à la barre, demeura sans parole. Retiré dans une maison de convalescence et de repos aménagée dans un ancien château, au Plessis-Robinson, c'est là qu'il s'éteignit le 6 septembre 1925.

VOGELI (MARTIAL, Félix), né le 14 septembre 1832 à Douai (Nord), mort le 1^{er} juin 1910 à Mens (Isère).

*Député de l'Isère
de 1893 à 1898 et de 1902 à 1906.*

Né dans le Nord, élève de l'école vétérinaire et d'économie rurale d'Alfort, il devient de 1854 à 1856 médecin vétérinaire de l'armée.

De 1856 à 1870, il est chargé de plusieurs missions au Brésil.

C'est en 1870 que sa carrière prend un tour nouveau : lors du plébiscite de 1870, après vingt ans de service dans l'armée, il participe à la fondation du premier journal républicain de l'Isère, *Le Réveil du Dauphiné*. Il restera directeur de 1870 à 1879 de ce journal qui soutient à Grenoble la politique de Gambetta dont il fut un ami personnel.

A partir de 1877, il devient membre du Conseil général de l'Isère dont il a été le vice-président.

Parallèlement à ses activités politiques, il publie plusieurs traductions d'anglais, notamment celles des ouvrages d'Agassiz sur le Brésil et de Mandsley sur l'espèce : *Crime et Folie*.

Lorsqu'en 1893 il pose pour la première fois sa candidature aux élections législatives de la 3^e circonscription de Grenoble, il est receveur-percepteur des Finances à Paris. Il se présente comme radical progressiste et est élu au premier tour par 7.022 voix contre 6.293 à Dumollard, républicain.

Il se montre pendant ces quatre années assidu au travail, est membre de nombreuses commissions et, notamment, deux années consécutives, de la commission du budget qui le désigne à deux reprises comme rapporteur du budget des Postes et Télégraphes. Il est membre de la commission de réforme générale de l'impôt.

Son activité législative portera essentiellement sur les problèmes financiers ou fiscaux et sur toutes les questions qui touchent le ministère des Postes et Télégraphes.

En 1898, au second tour, il n'obtient que 6.250 voix contre 7.085 à Eugène Dufour qui est élu. Mais en 1902, il est réélu le 27 avril, par 7.625 voix contre 4.129 à Dufour, député sortant.

De nouveau il siège dans diverses commissions et notamment à la commission d'enquête sur la tentative de corruption faite auprès du président du Conseil. Il prend part à la discussion d'un projet de loi sur les patentes.

En 1906, il ne se représentera pas et il meurt à Mens en Isère en 1910, à l'âge de 77 ans.

VOGUÉ (MARIE. EUGÈNE, Melchior de), né le 24 février 1848 à Nice (Alpes-Maritimes), mort le 24 mars 1910 à Paris (7^e).

Député de l'Ardèche de 1893 à 1898.

Melchior de Vogüé appartient à une vieille famille du Vivarais.

En 1870, il est engagé volontaire dans l'armée du Rhin ; il sera blessé à Sedan, décoré de la Médaille militaire, fait prisonnier et dirigé sur la citadelle de Magdebourg. Poussé par un sens très vif du « devoir d'Etat » il pense qu'il doit avant tout servir la France et commence, en 1871, une carrière diplomatique sous les ordres d'un parent, le marquis de Vogüé, alors ambassadeur à Constantinople. Il y passe 6 ans, parcourant en mission divers pays d'Orient : ses impressions de voyage paraissent dans la *Revue des Deux Mondes*, dont il devient un important collaborateur.

Il est ensuite nommé à Saint-Pétersbourg comme secrétaire d'ambassade où il demeurera 6 ans. Cette mutation allait décider de sa carrière littéraire ; attiré par ce qu'il appelle le « mystère russe », il apprend la langue russe et s'initie à la littérature russe : c'est lui qui, à travers son livre *Le roman russe*, publié 10 ans plus tard, fera connaître la littérature russe aux Français, notamment les œuvres de Gogol, Tourguéniev, Tolstoï, Dostoïevski.

Il épouse en Russie une demoiselle d'honneur de l'Impératrice et témoigne une vive sympathie pour l'alliance franco-russe.

En 1882, il est mis en disponibilité sur sa demande et quitte la diplomatie pour se consacrer entièrement à des travaux de littérature et d'histoire qui lui vaudront de vifs succès.

Son action dans le mouvement intellectuel des 20 dernières années du XIX^e siècle est considérable. Il s'attache à la propagation de doctrines néochrétiennes.

Il est élu à l'Académie française en novembre 1882 par 28 suffrages sur 32, pour succéder à Nisard.

Comme homme politique, il réussira beaucoup moins bien et se désintéressera vite de cette forme d'action.

En 1893, de Montgolfier, député sortant, monarchiste, n'étant plus candidat, de Vogüé se présente devant les électeurs de la 2^e circonscription de Tournon (Ardèche) comme un « républicain indépendant qui dévouera au service de leurs intérêts tout son cœur de chrétien, de Français et d'Ardéchois ».

Dans son programme électoral, il réclame notamment l'entière liberté d'association, la cessation du « divorce entre la conscience et l'école » (c'est-à-dire la liberté rendue aux communes et aux fa-

milles de subventionner le maître de leur choix), une loyale application du Concordat, l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire par le raccourcissement des délais qui retardent les instances judiciaires et l'abaissement des frais de justice, des allègements fiscaux en faveur des agriculteurs et, enfin, la mise en valeur de l'empire colonial par l'initiative privée, se substituant aux coûteuses et stériles expéditions militaires. Ce dernier point exprime d'ailleurs l'intérêt constant qu'il attache aux problèmes de l'empire colonial : on a pu écrire que c'était lui qui avait découvert et, en quelque sorte, « lancé dans la vie » Liautey.

Avec l'appui des comités et organes conservateurs du département, il est élu par 8.432 voix contre 7.590 à Albert Le Roy qui se présentait aussi comme républicain, avec l'appui des journaux républicains.

Cette élection est très contestée et son premier discours à la Chambre des députés, pour défendre son élection, déçoit ses amis. La validation de son élection n'est prononcée que plus tard, après une longue enquête.

Il n'interviendra de nouveau dans les délibérations de la Chambre que le 24 novembre 1894, au sujet de l'expédition de Madagascar.

Il ne s'inscrit à aucun groupe et prend très peu part aux travaux parlementaires.

Il ne se représentera pas aux élections de 1898.

A la suite d'une polémique dans les journaux, il se bat en duel avec le député de la Drôme, Boissy d'Anglas, et est assez grièvement blessé au visage.

Il meurt le 24 mars 1910 à Paris à l'âge de 62 ans.

VOILIN (LUCIEN, AUGUSTE), né le 1^{er} septembre 1870 à Paris.

Député de la Seine

de 1910 à 1919 et de 1924 à 1927.

Sénateur de la Seine de 1927 à 1936.

Bien que né à Paris, Voilin était d'origine alsacienne par son père. Très jeune, il entra dans la vie active comme ouvrier mécanicien et fut attiré très tôt par la politique. Il adhéra au parti socialiste dès l'âge de 24 ans, en 1894. Son dynamisme le fit remarquer dans cette organisation qui le désigna comme candidat aux élections municipales et c'est ainsi que Voilin fit son entrée au conseil municipal de Puteaux dont il devint maire en 1912. En 1904, il fut élu conseiller général de Puteaux.

Dans le même temps, en 1902, il se présentait aux élections législatives dans la 6^e circonscription de Saint-Denis où il obtenait 3 642 voix et était battu par Féron qui en recueillait 4 446. Voilin fut de nouveau candidat en 1906 et devança

Féron au premier tour en totalisant 7 485 voix sur son nom contre 7 441 voix à Féron, mais celui-ci conserva son siège au deuxième tour de scrutin.

Aux élections du 24 avril 1910, Voilin fut enfin élu dès le premier tour, avec 5 577 voix sur 14 385 inscrits et 11 225 votants, battant Gaborit 3 584 voix et Barbé 1 687 voix. Il s'était présenté cette fois-ci dans la 7^e circonscription de Saint-Denis. Le 26 avril 1914, il changera encore de circonscription et sera réélu dans la 8^e de Saint-Denis, dès le premier tour, avec 7 071 voix sur 17 049 inscrits et 13 167 votants, battant Gachet, 3 155 voix et Diederich, 1 925 voix.

A la Chambre des députés, il s'inscrit au groupe socialiste et son activité de parlementaire fut intense. Il déposa de nombreuses demandes d'interpellation, fut à maintes reprises rapporteur de projets ou propositions de loi sur les habitations à bon marché, sur la réquisition des usines pendant la guerre, sur les accidents du travail en Algérie, sur l'organisation de la production de guerre.

Très au fait de toutes les grandes questions, aussi bien sociales que financières, juridiques ou politiques, il intervint très souvent à la tribune, notamment dans la discussion des lois de finances et des budgets de la Justice, des Travaux publics, de l'Intérieur, des Chemins de fer de l'Etat, de l'Instruction publique, de la Guerre, des Postes et Télégraphes, des Services pénitentiaires.

Aux élections du 16 novembre 1919, il perdit son siège. Il était pourtant arrivé en troisième position sur la liste socialiste S.F.I.O. conduite par Pierre Laval, liste qui n'obtint aucun siège.

Il consacra les quatre années durant lesquelles il n'appartint plus au Parlement à renforcer encore son action en faveur de l'habitation sociale, notamment comme président de l'office d'habitations à bon marché de Puteaux qui construisit de nombreux logements pour gens modestes.

Le 11 mai 1924, Voilin fut réélu député, quatrième de la liste du cartel des gauches conduite par Pierre Laval, avec 94 131 voix. Il était élu député de la Seine en compagnie de Paul Vaillant-Couturier, Jacques Doriot, Clamamus, Maurice Bokanowski.

Dès son retour au Palais Bourbon, il fut élu président de la commission d'assurance et de prévoyance sociales à laquelle il avait longtemps appartenu durant ses précédents mandats.

Il participa de nouveau à de nombreuses discussions, notamment à celles des budgets du travail et de l'hygiène, des finances, des postes, des colonies, de la guerre, ainsi qu'à la discussion des interpellations relatives aux arsenaux et celles relatives à la liquidation des pensions.

Il décida alors de tenter sa chance aux élections sénatoriales.

Aux élections du 9 janvier 1927, sur 1 069 suffrages exprimés, il se plaça en

septième position avec 400 voix, derrière Laval 554 voix, seul élu au premier tour, Deloncle 488 voix, Strauss 481 voix, Dausset 469 voix, Billiet 461 voix, Auray 427 voix; il devançait Millerand 368 voix, Dherbécourt 349 voix, Mounié 332 voix, Steeg 258 voix et Bachelet 249 voix. Au deuxième tour, Voillot était élu en troisième position avec 582 voix sur 1 071 suffrages exprimés, derrière Mounié 671 voix et Auray 612 voix et devant Dherbécourt 560 voix, Bachelet 558 voix et Steeg 555 voix.

Inscrit au groupe socialiste du Luxembourg, il appartient à plusieurs commissions : finances, législation civile et commerciale, pétitions, armées. Il fut rapporteur du budget de l'Imprimerie nationale.

Il intervint, là encore, à de très nombreuses reprises dans les débats budgétaires, notamment à propos des budgets de la Justice, de la Guerre, de l'Air, de la Marine, des Finances, de l'Instruction publique, de l'Enseignement technique, des Travaux publics.

Aux élections sénatoriales de 1936, Voillot ne sollicita pas le renouvellement de son mandat et se consacra désormais uniquement à la mairie de Puteaux.

VOILLOT (JEAN), né le 5 avril 1874 à Iernant (Nièvre).

Député du Rhône de 1914 à 1919.

Sénateur du Rhône de 1927 à 1936.

Fils de menuisier, Jean Voillot vient de bonne heure à la politique, adhère au parti ouvrier français vers 1893, puis contribue à la fondation de la fédération unitaire du Rhône en 1905.

Dès 1910, ses concitoyens l'élisent conseiller général du département du Rhône.

Viennent les élections législatives du 26 avril 1914. Jean Voillot se présente sous le patronage du parti socialiste dans la 10^e circonscription de Lyon et recueille au premier tour 6 400 voix contre 3 639 à Berlie, représentant du parti républicain démocratique, et 3 561 à Julien, du parti radical unifié. Au second tour, le 10 mai, il l'emporte avec 7 478 voix contre 4 655 à son principal adversaire.

Durant cette législature, Jean Voillot participe aux travaux de la commission d'administration générale et des marchés de la guerre.

Les élections législatives du 16 novembre 1919 ont lieu selon le système de la représentation proportionnelle. Avec 39.026 voix sur 156.075 votants. Jean Voillot se classe au septième rang des candidats, en particulier au quatrième rang de la liste du parti socialiste qui n'obtient que trois élus. Il se trouve donc momentanément contraint de renoncer à son activité politique sur le plan national.

Il reprend contact avec le Parlement à l'occasion des élections sénatoriales du 9 janvier 1927. Arrivant au premier tour en onzième position avec 209 voix sur 777 votants, il recueille au deuxième tour 436 suffrages, ce qui le classe au quatrième rang alors que cinq sièges sont à pourvoir.

On ne peut pas dire qu'une fois au Palais du Luxembourg il ait fait preuve d'un zèle remarquable, bien qu'ayant appartenu successivement aux commissions de législation civile et criminelle, des départements libérés de l'invasion, de l'air, enfin des travaux publics. Il n'est intervenu, en effet, qu'une fois à la tribune durant ses neuf années de mandat.

Jean Voillot ne se représente pas lors du renouvellement de 1936.

VOIRIN (MAURICE), né le 28 janvier 1891 à Noyers-Pont-Maugis (Ardennes).

Député des Ardennes de 1932 à 1942

Maurice Voirin est né dans les Ardennes. Dans sa famille il compte un compagnon du tour de France qui participa aux journées de 1848 à Paris, mais aussi des enseignants, et lui-même fils d'instituteur et d'institutrice entre tout naturellement après des études à Rocroi, à l'Ecole normale d'instituteurs de Charleville. Il en sort en 1910 et est nommé professeur à l'école primaire supérieure de cette même ville.

Son intérêt pour les affaires publiques, tout d'abord à l'échelon local le pousse à se présenter, en 1928, aux élections des conseils généraux. Conseiller général du canton de Mézières, il deviendra en 1929 conseiller municipal de la ville de Mohon puis, en 1935, maire de Mohon. Entre temps, il se présente comme candidat socialiste aux élections législatives du 8 mai 1932 et est élu au second tour de scrutin, député de la 1^{re} circonscription de Mézières en obtenant 6 330 voix contre 4 322 à Arnould et 566 à Caralp, ses principaux adversaires, sur 11 362 votants. Il sera encore le candidat de la S.F.I.O. dans la même circonscription aux élections du 3 mai 1936 et sera réélu au second tour par 7 222 voix contre 4 093 à Donnereau sur 11 588 votants.

Reprenant les thèses du parti socialiste, il insiste dans ses programmes de 1932 et 1936 sur la lutte contre la guerre, l'inégalité sociale et les puissances d'argent, et sur la défense de la République menacée par les ligues fascistes; il prône l'école unique et le développement de l'enseignement post-scolaire. Son action à la Chambre, dont il est secrétaire de 1934 à 1936, reflète à la fois les préoccupations du groupe socialiste auquel il appartient et son intérêt constant pour les problèmes touchant à l'enseignement. De fait, membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts,

il en deviendra secrétaire en 1935, vice-président de 1936 à 1940, participera comme délégué de la commission au congrès international de l'enseignement technique en 1938 à Berlin, et il sera rapporteur de la loi d'aide au Muséum.

Il s'attache également au développement touristique de sa région et sera nommé en 1937 membre de la commission du grand tourisme à Strasbourg. Il est l'auteur de nombreuses propositions de lois tendant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires, notamment des enseignants, et prend une part active aux discussions du budget de l'Education nationale. De 1936 à 1940, il est président de la commission d'Alsace-Lorraine et à ce titre intervient en faveur du renforcement de la défense de la frontière du Nord-Est et s'inquiète de l'exode de l'industrie et de la main-d'œuvre de cette région.

Le 10 juillet 1940, il accorde au maréchal Pétain les pouvoirs constitutants qu'il demandait.

En 1939, il est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

VOISIN (FÉLIX), né le 3 décembre 1832 à Paris, mort le 28 janvier 1915 à Paris.

*Représentant de Seine-et-Marne
de 1871 à 1876.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 546.)

Félix Voisin acheva sa carrière comme conseiller à la Cour de cassation.

Grand philanthrope, il s'est beaucoup occupé de l'éducation des jeunes détenus. Il était de longue date membre du conseil supérieur des prisons, du conseil supérieur de l'assistance publique, président de la société générale des prisons, vice-président du comité de défense des enfants traduits en justice, etc.

Le 12 janvier 1907 l'Académie des sciences morales et politiques l'appelait, comme membre libre, au 3^e fauteuil où il succédait à Henri Doniol.

Il mourut le 28 janvier 1915 à Paris, à l'âge de 83 ans.

VOISINS-LAVERNIÈRE (ETIENNE de), né le 17 mai 1813 à Lavaur (Tarn), mort le 20 janvier 1898 à Lavaur.

*Représentant du Tarn
à l'Assemblée constituante de 1848.*

Sénateur du Tarn de 1876 à 1881.

Sénateur inamovible de 1881 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 547.)

La santé de Voisins-Lavernière ne tarde pas à décliner, ce qui l'empêche de prendre part aux travaux du Sénat. Le 20 janvier 1898, il décède dans sa ville natale, à l'âge de 85 ans.

VOLLAND (FRANÇOIS, ADRIEN), né le 1^{er} août 1838 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), mort le 4 juin 1900 à Paris.

*Sénateur de la Meurthe-et-Moselle
de 1886 à 1900.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 547.)

Réélu en janvier 1888 au premier tour par 692 voix sur 947 votants, il demande, le 16 janvier de la même année, à interpellé le ministre de l'agriculture au sujet des modifications apportées par le décret et l'arrêté ministériel du 10 janvier 1888 à la destination légale de l'Institut agronomique et au recrutement de l'école nationale forestière.

Il prend souvent la parole dans les discussions ayant un caractère juridique concernant notamment la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, les contrats de louage et les rapports des agents de chemins de fer avec les compagnies, la réparation des erreurs judiciaires et la révision des procès criminels et correctionnels et les indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires.

Le 3 janvier 1897 ses électeurs lui manifestent une nouvelle fois leur confiance, au premier tour, par 850 voix sur 939 votants.

Durant ce dernier mandat, Volland ne se fait entendre que rarement en séance publique et travaille surtout en commission. Il fait notamment partie de la commission chargée d'examiner la proposition de loi ayant pour but de conférer l'électorat aux femmes pour l'élection aux tribunaux de commerce. Il appartient également aux commissions d'initiative parlementaire, d'intérêt local, de comptabilité et de l'armée.

Il meurt à Paris le 4 juin 1900.

Volland qui avait été l'un des fondateurs du *Progrès de l'Est*, était depuis 1879 membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle dont il était un des vice-présidents. Il avait été maire de la ville de Nancy d'août 1879 à avril 1888. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

VOYER (PIERRE), né le 9 décembre 1852 à Marennes (Charente-Inférieure), mort le 9 octobre 1940 à Marennes.

*Député de la Charente-Inférieure
de 1910 à 1914 et de 1919 à 1924.*

Propriétaire terrien, il administre la ville de Marennes dont il est maire (il est

également conseiller général) depuis seize ans lorsqu'il se présente pour la première fois aux élections législatives à Marennes en 1910.

Son programme électoral met l'accent sur la défense des intérêts de sa circonscription : intérêts des agriculteurs, des pêcheurs, défense du port de Rochefort.

De tendance gauche radicale, il se présente comme un « républicain sage, ennemi déclaré de toute révolution, libre de toute attache ».

Il est élu au deuxième tour de scrutin avec 7.159 voix, sur 13.949 suffrages exprimés, son principal concurrent Torchut, député sortant, obtenant 6.580 voix.

Il est membre de plusieurs commissions, notamment de la commission des économies. Il prend part aux discussions des budgets ou des projets de loi qui touchent aux problèmes de sa circonscription.

En 1911, il intervient dans le débat sur le chapitre budgétaire relatif aux réfugiés pour les marins pêcheurs ; en 1912, sur le chapitre agriculture et patente des éleveurs d'huîtres ; en 1914, sur le chapitre relatif à la Marine militaire et à la défense des côtes de l'Atlantique.

Aux élections de 1914, il sera battu de peu par William Bertrand qui obtiendra au deuxième tour 6.860 suffrages tandis que lui-même n'obtient que 6.299 voix.

En 1919, en revanche, Pierre Voyer est réélu quatrième de la liste union républicaine nationale, avec 36.492 voix sur 89.249 suffrages exprimés contre la liste socialiste unifiée.

Les circonstances l'ont conduit à rédiger un programme électoral beaucoup moins « local », axé sur le problème national du relèvement intérieur, notamment financier, du pays.

Il fustige ceux qui entretiennent l'anarchie dans le pays ou au Parlement ; il est partisan d'une limitation des droits de ce dernier dans les initiatives des dépenses.

Son activité législative régulière reste centrée sur les mêmes intérêts que pendant son précédent mandat. Tout d'abord, les problèmes financiers : il est membre de la commission des comptes définitifs, prend part à la discussion d'un projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires et d'un projet de loi tendant à la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales.

Ses autres préoccupations touchent plus spécifiquement aux problèmes agricoles et maritimes qui sont ceux de sa circonscription.

Il est membre de la commission de l'agriculture, prend part à la discussion d'interpellations sur la politique agraire du gouvernement en 1921 puis en 1922.

Il siège à la commission de la marine marchande, présente une proposition de loi relative à la perception au profit de l'office scientifique et technique des pêches maritimes, de taxes sur les navires de pêche, donne son avis, au nom de la commission de la marine marchande, sur la reconstitution d'un fonds du crédit maritime mutuel, prend part aux discus-

sions budgétaires ayant trait à la pêche maritime et à la marine marchande.

Il s'intéresse enfin à la Marine nationale : qu'il s'agisse de construction de bâtiments de la marine de guerre ou d'un projet de loi concernant les établissements de la marine militaire.

En 1924, la liste d'union républicaine et de concorde nationale sur laquelle il est inscrit est opposée à la liste républicaine (union des gauches) ; Pierre Voyer obtient 37.533 voix sur les 101.800 suffrages exprimés. Cinquième de sa liste, il n'est pas élu. Il ne briguera plus de mandat parlementaire.

Il meurt le 9 octobre 1940 à Marennes.

VUILLOD (JEAN), né le 2 juin 1850 à Lons-le-Saulnier (Jura), mort le 2 décembre 1917 à Tananarive (Madagascar).

Député du Jura de 1893 à 1897.

Sénateur du Jura de 1897 à 1906.

Si l'on ne sait pas grand-chose sur les origines de Jean Vuillod, on ne peut nier, en revanche, qu'il ait eu une personnalité peu commune aux talents fort variés.

Engagé volontaire depuis un an lorsque éclata la guerre de 1870, il est affecté, sur sa demande, à l'un des régiments de cuirassiers — le 5^e — envoyés à la frontière et prend part à la fameuse charge de Reischaffen où il est blessé par un éclat d'obus.

Après la paix, tour à tour chef de bureau à la préfecture du Jura et négociant en vins à Saint-Claude, il est élu maire de cette ville, puis conseiller général du canton. En même temps, il devient directeur du journal *l'Echo de la Montagne*.

Chargé d'une mission scientifique en Nouvelle-Calédonie par le sous-secrétariat des Colonies, il rédige, entre deux rapports officiels, un petit volume intitulé *La Nouvelle Calédonie et ses productions*.

Doué d'une force physique extraordinaire, Jean Vuillod, à la suite d'un pari, tient pendant deux mois, au théâtre des Folies-Bergère, l'emploi d'homme-canon. Lors de son entrée au Parlement les journaux illustrés, notamment *La Vie au grand air*, ne manquent pas de publier son portrait en maillot et dans la posture avantageuse chère aux athlètes de l'époque.

Il se présente, en effet, comme candidat radical aux élections législatives du 20 août 1893. Il obtient au premier tour 4.741 voix sur 9.931 votants, et est élu au scrutin de ballottage, le 3 septembre, par 6.595 voix contre 5.574 à Reverchon, ancien représentant à l'Assemblée nationale, candidat républicain.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, le nouveau député n'exerce, sur le plan parlementaire, aucune activité apparente durant la législature. Il n'empêche que le sénateur Jean Bourgeois ayant démissionné après moins de six semaines de mandat, Jean Vuillod se

présente à l'élection partielle organisée le 2 mai et l'emporte au second tour, par 483 voix sur 859 votants, après avoir recueilli, au premier tour, 377 voix contre 293 à Alfred Labordère.

Au Palais du Luxembourg tout comme au Palais Bourbon, l'activité parlementaire de Jean Vuillod est des plus réduites : sans doute l'atmosphère sereine

qui y règne est-elle incompatible avec sa nature dynamique. C'est certainement la raison qui l'incite à renoncer à se présenter lors du renouvellement d'un tiers des sénateurs, le 7 janvier 1906.

Il se laisse alors reprendre par la passion des voyages et c'est à Madagascar qu'il décédera onze ans plus tard, il avait 67 ans.